

RAPPORT ANNUEL 31 MARS 2016



PANNEAUX
D’AFFICHAGE
-
PANNEAU LED
-
PRINT
-
DÉCORATION
INTÉRIEURE



SOMMAIRE

MESSAGE DU PRESIDENT ET DU DG DU GROUPE	3
ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE DU 29/09/2016	4
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29/09/16	5
TABLEAU FINANCIER DES 5 DERNIERS EXERCICES	36
RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS	37
RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES	39
TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 29/09/16	40
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES AU 31/03/16	43
COMPTES CONSOLIDES ET ANNEXES AU 31/03/16	46
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31/03/16	77
COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES AU 31/03/16	80
INFORMATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE	97
COMMUNICATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONVENTIONS COURANTES	104
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	105
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DE CAPITAL	109
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES	111
ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES	114
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	118

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter : Emmanuel Guzman – Directeur Financier
Tel : +33 (0)4 74 70 68 00 – Fax : +33 (0)4 74 70 68 14 - finance@prismaflex.com et consulter le site de la société www.prismaflex.com

PRISMAFLEX INTERNATIONAL
FABRICANT DE PANNEAUX D’AFFICHAGE ET IMPRIMEUR NUMERIQUE GRAND FORMAT
ISIN : FR0004044600
ALTERNEXT Paris – Compartiment Alternext – segment offre au public
www.prismaflex.com

PRISMAFLEX INTERNATIONAL



UN VIRAGE VERS LE DIGITAL IMAGINONS ENSEMBLE LA COMMUNICATION DE DEMAIN

Prismaflex International est devenu l'un des leaders à la fois de la fabrication industrielle de panneaux d'affichage et de l'impression numérique grand

format grâce à la forte implication du groupe dans l'anticipation des attentes de ses clients.

Aujourd'hui, la révolution digitale s'accélère : « *le marché bascule très vite, et notre expertise dans la fabrication et l'intégration des écrans LED nous place en **fournisseur préférentiel** des afficheurs qui se tournent massivement vers la digitalisation des réseaux d'affichage urbains. Le digital aide à l'émergence des marques, et les accompagne dans la valorisation de leur image.* ».

Naturellement, nous poursuivons nos efforts en matière de recherche sur le design, le digital et le développement durable.

« *Nous souhaitons rester le meilleur partenaire des afficheurs pour la fourniture de mobilier urbain et de panneaux d'affichages et inventer avec eux la communication de demain* ».

Pierre-Henry BASSOULS
PDG du Groupe Prismaflex International et Co- Fondateur



« *Depuis nos débuts, il y a 27 ans, nous sommes convaincus que seuls **l'innovation, l'engagement et le sens des responsabilités** peuvent permettre de réaliser de grandes choses.* »

« *Dans l'activité Impression, nous restons vigilants et à la pointe de la technologie avec un parc machines renouvelé. En 2016, nous lançons le site de web2print : Prismaprint.net. Ce virage vers le digital, entamé il y a une dizaine d'années déjà, est indispensable car notre métier est devenu un métier de services. Pour résister sur ce marché où les référentiels de prix sont bas, il faut être capable de proposer autre chose que des produits standards !* »

Jean-Philippe DELMOTTE,
Directeur Général et co-fondateur de Prismaflex International

LE GROUPE PRISMAFLEX :

NOTRE EXPERTISE





SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 374 758 €
SIEGE SOCIAL : 309 ROUTE DE LYON CS 50001 (69610), HAUTE RIVOIRE
345 166 425 RCS LYON

**ORDRE DU JOUR DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016**

- ❖ Rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes ;
- ❖ Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2016 ;
- ❖ Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- ❖ Affectation du résultat ;
- ❖ Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Ernst & Young et Autres arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée ;
- ❖ Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant du Cabinet AUDITEX arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée ;
- ❖ Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société en application de l'article L. 225-209 du Code de commerce ;
- ❖ Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ;
- ❖ Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires réservées aux salariés adhérents de plans d'épargne du groupe PRISMAFLEX (Article L. 225-129-6, alinéa 2).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

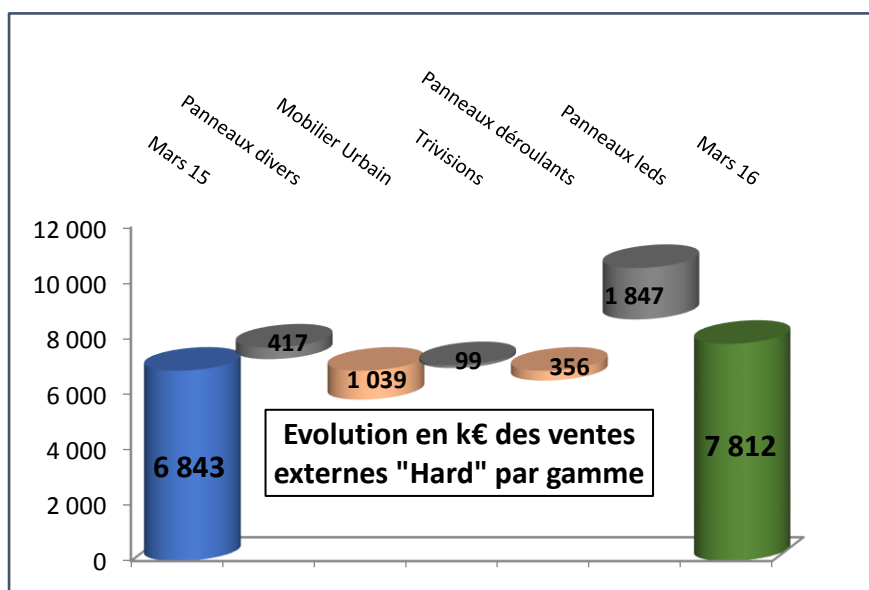
Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire principalement pour :

- Vous présenter et soumettre à votre approbation les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2016, d'une durée de 12 mois, identique à celle de l'exercice précédent ;
Les règles de présentation des comptes annuels ainsi que les méthodes d'évaluation comptable sont conformes à la réglementation en vigueur. Les règles de présentation des comptes consolidés sont pour la plupart identiques à celles de l'exercice précédent. L'application des nouveaux textes de l'ISAB décrits dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe n'a pas eu d'incidence sur ces derniers ;
Les comptes consolidés sont établis conformément aux règles IFRS telles que directement applicables depuis le règlement CE du 19 juillet 2002 ;
- Et, vous inviter à statuer sur le renouvellement de mandats de commissaires aux comptes, sur le renouvellement de l'autorisation afférente au programme de rachat et sur les résolutions à caractère extraordinaire portant principalement sur le renouvellement des autorisations financières.

I - ACTIVITE - RESULTATS

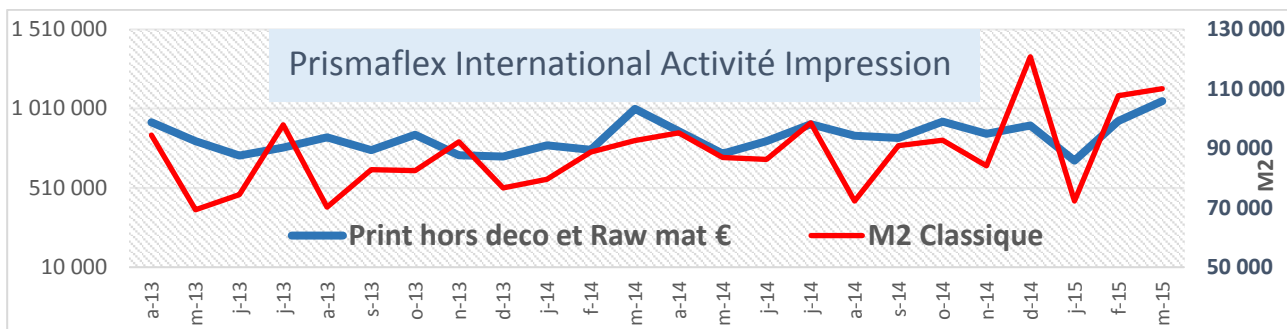
I.1 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE (Social) AU COURS DE L'EXERCICE 2015 / 2016 - COMPTES SOCIAUX

Le chiffre d'affaires de l'exercice réalisé par la société s'est élevé à 31 916 K€ contre 30 110 K€ au 31 mars 2015, en croissance de 6%.

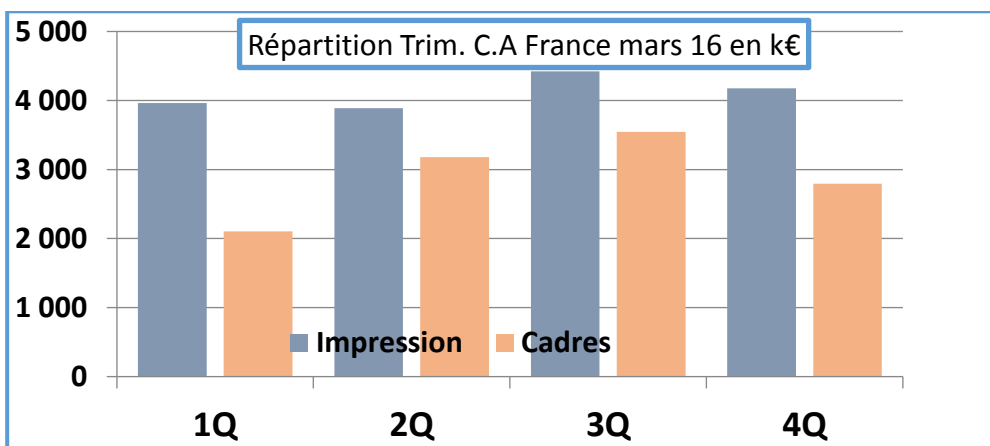


L'exercice clos le 31 mars 2016 a ainsi été marqué par une activité « cadres » (hors groupe) à 7,8 m€ en croissance de 14,1%. Y compris les ventes internes le CA hardware progresse de 33,6% (2,5m€).

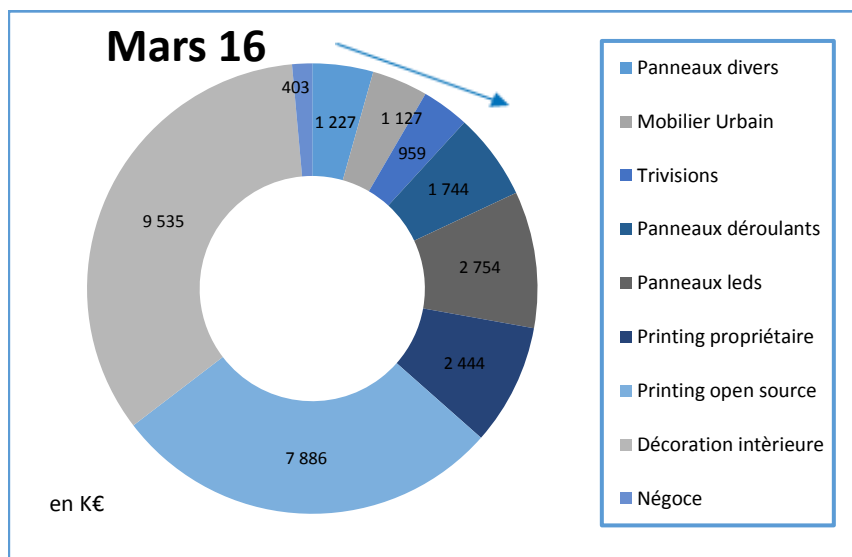
L'activité « impression classique » s'élève à 11 856 K€ contre 11 759 K€, en légère croissance. Cette évolution intègre une baisse de l'activité négoce de 27% et une augmentation de l'activité impression de 7,2% dont 11,1% en M2 produits. La pression à la baisse sur les prix de vente et/ou pour un sourcing de matière à prix réduit reste un enjeu auquel s'adapte la société.



Le chiffre d'affaires se répartit de façon homogène sur les 4 trimestres avec pour l'activité « cadres » un volume plus important au T3. Le chiffre d'affaires social, hors ventes aux sociétés du groupe, par activités, se répartit comme suit par trimestre :

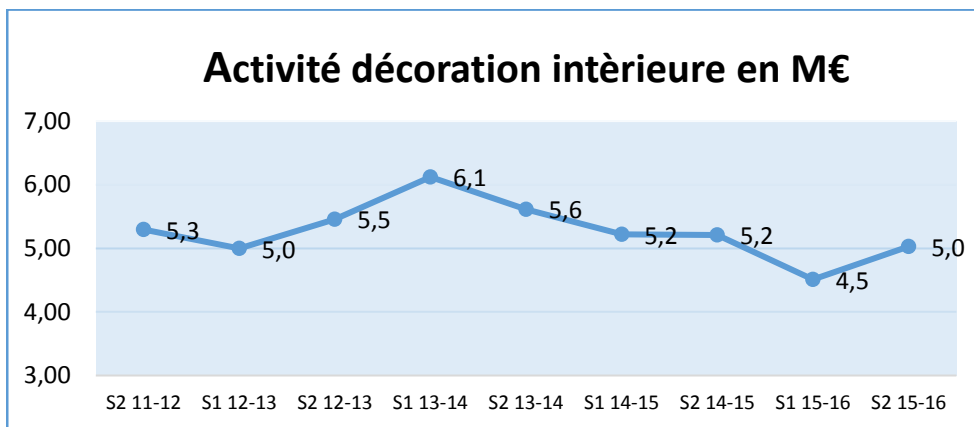


Le chiffre d'affaires hors groupe, par familles de produits, se décompose comme suit au 31 mars 2016:



L'activité « Hardware » a généré un chiffre d'affaires de 10 129 K€ contre 7 584 K€ lors de l'exercice précédent, en croissance de 33 %. Les ventes de produits analogiques sont en recul de 22% alors que l'activité LED à 5,1m€ a été multipliée par plus de 3. Le développement de cette activité est un axe majeur de notre futur développement.

L'activité de « décoration intérieure », a généré un volume d'affaires de 9 788 K€, contre 10 444 K€ sur l'exercice précédent, soit un recul d'environ 6,3%. Cette activité est restée affectée sur l'ensemble de l'exercice par un retard de lancement de nouveaux produits par le principal donneur d'ordre. Ces nouveaux produits n'intègrent plus le cadre métallique.

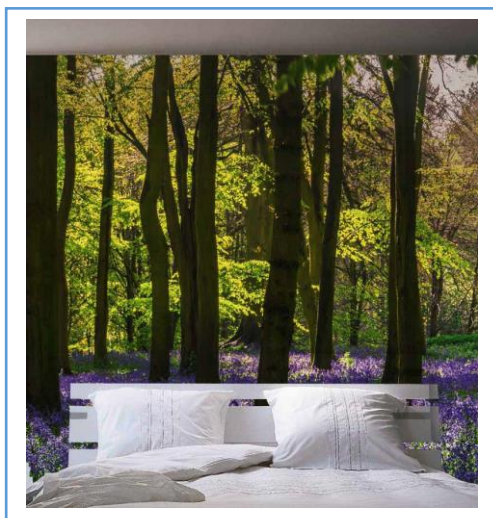


Exemple de nouveaux produits

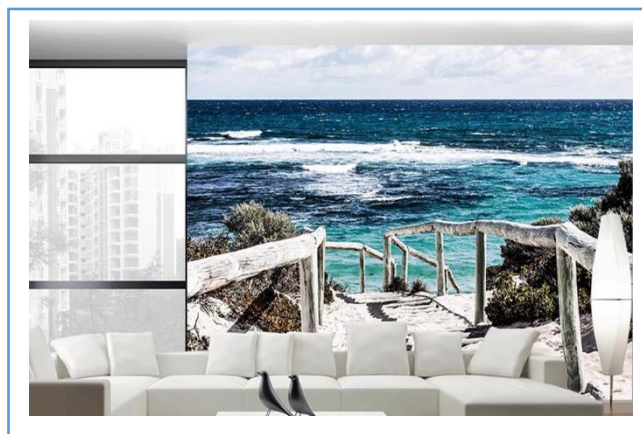


Le carnet de commandes groupe, composé à 70% de commandes hardware s'établit au 31 mars 2016 à 5,6 M€ contre 8,1 M€ au 31 mars 2015. (Carnet de commandes France 3,3 M€ contre 3,5 M€ en N-1). Il est stable en avril et mai 2016.

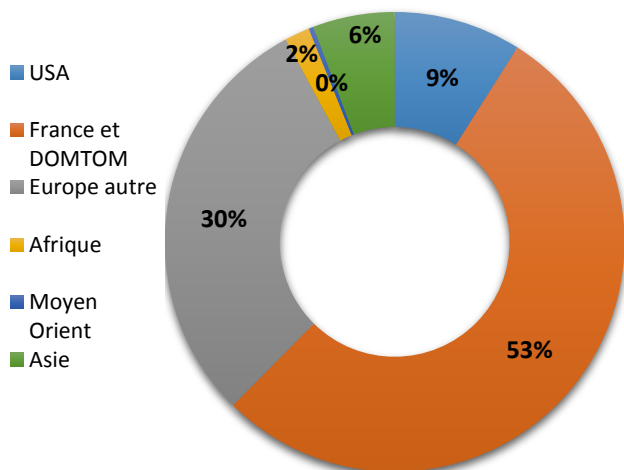
Le groupe accentue ses efforts de développements de nouveaux produits.



La société poursuit la commercialisation de ses produits propres via son internet <http://www.scenolia.com/> et développe son site de print <http://www.prismaprint.net/>



Répartition Géographique des ventes externes au 31 mars 2016



La répartition des ventes externes (hors filiales) par zone géographique montre, par rapport à l'année précédente, une augmentation des ventes en France et un recul en Europe et USA.

I.2 - RESULTATS ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La croissance du chiffre d'affaires de 1,8 M€ (5,2% groupe et hors groupe et 1,3% pour les ventes externes) s'accompagne d'une modification du mix produit des ventes comme indiqué ci-dessus (augmentation de la part de l'activité « hardware » et du poids des ventes de panneaux LED, diminution des ventes de l'activité décoration intérieure). La marge sur frais variables de production passe de 11 592 K€ au 31 mars 2015 à 11 144 K€ au 31 mars 2016 (baisse de 0,45 M€). En pourcentage, cette marge est en recul, passant de 38,5% l'an dernier à 33,9% cette année.

Cette évolution traduit un changement de mix produit et une marge moyenne sur l'activité LED inférieure aux autres activités (poids également de la part transport).

Les frais fixes ressortent à 12 970 K€, contre 13 542 K€ l'exercice précédent (-572 k€ soit 4,2%). Les variations suivantes peuvent être notées :

- Une attention particulière a été portée sur le recours à l'intérim et la sous-traitance (notamment sur l'activité impression). Ces deux postes diminuent pour 46 k€ sur l'année et ce malgré une augmentation des M2 produits ; certains frais de maintenance sur les machines d'impression ont été optimisés ;
- La structuration de l'activité LED a un impact sur les frais fixes ; en contre partie des efforts sont réalisés sur l'activité analogique ;
- Les salaires ont fait l'objet d'augmentations individualisées au cours de l'exercice ; certaines décisions ont permis de réaliser des économies par rapport à l'année précédente ;
- Les DAP sont en augmentation du fait de l'amortissement sur une durée rapide (3 ans) des développements sur le Led et la technologie Bluetech.
- Les charges externes liées au niveau d'activité (installation, transport, frais de déplacement...) sont en augmentation de 20% dont 94% pour l'activité LED ;
- Les autres charges sont globalement sous contrôle.

La société a fait un travail sur ses coûts et souhaite le poursuivre. Elle a toutefois renforcé ses activités LED et commerce en ligne.

L'effectif, incluant les mandataires sociaux, a augmenté sur l'exercice, passant au 31 mars 2015 de 158 personnes à 163 personnes (dont 4 congés parentaux à temps partiel, 11 CDD et 1 contrat de professionnalisation).

Le résultat d'exploitation est une perte d'exploitation de 1 388 K€ contre une perte d'exploitation de 1 728 K€ au titre de l'exercice précédent. Ce résultat traduit un recul de marge sur frais variables compensé par des économies détaillées précédemment. Le point mort d'activité n'est pas atteint cette année. Il nécessite une amélioration du niveau de ventes.

L'entreprise a volontairement souhaité poursuivre sa structuration de l'activité LED afin de répondre à l'évolution de ses marchés (digitalisation...). Elle travaille toutefois sur une nouvelle baisse de ses frais fixes pour faire face à l'évolution de ses ventes.

Les produits financiers s'élèvent à 2 610 K€ dont :

- 1 412 K€ de dividendes de nos filiales (512 K€ de Prismaflex AB et 900 K€ de Distec) ;
- 792 k€ de reprise de provisions sur les titres de notre filiale Canadienne qui montre des résultats positifs depuis plusieurs années ;

Les charges financières s'élèvent à 1 042 K€, contre 2 942 K€ au 31 mars 2015. Ces charges financières intègrent :

- une charge d'intérêt liée à ses emprunts structurés pour 81 K€ ;
- des intérêts bancaires et commissions pour 13 K€ (factoring...) ;
- des frais de commission de garantie pour 7 K€ ;
- l'abandon de créance à caractère financier pour 35 k€ avec Mr Schoening (relatif au rachat de Distec)
- des intérêts sur la dette commerciale Prismaflex AB (Suède) et DISTEC (Allemagne) pour 68 K€ ;
- des pertes de change et provisions pour 359 K€ en brut et 311 k€ en net (ZAR 282 K€, USD 23 K€) ;
- des provisions pour dépréciations des immobilisations financières pour 477 K€ (dont 253 K€ sur les titres de notre holding chinoise basée à Hong Kong, 106 K€ sur notre filiale anglaise, 109 K€ sur notre filiale).

Compte tenu de ces éléments, le résultat financier présente un gain de 1 568 K€ contre une perte de 1 214 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à -47 K€ versus 148 K€ l'exercice précédent. Il est essentiellement composé de l'impact du changement de durée d'amortissement de la technologie Blue Tech (90 k€)

Au final, le résultat net s'établit à 264 890 €, contre une perte de - 2 714 790 € au titre de l'exercice précédent.

L'impôt figurant dans les comptes correspond à l'application du régime du crédit d'impôt recherche pour 132 K€.

Les comptes intègrent des éléments particuliers figurant dans les postes « charges financières » et « charges exceptionnelles ». Afin de faciliter la lecture des comptes, nous présentons ci-après le calcul du résultat net retraité de ces éléments. Ce calcul représente une simple addition et ne prend pas en compte notamment, l'impact fiscal éventuel des retraitements qui y figurent.

	mars 15	mars 15
Chiffre d'affaires	31 915	30 110
Résultat exploitation	- 1 388	- 1 728
Résultat Financier	1 568	-1 214
Résultat Exceptionnel	- 47	+ 149
Impôt société	+ 132	+ 77
Résultat net	265	- 2 715
Eléments particuliers significatifs	-224	2 088
Résultat net hors éléments particuliers	41	- 627

Eléments particuliers	mars 13
Reprise Provision titres Prismaflex Inc (Canada)	-791
Provision titres filiales	+ 477
Changement de durée d'amortissement Techno Bluetech	+90
Total	-224

+ = charge -= produit

Le capital social, augmenté des primes d'émission, de la réserve légale et des réserves indisponibles ressort à 14 726 K€ au 31 mars 2016. Les capitaux propres s'établissent à 14 343 K€, contre 14 078 K€ au 31 mars 2015 (effet mécanique du résultat net de l'année).

La société dispose d'un contrat de financement structuré assorti de « covenants » (ratios, limites d'investissements, etc.) dont le non-respect peut entraîner, sous certaines conditions, le remboursement anticipé de cet emprunt. Sa valeur résiduelle au 31 mars 2016 s'élève à 700 K€.

Ces ratios sont analysés sur la base d'agrégats consolidés.

La dernière échéance de cet emprunt se termine le 31 décembre 2016

I.3 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société a augmenté, au cours de l'exercice écoulé, son niveau d'activité de recherche et développement qui représente une charge d'exploitation globale de 608 K€, contre 373 K€ pour le précédent exercice (dont 33k€ d'amortissement de ses frais de R&D). La société poursuit ses efforts d'innovation notamment dans les panneaux digitaux.

Au cours de l'exercice, les investissements en R&D immobilisés se sont élevés à 154 K€, contre 204 K€ pour l'exercice précédent. L'année dernière avait été marquée par des efforts particuliers sur la gamme de panneaux autonomes. Cette année les efforts se concentrent sur les panneaux leds.

Les charges d'exploitation concernent principalement l'amortissement de nos activités R&D, le personnel dédié à cette activité et les efforts entrepris notamment pour l'amélioration des produits décrits ci-dessus.

Les ressources R&D ont été principalement à la mise au point de nouvelles résolutions de panneaux « LED » (de plus en plus fines), pour répondre aux évolutions du marché de l'affichage extérieur et du point de vente. La société a pu observer les premiers retours positifs de cette stratégie ;

Nous vous indiquons que la société n'a pas renouvelé son **Label FCPI** au titre d'entreprise innovante, même si elle aurait pu y prétendre. L'évolution législative de ce régime ne justifie pas à ce stade une démarche en la matière.

La société dispose

- d'une équipe dédiée à la recherche et au développement de panneaux LEDS ainsi qu'à leur intégration mécanique.
- D'une équipe qui travaille sur l'amélioration des process d'impression et le développement de nouveaux substrats.

Les objectifs prioritaires de développement restent les suivants :

ACTIVITE « HARDWARE »

- LEDs : poursuite des développements sur l'augmentation du nombre de LEDs par m² et du pilotage en général des panneaux (redondance...);
- Développement de l'intégration, la ventilation...des écrans leds dans des mobiliers.
- Panneaux d'affichage et enseignes : poursuite des développements d'une gamme de panneaux et enseignes fonctionnant à l'énergie solaire ;

ACTIVITE « IMPRESSION »

- Substrats : développements de nouveaux substrats en liaison avec l'affichage, intérieur, extérieur et la décoration en général; Travail sur des substrats adaptés plus qualitatifs, écologiques et économiques;
- développement du process numérique en amont et aval de l'impression (web to print, work – flow pre-press, découpe numérique, personnalisation ; commerce sur internet).

I.4 – PRINCIPAUX AGREGATS DE LA SOCIETE

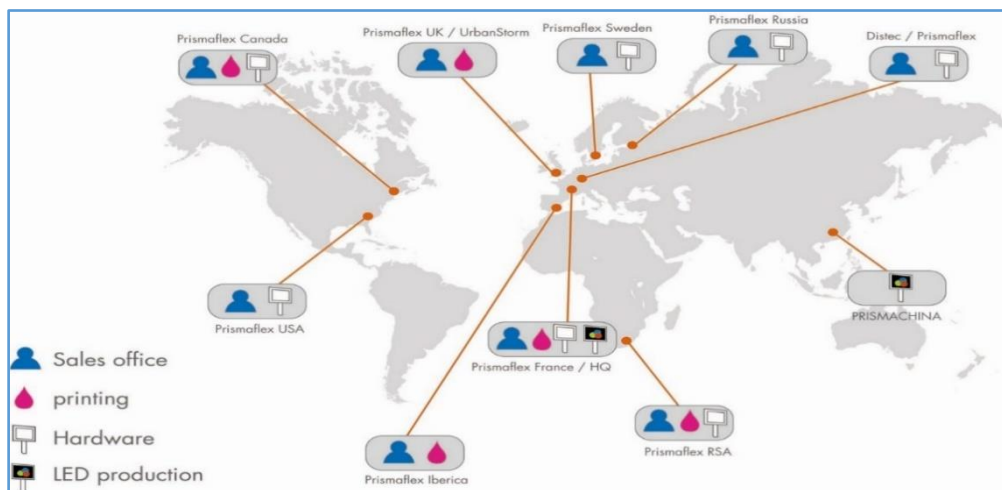
Documents comptables annuels.

Comptes sociaux au 31 mars 2016 (en milliers d'euros)

BILAN ACTIF	Montant Brut	Amortissement Provision	Montant net	Exercice Précédent
Immobilisations	5 915	4 419	1 496	1 935
Titres de participation & autres immobilisations financières	35 247	22 134	13 113	12 616
ACTIF IMMOBILISE	41 162	26 553	14 609	14 550
Actif circulant	17 185	1 048	16 137	15 588
Autres	193		193	64
TOTAL ACTIF	58 540	27 601	30 939	30 202
BILAN PASSIF			Montant	Exercice Précédent
Capitaux propres			14 343	14 078
Autres fonds propres			489	669
Provisions risques et charges			344	220
Dettes et compte de régularisations			15 721	15 222
Autres			42	13
TOTAL PASSIF			30 939	30 202

COMPTE DE RESULTAT	31.03.2015	31.03.2015
Chiffre d'affaires net	31 915	30 110
Produits d'exploitation	33 673	30 631
Charges d'exploitation	35 061	32 359
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 1 388	- 1 728
Produits financiers	2 610	1 728
Charges financières	1 042	2 942
RESULTAT FINANCIER	1 568	- 1 214
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-47	149
Participation des salariés		
Impôts dus sur les bénéfices	132	78
RESULTAT NET	265	- 2 715

IMPLANTATIONS DU GROUPE PRISMAFLEX

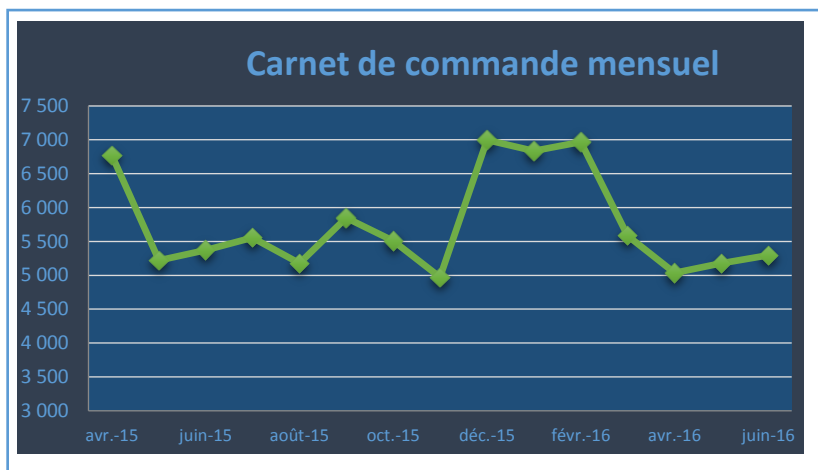


I.5 - MARCHÉ DES AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Les premiers mois de l'exercice 2016/2017 font ressortir les tendances suivantes :

ACTIVITÉ « HARDWARE » :

- Le carnet de commandes se situe à des niveaux similaires à celui de N-1. Vous trouverez ci-après les fluctuations sur un an. Le carnet de commandes à fin juin 2016, principalement composé de commandes « hardware », s'élève à 5,3 M€ contre 5,4 M€ l'année précédente.



- De nombreux projets sont à l'étude notamment sur les produits LEDs. Les commandes de produits analogiques sont en recul et dépendent des autorisations et appels d'offres des différentes villes. L'évolution vers le LED génère des reports de décisions et une limitation des investissements en renouvellement.



Les demandes concernent principalement :

- la gamme « Prismatronic » que ce soit en outdoor ou Indoor
- dans une moindre mesure du mobilier urbain.

Les produits « Trivision, classiques et déroulants » restent sur la même tendance.

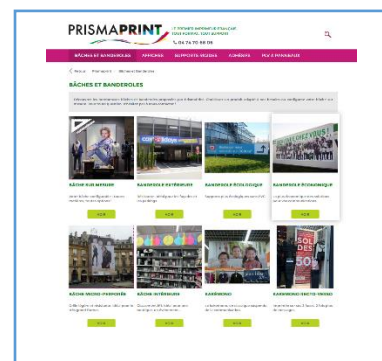
Prismaflex, grâce à un portefeuille diversifié au niveau produits et zones géographiques, a la capacité de répondre aux évolutions du marché de l'affichage et à sa digitalisation.

La période actuelle est marquée par une prudence au niveau des investissements, le basculement vers le LED étant un choix structurant et impliquant.



ACTIVITE « IMPRESSION » :

- Les premiers mois de l'année sont bien orientés. La société poursuit ses efforts pour proposer des produits économiques, respectueux de l'environnement avec une qualité de service améliorée. Le groupe renforce progressivement son positionnement sur le segment de la communication sur le point de vente (en Espagne...). La France agrandit son site de production pour faire face à l'évolution des volumes.
- Le marché reste orienté sur une recherche de prix bas. La concurrence reste forte, ce qui ne permet pas une augmentation des prix de vente finaux. Le groupe vise donc du volume et des parts de marché. Il est en train de lancer son site d'impression en ligne pour répondre à la digitalisation du marché.
- Le marché de l'indoor, plus qualitatif est un relai de croissance ; le travail de confection/ finition et la résolution demandée sont supérieurs. L'entreprise poursuit son adaptation à cette tendance et investit dans l'automatisation des process répétitifs.



ACTIVITE « DECORATION » :

- L'activité décoration est en recul sur ce début d'année. La société renouvelle progressivement avec son 1^{er} donneur d'ordre de l'activité décoration intérieure, sa gamme de produits. De nouveaux produits sont en cours de lancement. Le niveau de m2 imprimés va augmenter mais la part aluminium du produit a été transférée à une société spécialisée. Le Chiffre d'affaires sera en recul et évoluera en liaison avec le développement de l'ensemble de la gamme des produits proposés. Parallèlement, la part des produits de la zone Amérique est transférée sur notre filiale canadienne.
- Parallèlement elle poursuit ses efforts de développement produits et de commercialisation notamment via son site de commercialisation web www.scenolia.com destiné à la vente directe de produits de décoration. La facturation mensuelle se situe autour des 33 K€ sur les six derniers mois de l'exercice

PRISE DE CONTROLE :

Aucune prise de contrôle n'est intervenue depuis le début de l'exercice en cours.

I.6 - PERSPECTIVES 2016/2017

L'environnement économique de nos clients afficheurs, notamment en Europe reste incertain. Les référencements, notamment sur les panneaux LEDs, sont une priorité et la société doit confirmer ses premiers succès.

L'activité économique des points de vente ces dernières années s'est traduite par une attention particulière portée aux dépenses en général dont celles de communication. Prismaflex dispose des produits pour répondre à ce marché notamment dans l'impression indoor et outdoor. L'accent est mis sur des produits faciles à afficher, à volume en assurant une qualité de service adaptée à nos clients.

L'Europe se maintient. Les zones géographiques comme la Russie (effet rouble) et l'Amérique du Sud sont en recul marqué.

Les produits « LEDs » restent au centre des préoccupations des clients afficheurs (montée en puissance de l'affichage digital). Les budgets d'investissements sont focalisés sur ce type de produits, avec son corollaire, la problématique de leur financement. Ces investissements sont lourds et structurants. Même si le passage au digital est en marche, la réalité des investissements en Europe montre des reports d'investissements.

Parallèlement les ventes de produits analogiques n'apparaissent plus comme la priorité d'investissement des clients afficheurs et sont en recul. Ils sont réalisés principalement lors de renouvellement d'appels d'offres/ De fait le nombre d'acteurs en capacité de répondre à ces besoins diminue.

Ces tendances, confortent le Conseil d'administration dans sa politique d'optimisation de sa gamme de produits analogiques, de renforcement de sa capacité d'impression digitale et de développement dans les produits Leds pour lesquels une augmentation du volume des ventes doit permettre l'atteinte du point mort.

La société souhaite maintenir une flexibilité de production. Ses marges de manœuvre en termes de coûts de production sont réduites et elle doit investir pour assurer le développement des volumes d'impression et de l'activité LED.

La société poursuit ses efforts en vue de favoriser:

- les développements produits des panneaux LEDs, leur intégration et leur côté communicant;
- la mise en place de flux d'impression adaptés à chaque marché et optimisés en fonction des volumes attendus;

Les objectifs sur la période à venir s'articulent autour :

- de la poursuite de gains de parts de marché dans l'activité impression,
- du développement des solutions Webs,
- de l'intégration et du succès des produits réalisés pour notre principal client de l'activité décoration intérieure,
- du redressement des filiales encore déficitaires, (USA, Russie, Angleterre),
- de l'augmentation du volume de vente de panneaux leds.

Nos principaux axes de réflexion par activités concernent les thèmes suivants :

ACTIVITE « HARDWARE » :

- Structuration de l'activité LED (liaison avec notre JV, technique, production, SAV, service) ;
- Optimisation de notre gamme analogique et adaptation de ses structures de production.

ACTIVITE « IMPRESSION » :

- Poursuite du développement de solutions d'impression économiques innovantes et amélioration continue des process de production ; (automatisation, optimisation)
- Veille technologique (matières, encres, machines & process) ;
 - Lancement de notre site web d'impression à la demande <http://www.prismaprint.com> (dans un environnement de production maîtrisé) ;
- Attention accrue à la qualité du service client.

ACTIVITE « DECORATION » :

- Développement de nouvelles gammes de produits ;
- Accompagnement de notre principal donneur d'ordre ;
- Poursuite du développement de nos ventes sur notre site dédié www.scenolia.com.

I.7 - ACTIVITE DES FILIALES

LA FILIALE **SUEDOISE PRISMAFLEX AB** a réalisé un chiffre d'affaires de 2 200 K€ au 31 mars 2016 contre 1 954 K€ au 31 mars 2015, soit une progression de 12,6% (14% hors effet devise). Les ventes externes, de l'activité Trivision, produit historique de la société, sont en recul de 11,6% sur la zone de commercialisation de la filiale. La croissance observée provient principalement de panneaux statiques (Wibs).

Le CA lié aux ventes à nos filiales, des produits gérés par la Suède est stable. Le constat d'une maturité du produit Trivision a été fait et la société s'est adaptée à cette situation comme le confirme l'évolution de sa rentabilité.

Le résultat opérationnel courant ressort à 438 K€ contre -133 K€ l'exercice précédent.

Les marges sont stables et la société bénéficie des mesures décidées l'année dernière pour abaisser son point mort. La commercialisation du « Trivision » est essentiellement assurée par l'ensemble des commerciaux du groupe et les stocks sont centralisés en Suède (sauf pour les USA). Le résultat net intégré en consolidation ressort à 338 K€ contre -508 K€ au 31 mars 2015 (2015 intégrait une provision pour perte de valeur du goodwill lié à la filiale de 600 K€). Cette année les impacts de change sont limités.

LA SOCIETE **PRISMAFLEX IBERICA** a réalisé un chiffre d'affaires de 3 355K€ au 31 mars 2016 contre 2 894 K€ au titre de l'exercice précédent soit une croissance de 16%. Le chiffre d'affaires Groupe (Interne : 321 k€) est en croissance de 32% et représente 10% du total (8% en N-1). La société a réalisé une vente de leds pour 0,5 m€. L'impression externe, principale activité, affiche un recul minime de 0,8% (19 K€) et ce malgré une baisse des volumes de plus de 10%. La pression sur les prix de vente par les clients afficheurs s'est poursuivie ; ces clients demandant à évoluer vers des matières plus économiques. Notre filiale, dans cet environnement, a poursuivi ses efforts de développement de son activité sur le point de vente et maintenu la plupart de ses clients afficheurs historiques.

La marge de production « impression » est en légère croissance. Les charges d'exploitation sont maîtrisées et légèrement supérieures sur les frais commerciaux (modification progressive du business modèle vers le point de vente) et frais de production (amortissement). Le résultat net passe de 24 K€ au 31 mars 2015 à 21 K€.

La filiale a pour objectif de poursuivre son développement sur le segment du point de vente et de réussir des ventes de panneaux LEDs. L'embauche d'un commercial est actée.

LA SOCIETE **PRISMAFLEX UK** détient depuis octobre 2011 la société Urbanstorm. Les deux sociétés réalisent un chiffre d'affaires de 3 673 K€, contre 3 978 K€ au 31 mars 2015, en recul de 7,7% (-13,9% à devise constante). L'activité d'impression externe à 2 242 K€ est en recul de 5,2%. Les ventes hardware à 805 k€ sont en recul de 14,8% (20,6% à devise constante).

La société a ajusté son point mort mais doit poursuivre ce travail si l'activité impression ne se redresse pas.

Le résultat d'exploitation s'élève à -18 K€ (intégrant la clôture finale du dossier RTG) contre -240 K€ l'exercice précédent.

Un plan d'ajustement (charges et personnel) de notre filiale a été mis en place mais doit faire l'objet de nouveaux ajustements. Le résultat net au 31 mars 2016 ressort à -105 K€ contre -178 K€ l'exercice précédent. Il intègre des pertes de change sur la dette vis-à-vis de Prismaflex International libellée en € pour 42 k€ (gain en N-1). La société dispose de pertes reportables.

L'environnement économique anglais reste difficile. Des efforts sont réalisés pour redresser les résultats.

LA SOCIETE **PRISMAFLEX USA** a réalisé un chiffre d'affaires de 2 096 K€, contre 659 K€ au 31 mars 2015. L'année est marquée par de belles ventes sur l'activité LED en début d'année. Ce niveau d'activité reste insuffisant mais des succès encourageants sur les produits LEDs ont été enregistrés.

Les ventes de panneaux Trivision neufs sont en croissance et les ventes de pièces détachées sont plutôt stables. Au total l'activité Trivision à 1043 k€ croît de 60% par rapport à N-1.

Le résultat net ressort à -59 K€, contre -159 K€ au titre de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation sont toujours bien maîtrisées mais la filiale doit capitaliser sur ses premiers succès de ventes de panneaux LEDs et transformer cet essai. Le volume d'activité des afficheurs sur l'activité Trivision, reste limité mais rentable. Comme indiqué l'année précédente, l'adaptation de nos produits LEDs au marché américain doit permettre le développement des ventes sur ce segment de marché et l'amélioration des résultats.

Les perspectives de la filiale sont liées au développement de cette dernière activité.

LA SOCIETE **PRISMAFLEX INC.**, basée à Toronto, a vu ses ventes externes passer de 4 944 K€ à 4 841 k€, en recul de 2,1 % et 1,4% à devises constantes. L'activité « hardware » à 452 K€ est en recul de 15,5% (vente de Trivision et pièces détachées) et l'activité « impression » est stable (0,2% à devises constantes). Notre filiale, par des solutions adaptées et innovantes, a su diversifier son portefeuille clients ce qui compense la pression concurrentielle du marché traditionnel des afficheurs. Elle a bénéficié cette année de ventes dans le cadre des jeux de PANAM pour un peu plus de 0,56 MCAD. L'activité impression en fin d'année est en recul du fait d'un marché « plus difficile ».

Le résultat d'exploitation reste bien orienté à 383 K€ contre 442 K€ l'année précédente.

Le résultat net s'établit à 262 K€, contre 303 K€ au 31 mars 2015 (-13% à devises constantes). Dans l'environnement économique général, notre société résiste grâce à un travail de maîtrise des charges, un bon positionnement et un service client efficace. Son outil de production lui permet d'augmenter ses parts de marché le cas échéant et explique partiellement le recul relatif des résultats. Les premiers mois de l'exercice sont un peu plus difficiles qu'en N-1.

Notre principal donneur d'ordre dans l'activité « décoration intérieure » a démarré ses commandes sur la zone Amérique et notre filiale vient de livrer ses premières productions. Nous avons investi dans de nouvelles machines de production à cet effet.

LA SOCIETE PRISMAFLEX RSA, basée en Afrique du Sud, a réalisé un chiffre d'affaires de 3 743 K€, en croissance de 8,4% (18,6% à devises constantes). L'activité « Hardware » à 15,2 MZAR a progressé de 20% et concerne, pour une part significative, la pose des affiches. Cette activité qui présente un déficit structurel reste à un niveau réduit et sa contribution a été améliorée. L'activité « impression » est en croissance de 18% à devises constantes (+8% en €).

Le résultat d'exploitation de notre filiale passe de +125 K€ sur l'exercice précédent à +156 K€ au 31 mars 2016.

L'inflation et la forte concurrence observées ne permettent pas une amélioration aisée des prix (mais tout de même réalisé) de vente mais le travail réalisé sur la productivité et les rebuts ont permis d'améliorer le résultat d'exploitation. Le résultat net ressort à - 21 K€ et intègre des frais financiers sur un compte courant avec Prismaflex International pour 145 K€.

Cette filiale est sur une bonne dynamique sur ce début d'exercice ; elle reste très dépendante du marché des afficheurs. Les fluctuations du ZAR et la stabilité politique sont des sujets à prendre en compte.

LA SOCIETE PRISMAFLEX AUSTRALASIA ne fait plus partie du groupe et ne porte plus ce nom. Le repreneur (ancien collaborateur) assure la maintenance et la distribution de pièces détachées de nos produits.

LA SOCIETE DISTEC GMBH Le chiffre d'affaires de notre filiale s'établit à 4 554 k€ contre 5 258 k€ l'exercice précédent, en recul de 13%. L'année dernière avait été marquée par d'importantes ventes en Russie et un marché de colonnes en Allemagne. Cette année, la société a livré le solde du marché Russe et les ventes se répartissent à 42% en Russie, 36% sur le territoire allemand et 17% en Suisse. Grâce à une très forte variabilité (support commercial et industriel de la France) et une performance opérationnelle des équipes sur place, le résultat d'exploitation au 31 mars 2016 s'élève à 831 k€ (rappel année exceptionnelle en N-1 avec un résultat d'exploitation à 1 363 k€). Le résultat net s'établit à + 485 K€.

PRISMAFLEX RUS a démarré son activité il y a un peu plus d'un an. Son Chiffre d'affaires s'élève à 262 K€ et son résultat d'exploitation à - 75 k€. L'instabilité en Russie et la très forte dévaluation du rouble n'ont pas favorisé le développement de l'activité. L'équipe installée est très réactive et le groupe se donne du temps pour observer le retournement des ventes et le développement de l'activité LED dans le pays.

PRISMA China : Il s'agit du premier exercice plein de la société. Prismaflex international via une Holding Hongkongaise détient 34% de la filiale chinoise de production de Leds. L'activité a démarré et la société n'a pas encore atteint son point mort ce qui explique la quote-part de perte de 273 k€ constatée au titre de l'exercice.

Une récurrence de volumes de la part des partenaires et une stabilisation des produits doit permettre d'atteindre l'équilibre.

La société bénéficie de crédits fournisseurs significatifs (qui doivent faire l'objet d'un financement complémentaire en cours de négociation par notre partenaire chinois).

L'activité de la société de commercialisation PRISMAFLEX MIDDLE EAST basée au Bahreïn a été arrêtée en septembre 2003, cette société est toujours en cours de liquidation volontaire.

Le Bureau de représentation au Bahreïn a été fermé.

I.8 – COMPTES CONSOLIDES ET PRINCIPAUX AGREGATS

L'activité des filiales est décrite dans le paragraphe précédent du rapport de gestion relatif aux comptes sociaux.

En M€ audités	12 mois	12 mois	Ecart en m€	Exercice 15-16	
	31.03.16	31.03.15		6 mois S2	6 mois S1
Chiffre d'affaires	50,53	48,57	1,96	25,15	25,38
Résultat opérationnel courant	0,67	0,04	0,63	-0,38	1,05
Perte de valeur du goodwill et autres produits	-0,21	-0,35	0,14	-0,21	0,00
Résultat opérationnel	0,46	-0,31	0,77	-0,59	1,05
Résultat financier hors change	-0,25	-0,32	+0,06	-0,07	-0,18
Pertes & gains de change	-0,43	0,34	-0,77	-0,17	-0,26
Impôts	-0,18	0,08	-0,26	0,00	-0,14
Quote part des résultats des sociétés mises en équivalence	-0,27	-0,07	-0,20	-0,16	-0,11
Résultat net	-0,67	-0,28	-0,40	-0,99	0,36
Résultat net part du groupe	-0,62	-0,20	-0,42	-0,95	0,37
Capacité d'autofinancement	1,46	1,83	-0,37	0,11	1,36

Capitaux propres part du groupe	13,00	13,75	-0,75
Dettes financières nettes	7,02	7,50	-0,48
Gearing	0,54	0,55	

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE ANNUEL

En M€	2015/2016	2014/2015	Var M€	Var. %	Q4 mars 16	Q4 mars 15	Var M€	Var. %
Activité impression	29,04	28,91	0,13	0,50%	7,06	7,43	-0,37	-5,00%
Activité cadres	21,49	19,66	1,82	9,30%	4,69	4,69	0	0,00%
Total de la période	50,53	48,57	1,96	4,00%	11,75	12,12	-0,37	-3,10%
Total à devises constantes	50,15	48,57	1,57	3,20%	12,19	12,12	0,07	0,50%

La variation à devises constantes s'explique principalement par les fluctuations sur la période du dollar américain, de la livre sterling et du dollar canadien.

Au quatrième trimestre, le chiffre d'affaires s'établit à 11,75 M€ en légère progression à taux de change constants par rapport à la même période de l'an dernier et en recul de 3,1% en valeur.

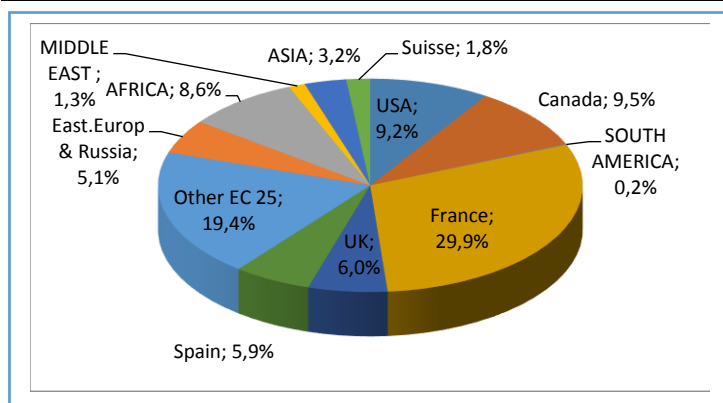
Sur 12 mois, l'activité impression, hors décoration intérieure, démontre une nouvelle fois sa résilience avec un chiffre d'affaires qui s'établit à 22,74 M€ contre 22,20 M€ en 2014/2015. Au T4 cette activité est stable à devises constantes et en recul de 3,4% en valeur. Sur l'ensemble de l'exercice, l'activité est résistante sur les principales zones géographiques d'implantation du Groupe.

Les ventes de l'activité décoration intérieure s'inscrivent à 9,53 M€ contre 10,42 M€ sur l'exercice précédent. Au T4 l'activité est en recul de 18%. Avec un deuxième semestre en progression par rapport au 1er semestre à 5,03 M€ contre 4,51 M€, cette activité est restée affectée sur l'ensemble de l'exercice par un retard de lancement de nouveaux produits par le principal donneur d'ordre.

Les ventes de l'activité cadres, hors décoration intérieure, s'inscrivent à 18,26 M€ contre 15,95 M€ en n-1. Le S2 est resté bien orienté à 8,89 M€ contre 6,69 M€ l'an dernier. Sur l'ensemble de l'exercice, cette activité bénéficie essentiellement de la montée en puissance des ventes de panneaux LED Prismatic avec un chiffre d'affaires à 5,88 M€ contre 1,0 M€ en n-1. A contrario, la gamme de mobilier urbain qui avait enregistré une forte croissance en n-1 est en recul.

Pour l'exercice, avec un mix-produits à moindre marge, le Groupe anticipe un résultat opérationnel courant positif sur l'ensemble de l'année mais en recul sur le S2.

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE



Nous constatons une augmentation en valeur relative de la France et Asie.

La part relative de la Russie et de l'Amérique du Sud sont en retrait.

RESULTATS

L'exercice clos le 31 mars 2016 témoigne d'une évolution de l'activité hardware (18,26 M€ contre 15,95 M€ en N-1) soutenue par une progression forte des ventes de panneaux LED ce qui confirme l'engouement du marché de l'affichage pour les solutions digitales.

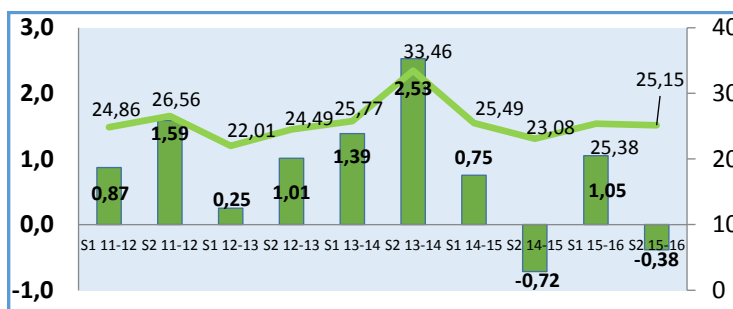
Dans ce contexte, Prismaflex a mis en place des moyens industriels pour maîtriser les process de production et améliorer ainsi progressivement ses marges (modules LED produits par l'usine PrismaChina et spécialisation du site français dans l'intégration des solutions techniques et technologiques). L'activité print affiche à nouveau une bonne résistance et ressort à 22,74 M€ sur l'exercice. L'activité décoration intérieure à 9,53 M€ est en recul.

Le niveau de marge est en baisse en raison de l'évolution du mix produits. Le second semestre est plus touché par ce phénomène. Toutefois, grâce à des frais de structure bien maîtrisés et à la légère hausse des volumes, le résultat opérationnel est positif sur l'exercice à 0,46 M€ contre une perte de 0,31 M€ l'an dernier.

Le résultat courant avant impôts est par contre pénalisé par des pertes de changes de 0,43 M€ dont 0,28 M€ liés au ZAR (prêt de la maison-mère à la filiale) contre un gain de change de 0,34 M€ en N-1.

Après un impôt de 0,18 M€ (le Groupe n'a pas activé ses pertes en France sur le second semestre et en Angleterre), le résultat net montre une perte de -0,67 M€ contre -0,28 M€ l'an dernier.

Vous trouverez ci-après une **analyse semestrielle** (en M€) des résultats d'exploitation consolidés qui traduisent l'évolution de notre activité et son lien avec le CA.



L'effectif du Groupe s'élève à 305 salariés au 31 mars 2016 contre 299 salariés au 31 mars 2015 (hors Prisma China). Cette évolution concerne essentiellement la France (+ 5 personnes (production print et Web), + 3 personnes l'Espagne (commerciaux) et l'Angleterre -3 personnes)

La valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à 5,7 M€, comme l'exercice précédent. La principale valeur concerne notre filiale suédoise, Prismaflex AB, pour 4,1 M€. L'évaluation de leur valeur résulte d'un test « d'impairment » décrit dans l'Annexe des comptes consolidés.

Conformément aux objectifs fixés, les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont stabilisées par rapport à celles réalisées l'année précédente. Elles se sont élevées à 1,65 M€ contre 1,53 M€ (hors investissement dans Prisma China) au 31 mars 2015.

Les principales acquisitions corporelles et incorporelles réalisées au cours de l'exercice concernent :

- 0,85 M€ de matériel d'impression (machines UV 3m, machines de soudure, machine à plat) en France, Canada et Espagne principalement. En France et au Canada, deux machines concernent soit le démarrage de l'activité de décoration intérieure soit le développement de nouveaux produits ;
- 0,3 M€ de matériels divers pour l'activité « hardware » dont une machine 5 axes également utilisée pour intégrer les panneaux leds;

- 0,2 M€ d'investissements en travaux de R&D décrits précédemment (LED principalement);
- 0,3 M€ d'immobilisations diverses (informatique, travaux...).

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité ressortent à 2 463 K€ contre 880 K€ l'exercice précédent. Ils prennent en compte une variation positive du besoin en fonds de roulement de +0,5 m€ y compris l'impôt. Le niveau de stock à 10,3 M€ est en augmentation de 0,3 M€ net d'effet de change. L'objectif est d'arriver à le réduire sauf pour les activités LED.

En termes de financement, le Groupe a principalement :

- financé 1,28 M€ d'investissements sous forme de crédit-bail et prêt classique (0,15m€), essentiellement pour ses équipements décrits ci-dessus ;
- mis en place un prêt de 0,5M€ avec la BPI pour financer ses développements leds et renouvelé les crédits de trésorerie en Espagne pour 0,35 M€ ;
- remboursé pour 2 775 K€ de dettes financières hors intérêts au titre de l'exercice : 1,79 M€ de prêts et financements divers (dont 0,46M€ de crédits de trésorerie en Espagne) et 0,98 M€ de crédits baux.

Le Besoin en Fonds de Roulement à 8,23 M€ représente 16% du chiffre d'affaires contre 19% l'exercice précédent. (L'exercice précédent intégrait un volume de dettes fournisseur élevé). Le besoin normatif se situe entre ces deux pourcentages.

Les dettes nettes consolidées s'élèvent à 7,02 M€ contre 7,5 M€ au 31 mars 2015.

Le ratio dettes nettes sur fonds propres reste sous contrôle à 0,54 contre 0,55 l'année précédente.

Les fonds propres part du groupe s'élèvent à 13 M€ en recul de 0,75 M€ par rapport au 31 mars 2015 (effet résultat et conversion des devises principalement).

Dans le cadre de ses négociations en Suède, la société a donné un accord de principe pour réduire progressivement sa ligne de trésorerie.

Des lettres de confort ont été émises au profit de banques espagnoles en garantie de prêts souscrits par la société Prismaflex Iberica et dont le solde dû au 31 mars 2016 est de 361 K€.

La société doit poursuivre l'amélioration de sa profitabilité notamment sur l'activité LED afin de financer ses cash-flows courants.

I.9 – PRISES DE PARTICIPATIONS DURANT L'EXERCICE

La liste des filiales et participations figure en Annexe des comptes. Aucune prise de participation n'est intervenue cette année.

Pour rappel les dernières modifications intervenues au niveau du groupe sont les suivantes :

LA SOCIETE PRISMAFLEX HKG Ltd été créée le 13/11/2014, la société Prismaflex International en détient 34%. Son objet est de détenir directement 100% de la société de Production de LEDs Prisma China Opto (ShenZhen) Limited (WFOE). Cette dernière a été incorporée en Juin 2015.

LA SOCIETE PRISMAFLEX RUS a été créée le 12/12/2014, la société Prismaflex International en détient 90%. Son objet est de commercialiser sur la zone les produits du Groupe. Elle est composée de 4 personnes.

Nous vous rappelons également que, concernant notre filiale PRISMAFLEX UK, cette dernière a acquis, au cours de l'exercice clos le 31/03/2012, 100% du capital de la société Urbanstorm située en Angleterre par échange de titres. Une clause d'ajustement de participation sans complément de prix, capée à +10% et -9% en fonction de l'atteinte de résultats a été signée lors de cette opération. Cette mesure sera réalisée sur une durée de 3 ans. Les accords prévoient que la dernière année mesurée s'effectuera sur la base de comptes clos au 30 septembre 2014. Lors de la séance du Conseil d'administration du 20 avril 2015 et conformément aux discussions entre les parties, la période requise pour l'atteinte des performances a été prolongée au 31 mars 2016. A ce jour aucune décision n'a été prise.

Lors de cette même séance, le Conseil d'administration a autorisé son PDG à réaliser une JV avec la société américaine TRANSLUX. Le projet est mis en « stand by ».

I.10 – DECOMPOSITION DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6, alinéa 1 et D. 441-4 du Code du Commerce, je vous précise qu'au vu du Bilan au 31 mars 2015, les dettes envers les fournisseurs représentent 6 680 423 €.

La société PRISMAFLEX INTERNATIONAL n'a pas conclu d'accord avec ses fournisseurs concernant les délais de paiements.

La décomposition du solde des dettes de la société à l'égard des fournisseurs à la clôture de l'exercice est la suivante : Les dettes échues sont pour la plupart des échéances à fin mars 2016.

	Exercice clos 31.03.2016	Exercice clos 31.03.2015
Dettes fournisseurs inscrites au bilan	6 680 423 €	5 071 062 €
Dettes échues	2 363 893 €	1 446 242 €
Dettes à échoir total	4 316 530 €	3 624 820 €
dont : inférieur à 30 jours	2 218 400 €	2 034 366 €
inférieur à 60 jours	1 941 646 €	1 130 209 €
inférieur à 90 jours	37 713 €	289 873 €
supérieur à 90 jours	118 771 €	170 372 €

I.11 – MONTANT DES DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 36 031 € contre 41 384 € l'exercice précédent (amortissement excédentaire & TVTS).

I.12 – FRAIS GENERAUX

Conformément aux dispositions de l'article 223 quinquies du Code général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé n'ont pris en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39.5 du même code.

I.13 – DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été versé durant les trois derniers exercices.

II - GESTION DES RISQUES

La société est cotée depuis le 12 décembre 2014 sur Alternext PARIS (la société était auparavant cotée au compartiment C de NYSE Euronext Paris).

Comme l'année précédente, elle n'est plus tenue, depuis cette date, de publier pour elle et ses filiales un rapport en matière sociale et environnementale.

Toutefois, la société a décidé, dans le rapport du Conseil d'administration, de fournir une information enrichie, en matière sociale et environnementale, sur la principale société de production située en France qui représente 56% des ventes externes et un peu plus de 50% des effectifs du groupe.

II.1 Informations sociales

Le nombre de collaborateurs de la société Prismaflex International au 31/03/16 est de 160 personnes (dont 4 congés parentaux à temps partiel) contre 155 au titre de l'exercice précédent.

- Femmes : 34% - moyenne d'âge : 42 ans
- Hommes : 66% - moyenne d'âge : 41 ans

Sur l'exercice écoulé, la société a procédé à 13 embauches (3 CDI, 10 CDD). 9 personnes ont quitté l'entreprise.

Le temps partiel est favorisé et représente plus de 12% de l'effectif. La société emploie 7 travailleurs handicapés contre 7 au titre de l'exercice précédent.

Afin de pallier les pics d'activité, la société a recours également au travail temporaire et à la sous-traitance. Compte tenu du repli de l'activité, l'intérim représente une charge (en production) de 1 116 K€ contre 994 K€ lors de l'exercice précédent.

Le recours aux heures supplémentaires est dû à un surcroît temporaire de l'activité, il est dans ce cas, principalement fait appel au volontariat. Les heures sont soit récupérées, soit payées.

Le montant de la sous-traitance de production hors installation s'élève à 961 K€ contre 1 129K€ au titre de l'exercice précédent. Le recours à la sous-traitance est principalement lié à l'activité de confection, d'assemblage de toiles pour les activités décoration et impression (81% de la valeur).

La société s'assure que les sous-traitants, les agences de travail temporaire et l'ensemble de ses filiales respectent la réglementation en vigueur et notamment les dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

- ANALYSE DES DIFFICULTES EVENTUELLES DE RECRUTEMENT : des difficultés de recrutement sur certains profils et en raison de la situation géographique de l'entreprise, à l'extérieur de Lyon, sont rencontrées.
- ANALYSE DES LICENCIEMENTS: au cours de l'exercice, compte tenu d'une activité « hardware » en baisse depuis plusieurs mois, la société a été dans l'obligation, afin de sauvegarder sa compétitivité, de mettre en œuvre un plan de réduction de ses charges en adaptant ses effectifs à la charge de travail et de supprimer des postes directement impactés par la baisse du volume d'affaires de l'activité Hardware.
- ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL, DUREE DE CELUI-CI POUR LES TEMPS PLEIN ET LES SALARIES A TEMPS PARTIEL : l'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail régit les différentes catégories de personnel en fonction de leur statut :
 - horaires hebdomadaires du personnel non cadre : 35h, 37h50 avec 14,5 jours RTT/an ou 39H avec 23 jours RTT
 - le personnel cadre, au forfait annuel de 216 jours bénéficie de 10 ou 13 jours de RTT par an, les cadres dirigeants n'étant pas concernés par la réduction du temps de travail.
 - le temps partiel résulte pour la totalité des cas, d'un choix du salarié.
- L'ABSENTEISME ET SES MOTIFS : Le nombre de jours d'absence est en baisse par rapport à l'exercice précédent. Les absences sont principalement liées à des arrêts maladie (dont maladie de longue durée) ainsi qu'à des congés de maternité / paternité.
- LES REMUNERATIONS ET LEUR EVOLUTION : Les rémunérations sont revues chaque année dans un dispositif d'augmentation lié à la performance individuelle. La société demeure très attentive à ce que le principe d'égalité de rémunération entre hommes et femmes soit bien traduit dans les faits et soit bien une réalité. Un accord d'intéressement qui couvre les exercices 2013 à 2016 existe.
- LES RELATIONS PROFESSIONNELLES ET LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS : La société est dotée d'une délégation unique (DP/CE), d'un CHSCT et d'un délégué syndical. Signe d'un dialogue soutenu et constructif avec les organisations syndicales, des réunions de négociation ont eu lieu chaque année au sein de la société.
- LES CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE :
 - La santé et la sécurité des collaborateurs sont des sujets prioritaires. Les actions qui permettent de garantir le respect des obligations réglementaires en la matière sont conduites et suivies par site. Tous les salariés et les nouveaux arrivants reçoivent une information sur la formation à la sécurité.
 - La politique de prévention des risques professionnels vise à sensibiliser chacun des acteurs concernés. Le nombre d'accidents du travail est en forte baisse par rapport à l'exercice précédent.
 - Les formations liées à la sécurité, à l'hygiène concernent les différentes catégories de personnel. Dans le cadre de la prévention incendie, des formations accessibles aux collaborateurs des 3 sites au maniement des extincteurs, ont été organisées et des exercices d'évacuation sont réalisés conformément à la réglementation en vigueur pour l'ensemble du personnel.
- LA FORMATION :
 - La formation vise à développer les compétences techniques, relationnelles et managériales requises dans l'exercice des responsabilités confiées et à préparer les collaborateurs à de nouvelles prises de fonction.
 - Depuis plusieurs années, la société investit dans la formation de ses collaborateurs et, chaque année, va au-delà de son obligation légale. L'effort de formation n'intègre pas les formations « métier » dispensées directement sur le poste de travail.
- LES ŒUVRES SOCIALES AINSI QUE LA MANIERE DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE L'IMPACT TERRITORIAL DE SES ACTIVITES :

A fin décembre 2015, nous avons atteint un taux de travailleurs handicapés de 6,46% contre 7,02% l'année précédente.

La société assure un suivi des collaborateurs handicapés par des mesures de prévention avec analyse de postes.

La société fait régulièrement appel à des Entreprises Adaptées ou des Services d'Aides par le Travail pour l'entretien de ses espaces extérieurs et parfois pour de la sous-traitance.

II.2 Informations environnementales

Prismaflex International est engagé en faveur de l'Environnement sur ces activités d'impression numérique. Ainsi les sites de Crawley (UK) et de La Boury (France) sont certifiés ISO14001, depuis respectivement 2008 et 2011.

Prismaflex International continue à axer ses efforts sur :

- Le respect de la réglementation en vigueur sur l'environnement ainsi que toutes autres exigences environnementales souscrites par Prismaflex (exigences clients par exemple) ;
- La réduction des dégagements de Composés Organiques Volatils (COV) dans l'air ;
- La maîtrise de la gestion des énergies et des déchets ;
- La prévention des pollutions et la maîtrise des risques ;
- La réalisation d'Analyses de Cycle de Vie (ACV), afin de communiquer auprès de ses clients sur les impacts environnementaux des supports imprimés.

II.2.1 Politique générale en matière environnementale :

« — l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement »

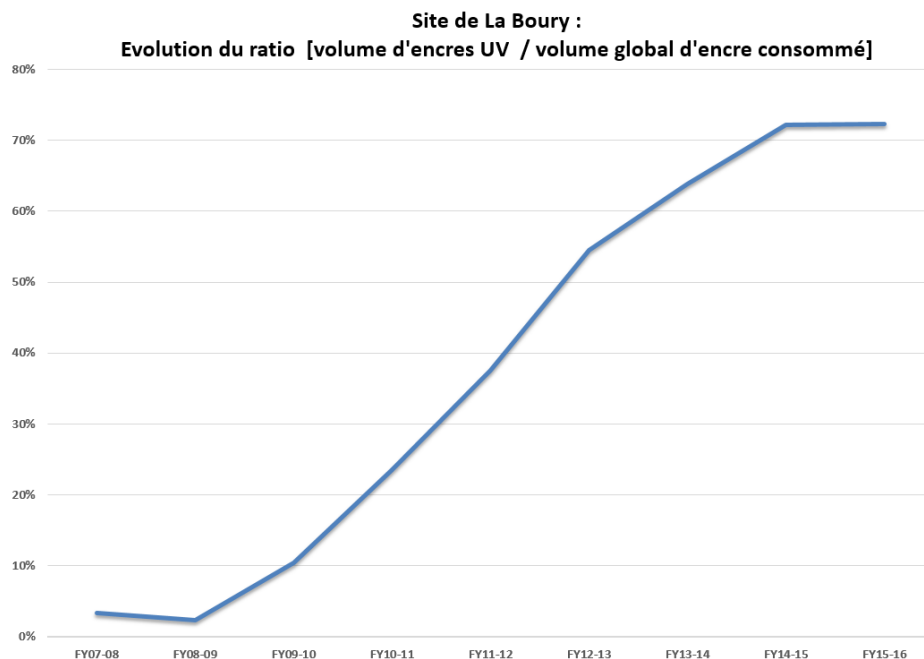
Un responsable Environnement est chargé de gérer le système de management environnemental mis en place en France. Sur le site français d'impression numérique, des revues de direction environnementales ont lieu 3 fois par an.

« — les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement »

Une sensibilisation à la certification ISO14001 est réalisée tous les ans. Depuis la mise en place du système de management environnemental en France en 2011, 181 personnes sur les 3 sites français ont reçu une sensibilisation en matière d'Environnement. En 2015, 21 personnes ont été sensibilisées.

« — Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions »

Sur le site français d'impression numérique, les machines d'impression à encre UV émettent peu de COV (Composés Organiques Volatils), comparativement aux imprimantes solvant. L'introduction des machines à encre UV dans nos ateliers permet de limiter l'impact environnemental de notre activité sur l'air. Sur l'exercice 2015-2016, la consommation d'encre UV a atteint près de 72% du volume global d'encre consommé, ce qui est comparable à l'exercice précédent.



De plus, afin de mieux connaître les impacts de ses produits sur l'Environnement, Prismaflex International réalise des Analyses de Cycle de Vie (ACV) sur ces supports imprimés. En 2014, les ACV de 4 supports imprimés ont été réalisés à l'aide du logiciel de calcul d'impacts environnementaux acquis par Prismaflex International.

II.2.2 Pollution et gestion des déchets :

« — les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement »

- **GESTION DE L'AIR** : Pour limiter les rejets dans l'air, Prismaflex International migre progressivement son parc machines français vers l'impression UV et l'impression sublimation. Le site de la Boury étant une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement soumise à Déclaration, des mesures de rejets de COV dans l'atmosphère sont réalisées périodiquement. Les dernières mesures en août 2015 ont confirmé la conformité de l'installation.
- **GESTION DE L'EAU** : Les process utilisés pour l'impression numérique et la fabrication de panneaux publicitaire ne consomment pas d'eau.
- **GESTION DES SOLS** : Les produits chimiques sont stockés sur bacs de rétention ou dans des armoires équipées de bacs de rétention. Dans les ateliers, des produits absorbants sont mis à disposition des salariés, en cas de déversement accidentel.

« — les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets »

L'enlèvement des déchets industriels banals et des déchets dangereux sont réalisés par des prestataires agréés, conformément à la réglementation française.

Sur le site d'impression numérique, les filières de revalorisation des chutes de matières plastiques restent toutefois difficiles à trouver.

« — la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité »

L'implantation des sites de production français étant en milieu rural, un effort particulier a été mené pour réaménager l'extérieur des sites et limiter l'impact visuel de sites industriels, sur la commune de Haute-Rivoire.

II.2.3 Utilisation durable des ressources :

« — la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales »

En France, les process d'impression et de fabrication de panneaux publicitaires n'utilisent pas d'eau. La consommation des sites se limite à des rejets domestiques.

« — la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation »

Afin de réduire la consommation de matières premières, un suivi informatisé des rebuts de production a été mis en place sur le site français de la Boury.

« — la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables »

Le site français de La Boury représente 75% de la consommation électrique des sites français. L'acquisition de nouvelles machines d'impression a permis de réduire le coût énergétique pour imprimer 1m². Sur l'exercice 2015-2016, la consommation électrique a été de 0,51 KWH pour produire 1m².

En 6 ans, la consommation moyenne pour produire 1m² a été réduite de 29%.

« — L'utilisation des sols »

Les ateliers de production français sont construits sur des dalles bétons et entourés de zones enrobées.

II.2.4 Changement climatique :

« — les rejets de gaz à effet de serre »

L'étanchéité des climatiseurs des sites français est vérifiée périodiquement, conformément à la réglementation française.

II.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

II.3.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :

« — en matière d'emploi et de développement régional »

En France, la société Prismaflex est localisée en territoire rural. Elle entretient des relations régulières avec les acteurs publics et privés locaux (communauté de communes, Simoly, mairies, entreprises régionales...).

En matière de formation, recrutement ou recherche d'emploi, la société a développé des relations suivies avec les acteurs locaux en matière d'intérim, de formation professionnelle et/ou scolaire.

Elle joue un rôle important notamment en matière d'accueil de stagiaires (découverte pour les 3^{èmes}, collégiens ou lycéens et stages professionnels).

« — sur les populations riveraines ou locales »

38% des salariés de l'entreprise habitent dans le canton de Saint Laurent de Chamousset :

Elle participe aux manifestations suivantes :

- Forum de l'Emploi avec POLE EMPLOI ;
- Forum « Emploi » des universités ;

II.3.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement,....

« — les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations »

Des demandeurs d'emploi ont été intégrés en stage « EMT » (Evaluation en Milieu de Travail) par le biais d'associations d'accompagnement socio-professionnel ;

La société assure des relations récurrentes avec certains établissements d'enseignement locaux ;

CAT de Meys : Depuis plus de 10 ans, la société Prismaflex International entretient une relation de soutien et d'aide à l'insertion des personnes handicapées par l'intermédiaire de son partenariat avec le CAT de la commune de Meys, situé à une dizaine de kilomètres. Ce partenariat traite d'opérations de sous-traitance, mais aussi de tâches d'entretien tels les espaces verts.

« — les actions de partenariat ou de mécénat »

PARTENARIATS SPORTIFS



Prismaflex International a renouvelé son contrat de partenariat avec le club de l'ASVEL pour toute la saison de basket 2015-2016. Elle fournit des éléments de communication (impression, prêt d'un panneau LED Prismaflex) en échange de places VIP pour assister aux matchs de la saison 2015-2016. Environ 60 clients ou prospects ont pu ainsi bénéficier de ce partenariat.



Pour la deuxième année, Prismaflex a poursuivi son partenariat avec le **LOU rugby**.

L'entreprise a notamment mis à disposition du Lou Rugby des caissons MX pour mettre en avant la communication du club dans la salle de réception, ainsi que dans la loge présidentielle. Les autres loges (30) ont été habillé de toiles exclusives Graph'it®. En contrepartie de 4 places VIP pour assister aux matchs de la saison 2015-2016, et le logo de l'entreprise est visible sur le site web du Lou ainsi que dans l'annuaire des partenaires.

Cette collaboration a permis de renforcer le relationnel avec ses clients, prospects et prestataires (une dizaine) et de tisser des liens de proximité avec ces derniers.

II.3.3 Sous-traitance et fournisseurs :

« — la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux »

Les sites de Crawley (UK) et La Boury (France) sont certifiés ISO 14001. La société tend à décliner les enjeux environnementaux dans sa stratégie et politique d'achat.

Une recherche de sous-traitants est presque toujours réalisée localement et plus particulièrement dans le canton pour répondre au double enjeu du maintien de l'emploi régional et de la diminution d'émissions de CO2 inhérents au transport routier. Depuis 2014, Prismaflex International réalise des ACV (Analyse de Cycle de Vie) pour mesurer l'impact environnemental de ses propres produits.

« — L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale »

Prismaflex International continue son programme d'audits de type « Social et Environnemental » auprès de certains fournisseurs significatifs, hors d'Europe.

L'objectif est notamment de vérifier que les réglementations sont appliquées tant sur la gestion des risques environnementaux que sur les conditions de travail chez ces fournisseurs et notamment le travail des enfants.

II.3.4 Loyauté des pratiques :

« — les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs »

L'ensemble des produits de Prismaflex International sont conformes aux réglementations françaises et européennes, tant sur la composition chimique que sur les conditions d'utilisation. Nous réalisons une veille documentaire, ainsi que des tests en laboratoire pour garantir la conformité de nos produits aux réglementations en vigueur.

II.4. Risques liés à l'environnement concurrentiel

Par son activité et par son développement, le Groupe est exposé aux risques de marchés. L'entreprise essaye de se prémunir contre les risques de marchés par une politique de gestion adaptée et, le cas échéant, par des opérations de couverture. Cependant, le Groupe peut être exposé aux risques de marchés sur des positions résiduelles ou non adaptées aux opérations de couverture.

II.4.1 Risques liés au prix de matières premières et à l'énergie

Le risque lié au prix des matières premières et de l'énergie (les produits chimiques ainsi que les coûts de transports supportés par le Groupe sont en effet étroitement liés au cours du pétrole) est l'un des facteurs de risques affectant le Groupe surtout sur ses activités Impression et décoration intérieure.

Il en va de même pour les matières participant à la fabrication de l'activité « Hardware » et notamment l'évolution du prix de l'acier et de l'aluminium.

Sur le plan commercial, les contrats de vente ne comportent généralement pas de clause de révision de prix, le prix étant déterminé à la signature du bon de commande et ou parfois du contrat. Certains contrats longs terme intègrent cependant une clause de variation spécifique en cas de variation à la hausse ou à la baisse desdites matières premières.

En termes de gestion du risque de fluctuation des coûts de matières, s'agissant pour la plupart d'entre elles de produits transformés et ou de contrats spots, la Société ne peut mettre en place de politique de couverture. Une part significative de ses achats est réalisée aujourd'hui en Asie. La société s'attache par de nombreuses mesures opérationnelles à limiter et prévenir l'impact des variations de prix sur son résultat. Ces mesures portent à la fois sur l'effort commercial afin de négocier de possibles révisions de prix, la recherche permanente de sources d'approvisionnements alternatives et/ou de contrats annuels fixes ainsi que la poursuite d'une politique d'innovation forte pour améliorer le rapport qualité – prix des produits commercialisés. En ce qui concerne l'activité LED elle est dépendante de la capacité de sa filiale chinoise à négocier les prix sur son marché local.

II.4.2 Risques liés à l'environnement concurrentiel

La position concurrentielle du groupe est très variable selon l'activité et même le type de produit.

Le Groupe estime disposer d'un positionnement reconnu en matière d'innovation et de savoir-faire sur ses différents métiers. Il est cependant confronté à une concurrence se traduisant principalement par une pression plus ou moins forte sur les prix sur l'ensemble de ses activités (variable selon les pays). L'arrivée de nouveaux acteurs dont certains pourraient disposer de moyens financiers plus importants, de nouveaux produits ou de nouvelles technologies développés par ses concurrents pourraient également affecter la position concurrentielle du Groupe. Le Groupe ne peut garantir qu'il sera en mesure de maintenir ses niveaux de marge face à la concurrence, notamment si de nouveaux entrants pénétraient un ou plusieurs de ses marchés ou si la concurrence s'intensifiait pour toute autre raison. Ces pressions concurrentielles pourraient entraîner une réduction de la demande des produits du Groupe ou contraindre le Groupe à diminuer ses prix de vente ou encore le contraindre à certains investissements supplémentaires. Ces éléments pourraient avoir un impact défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Le Groupe estime que le maintien d'une politique de recherche et développement active constitue le meilleur moyen de préserver son positionnement concurrentiel.

II.4.3 Risques liés aux évolutions technologiques

Le marché de l'affichage, sur lequel le Groupe intervient, est en forte évolution notamment avec l'arrivée des panneaux digitaux. Il connaît une évolution technologique rapide et constante et peut voir apparaître de nouveaux produits plus performants ou moins chers. Le groupe procède à une veille technologique permanente au travers de salons, de revues professionnelles et contacts clients dans les pays où elle est présente.

Le marché de l'impression est un marché concurrencé, atomisé et très sensible au prix.

Bien que le Groupe considère que le risque d'une technologie nouvelle soit limité, si celui-ci ne parvenait pas à suivre le rythme des évolutions technologiques, notamment sur l'activité LED ou ne parvenait à anticiper les évolutions de marché et/ou à développer des produits nouveaux et/ou à les introduire à temps sur le marché, son offre commerciale pourrait être moins attractive, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, le chiffre d'affaires, les résultats, la situation financière et le développement du Groupe. Il en va de même pour ses fournisseurs clefs.

II.4.4 Risques liés à l'environnement économique dans lequel évolue la société

Dans un contexte économique incertain en France ainsi que dans certains pays où le Groupe commercialise ses produits (par le biais d'une filiale ou au travers de ses efforts commerciaux), Prismaflex pourrait être confronté à la détérioration de la situation financière ou une difficulté accrue de financement des prospects, clients et fournisseurs (exemple de la Russie, de la Chine, Brexit en Angleterre...). La diversité de ses marchés et des pays dans lesquels elle travaille crée une protection qui limite partiellement la dépendance à la situation économique d'un pays ou d'un marché même si ponctuellement, le Groupe pourrait être confronté aux difficultés financières de certains de ses clients et / ou fournisseurs stratégiques.

En outre, cet environnement économique et le lien avec le marché de la communication pourrait exercer une pression accrue sur les prix, ce qui impacterait négativement le chiffre d'affaires, la performance financière et la position concurrentielle du Groupe.

Afin de limiter l'impact de la conjoncture économique sur ses activités la société essaye de disposer d'une offre globale, économique et modulaire.

II.5 Risques de marché

II.5.1 Risques liés à l'activité et politique financière

RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT :

Le Groupe génère des flux opérationnels qui doivent lui permettre de financer l'essentiel de ses besoins opérationnels. La baisse des résultats ces dernières années et la mutation opérée sur des nouveaux produits (produits digitaux) pas encore rentables, crée une incertitude plus forte sur la capacité de l'entreprise à faire face à ses obligations.

Les opérations d'investissements sont majoritairement financées soit par crédit-bail, soit par emprunt dans des cas particuliers. Le Groupe peut être amené à autofinancer certains investissements comme les coûts de R&D ou certains aménagements industriels ou petits matériels plus difficilement finançables.

L'activité du Groupe peut être cyclique en fonction des fluctuations rapides de son marché. Dans ce contexte, et afin de se prémunir contre les risques de variation de son Besoin en Fonds de Roulement, le Groupe dispose des lignes de trésorerie au 31 mars 2016 adossées aux postes clients principalement en France, Angleterre et Espagne. La politique du Groupe est de disposer de lignes de trésorerie permettant de gérer ses besoins prévisionnels. L'environnement économique actuel, marqué par une crise économique mondiale qui touche très fortement les organismes bancaires, une activité en pleine évolution, rendent plus incertains l'accès au financement notamment pour le financement de la R&D et du BFR.

Des négociations bilatérales interviennent avec les différentes banques en fonction de l'évolution de l'activité et des besoins.

La baisse d'activité « Hardware » rend nécessaire une adaptation de notre structure de coût au niveau des ventes et l'accès à des financements. Le groupe est dépendant du succès de sa nouvelle activité LED.

Au 31 mars 2016, les dettes financière du Groupe, diminuées de la trésorerie disponible, s'élèvent à 7,02 M€ dont :

- 3,43 M€ de crédits moyen terme en France dont un crédit syndiqué (solde auprès de cinq banques françaises dont le terme est fixé au 31 décembre 2016. Le solde au 31 mars 2016 s'élève à 700 K€). La société a souscrit un emprunt auprès de la BPI afin de financer ses développements dans l'activité LED ;
- 0,87 M€ sont liés à des prêts moyens termes en Espagne et Angleterre (Urbanstorm),
- 3,43 M€ sont des dettes de Crédit-Bail,
- 0,71 M€ de trésorerie nette positive (2,09 M€ de concours bancaires courants et 2,80 M€ de trésorerie active)

Le crédit syndiqué contracté auprès de pool bancaire est conditionné au respect de différentes clauses « covenants ». Le non-respect de ces « covenants » peut conduire sous certaines conditions à l'exigibilité

anticipée de ces dettes. La dette résiduelle au 31 mars 2016 soumise à ces tests s'élève à 700 k€. Au 31 mars 2016, la société respecte les limites de ses ratios.

Le Groupe rencontre régulièrement ses principales banques. Elle dispose également de concours bancaires notamment en Espagne et Suède. Un accord a été trouvé en Suède, compte tenu de la baisse d'activité de notre filiale, pour réduire progressivement son découvert autorisé.

RISQUE DE TAUX D'INTERET :

Les principaux emprunts du Groupe sont principalement à taux variables. Les crédits-baux contractés sont à taux fixe. Les concours bancaires utilisés sont à taux variable. Le niveau actuel des taux est favorable. La société n'a plus mis d'instruments particuliers pour couvrir ces taux.

II.5.2 Risques de change

De par sa forte présence internationale et des flux d'approvisionnements entre les filiales, le Groupe est exposé aux risques de change. Au 31 mars 2016, le chiffre d'affaires réalisé en euros représente 69% des ventes externes du Groupe (en recul de 4 points).

Afin de se prémunir des effets des fluctuations des devises, le Groupe procède au cas par cas à des opérations de couverture de change à terme sur les flux opérationnels. Ces opérations sont réalisées soit dans les filiales, soit par la direction financière du Groupe en fonction des anticipations de marché et des coûts des produits proposés.

Les prêts et emprunts intra-groupe ne sont généralement pas couverts, soit à cause de couvertures trop onéreuses ou non disponibles soit parce que ces prêts ou emprunt peuvent être destinés à s'apparenter à des opérations de capitalisation futures.

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe peuvent être impactés par l'effet de la conversion des comptes de filiales produits en devise locale. Cela concerne essentiellement cette année la Suède, l'Afrique du sud, et le Canada.

Le Groupe considère que ses résultats et sa situation financière peuvent être affectés par une variation des cours des devises contre euros. Les fluctuations actuelles des devises comme la SEK, le ZAR ou le GBP ont eu une incidence sur les comptes de la société en fonction de leur variation contre l'euro.

II.5.3 Risque de crédit

Le Groupe essaye d'entretenir des relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Sa politique est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit pour tout montant supérieur à 10 K€ (filiale principale Française). Elle favorise une politique similaire dans ses autres filiales mais reste limitée par le personnel administratif et les choix de certains de ses dirigeants.

Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables peut être identifiée. Via la société Française (56% des ventes), pour les transactions libellées dans une monnaie fonctionnelle différente de celle de l'entité opérationnelle concernée, le Groupe ne propose pas de paiement à crédit sans avoir obtenu l'approbation spécifique du responsable crédit. Toutefois, une augmentation des défauts de paiement a été constatée sur les entreprises (PME, TPE) ainsi qu'un allongement du crédit inter-entreprises notamment en Espagne et en Angleterre.

II.6 Risques liés à l'activité

II.6.1 Risque liés à la qualité des produits

Dans l'éventualité où les produits du Groupe ne répondraient pas aux exigences de ses clients de manière répétée, sa réputation et le volume de ses ventes pourraient en être altérés. Le Groupe est amené à prendre en charge au cas le cas, dans le cadre de ses délais de garantie certaines réparations. Le démarrage de son activité LED a augmenté son besoin de prise en charge de garantie. Il essaye de livrer des produits de qualité. Cependant, le Groupe ne peut pas garantir que ses clients ne seront pas confrontés à des problèmes de qualité ou de fiabilité liés à ses produits d'une importance telle qu'ils pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives du Groupe. Le Groupe ne peut pas non plus exclure qu'en cas de mise en œuvre de la garantie pour défectuosité des produits commercialisés, la responsabilité civile ou contractuelle des sociétés en cause ne soit engagée, ce qui pourrait par ailleurs entraîner des conséquences financières défavorables sur les résultats, la réputation, l'activité, la situation financière et les perspectives et notamment pour les activités nouvelles et technologiques.

Afin de limiter l'impact de ce risque sur ses activités la Société essaye d'intervenir rapidement, de remplacer les produits défectueux et de limiter la portée de ses garanties (mais cela n'est pas toujours possible).

II.6.2 Risque liés à la gestion du BFR et sa saisonnalité

Certaines activités du Groupe, comme l'activité « Hardware » sont soumises à une saisonnalité qui peut dépendre des décisions d'investissement prises annuellement par ses clients et ou des décisions de stockage ou déstockage. Il résulte pour le Groupe des contraintes organisationnelles portant à la fois sur la gestion des stocks, la planification de la production, les livraisons, mais également sur la disponibilité des ressources humaines, afin de gérer au mieux les périodes de pic ainsi que les contraintes financières liées à un Besoin en Fonds de Roulement plus ou moins marqué selon ces décisions.

Le Groupe s'attache donc à mettre en œuvre diverses mesures afin, d'une part, de gérer au mieux ces fluctuations et, d'autre part, de les atténuer. Sur l'activité impression cela impose une surcapacité pour faire face à des demandes de plus en plus courtes.

Par ailleurs le Groupe, en fonction des pays où il commercialise, peut devoir faire face à des contraintes de BFR variables.

II.6.3 Risque liés à la dépréciation des stocks

Des provisions éventuelles sont constituées. L'activité « Hardware », par la garantie qu'elle propose aux clients, requiert une disposition de nombreuses pièces détachées.

L'obsolescence sur les produits analogiques étant relativement faible, sauf sur les nouveaux produits technologiques, cette activité requiert un niveau de stock élevé que le Groupe essaye cependant d'optimiser.

L'obsolescence rapide des produits Leds amène à gérer au mieux le niveau des stocks.

Le Groupe est peu exposé au risque de

- péremption (encres principalement), mais davantage par le non-écoulement qui résulterait par exemple de produits ou de coloris qui ne correspondraient pas ou plus aux besoins du marché,
- obsolescence technique et technologique des produits électroniques utilisés dans la fabrication de ses panneaux.

II.6.4 Risque liés à la réglementation et son évolution

Le Groupe est soumis à un environnement réglementaire contraignant notamment dans le domaine de l'environnement et de la sécurité et plus particulièrement pour ce qui a trait à la sécurité industrielle, à la manipulation, au transport, au stockage de produits et substances, à l'élimination ou encore à l'exposition à ces dernières ainsi qu'à la remise en état de sites industriels. Le Groupe est également soumis à des exigences contraignantes en matière de sécurité, notamment concernant les normes anti-incendie appliquées aux produits du Groupe.

Depuis début 2014, un système de management environnemental est en place et suivi sur certains sites.

III - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

III.1 – Principes de gouvernance

Avec son transfert sur ALTERNEXT depuis le 12 décembre 2014, la référence à un quelconque code de gouvernement d'entreprise n'est plus applicable à la Société. Toutefois elle s'efforce d'appliquer les principes de bonne gouvernance des sociétés en se référant au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF tel que complété et précisé par les recommandations de l'AFEP et du MEDEF du 6 octobre 2008 et révisé en juin 2013 et le 12 novembre 2015.

III.2 – Principes de rémunération - avantages

Les mandataires sociaux, dirigeants ou non, sont rémunérés par décision des organes sociaux compétents.

Les administrateurs ne bénéficient pas d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Il n'existe pas de critère de calcul ou de circonstance en vertu desquelles les parties variables des rémunérations ci-dessous mentionnées ont été fixées.

Depuis le passage de la société sur ALTERNEXT, il n'existe plus de comité des nominations et rémunérations.

III.3 – Nomination d'administrateurs et modifications statutaires

III.3.1. Nomination d'administrateurs

Au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2015 et clos le 31 mars 2016, la composition du Conseil d'administration n'a pas évolué.

III.3.2. Modifications statutaires

Au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2015 et clos le 31 mars 2016, les statuts ont été modifiés suite aux 9^{ème} et 10^{ème} résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 septembre 2015 sur les points suivants :

- La modification de l'adresse du siège social et de l'établissement principal de la société (Article 4) :
 - de HAUTE RIVOIRE (69610), Lieudit « La Boury », (ancienne rédaction)
à
 - HAUTE RIVOIRE (69610), 309 Route de LYON CS 50001, Lieudit « La Boury », (nouvelle rédaction)
- La suppression du 7 du I de l'article 27 pour permettre l'application à la société de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés accordant la possibilité au Conseil d'administration de décider, seul, sans intervention de l'assemblée générale extraordinaire, de l'émission de valeurs mobilières n'entraînant pas un effet dilutif

III.4 – Conseil d'administration

En application de l'article 19 des statuts, votre Conseil d'administration a notamment pour mission de :

- déterminer les orientations de l'activité de la société et veiller à leur mise en œuvre,
- procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns,
- statuer sur les conventions réglementées visées par l'article L. 225-40 du Code de Commerce,
- mettre en œuvre les délégations consenties par les assemblées générales. A cet égard, les délégations de l'assemblée générale, en vigueur à ce jour concernent :

ASSEMBLEE	DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL	EXPIRATION
28.09.2015 (11 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre des actions ou autres valeurs mobilières (maintien du droit préférentiel de souscription) – Plafond global : 1.500.000 €	28.11.2017
28.09.2015 (12 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre, par des offres au public, des actions ou autres valeurs mobilières (suppression du droit préférentiel de souscription) - Plafond global : 1.500.000 € en actions et 5.000.000 € en obligations ou autres valeurs	28.11.2017
28.09.2015 (13 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au conseil pour émettre, par placement privé, des actions ou autres valeurs mobilières - Plafond global : 1.500.000 €	28.11.2017
28.09.2015 (16 ^{ème} résolution)	Faculté d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	28.11.2017
28.09.2015 (14 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration aux fins de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	28.11.2017
28.09.2015 (15 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social en faveur des salariés adhérents à un PEE (article L.225-129-6, alinéa 1 du Code de commerce)	28.11.2017
28.09.2015 (7 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour attribuer des actions gratuites	28.11.2018
28.09.2015 (8 ^{ème} résolution)	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour consentir des options de souscription d'actions	28.11.2018

Au cours de l'exercice écoulé, aucune délégation de pouvoirs ou de compétence accordée au Conseil d'administration n'a été mise en œuvre lors de l'exercice clos le 31 mars 2016.

III.5 - Mandats – rémunérations perçues

III.5.1 – Mandataires sociaux dirigeants

III.5.1.1 - Mandats

PIERRE-HENRY BASSOULS – Président du Conseil d'administration – Directeur général de Prismaflex International

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Société
Administrateur– « Business developer » (depuis le 06.06.2012)	Financière JPN Fixations
Présidente	Prismaflex Iberica
Director	Prismaflex UK
Président	Prismaflex AB (Sweden)
Director jusqu'au 29 janvier 2016	Prismaflex RSA
Chairman	Prismaflex USA, INC
Director	Prismaflex HKG Limited
Gérant	Eurl Château des Vergers

JEAN-PHILIPPE DELMOTTE - Administrateur et Directeur général délégué de Prismaflex International

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés	Société
Administrateur (depuis le 29.09.2009), Directeur Général (depuis le 04.01.2010), Président du CA (depuis le 05.06.12)	Financière JPN Fixations
Chairman (depuis juillet 2010)	Prismaflex Inc (Canada)
Director	Prismaflex RSA
Gérant	SCI Dalesi

III.5.1.2 – Rémunérations - présentation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Même si ces informations ne sont plus obligatoires depuis le transfert de la société sur ALTERNEXT, dans un souci de transparence nous détaillons ci-après les éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la société.

Eléments de la rémunération	Monsieur Pierre-Henry BASSOULS Président du Conseil d'administration et Directeur général	Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE Directeur général délégué
Rémunération fixe brute annuelle	PRISMAFLEX : 110.070 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : 107.673 € (contrat de travail de « Business Developer ») PRISMAFLEX UK et PRISMAFLEX IBERICA : 62.890 € au total (avantages en nature inclus)	PRISMAFLEX : 25.464 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : 173.736 € (Mandat de Président du CA et DG)
Rémunération variable annuelle brute	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération variable annuelle différée brute	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération variable pluriannuelle brute	PRISMAFLEX : Aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Rémunération exceptionnelle	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Options d'actions, actions de performance et tout autre élément de rémunération de long terme	<ul style="list-style-type: none"> 1 225 actions gratuites, sous conditions de performances, suite à la séance du Conseil d'administration du 15 avril 2014. Ces actions seront, le cas échéant, définitivement acquises rétroactivement au 15 avril 2016 par leurs bénéficiaires sous réserve de la constatation, au plus tard le 30 septembre 2016 lors d'un Conseil d'administration post assemblée 2016, de la réalisation des conditions de performances. Une période de conservation obligatoire de 2 ans s'ouvrira alors le 15 avril 2016 pour se terminer le 15 avril 2018 ; 1 730 options de souscription d'actions, sous conditions de performances suite à la séance du Conseil d'administration du 15 avril 2014. Ces conditions de performances devant être appréciées à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016 et au plus tard le 14 octobre 2016, ces options de souscription d'actions seront, le cas échéant, exerçables seulement à compter du 15 octobre 2016 jusqu'au 15 avril 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> 817 actions gratuites, sous conditions de performances, suite à la séance du Conseil d'administration du 15 avril 2014. Ces actions seront, le cas échéant, définitivement acquises rétroactivement au 15 avril 2016 par leurs bénéficiaires sous réserve de la constatation, au plus tard le 30 septembre 2016 lors d'un Conseil d'administration post assemblée 2016, de la réalisation des conditions de performances. Une période de conservation obligatoire de 2 ans s'ouvrira alors le 15 avril 2016 pour se terminer le 15 avril 2018 ; 1.154 options de souscription d'actions, sous conditions de performances suite à la séance du Conseil d'administration du 15 avril 2014. Ces conditions de performances devant être appréciées à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016 et au plus tard le 14 octobre 2016, ces options de souscription d'actions seront, le cas échéant, exerçables seulement à compter du 15 octobre 2016 jusqu'au 15 avril 2019.
Indemnité diverses (non concurrence, cessation de fonction, prise de fonction...)	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Régime de retraite supplémentaire	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune	PRISMAFLEX : aucune FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucune
Jetons de présence	PRISMAFLEX : 7.600 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucun	PRISMAFLEX : 0 € (versés avril 2016) FINANCIERE JPN FIXATIONS : aucun
Avantages de toute nature	PRISMAFLEX : 2.619 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : 2.619 € (contrat de travail)	PRISMAFLEX : 5.127 € FINANCIERE JPN FIXATIONS : 9.977 €

III.5.2 – Mandataires sociaux non dirigeants

FINANCIERE JPN FIXATIONS – ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL

La société FINANCIERE JPN FIXATIONS, nommée, administrateur le 19 avril 2011, n'a perçu, au titre de son mandat d'administrateur, aucun jeton de présence au titre de l'exercice écoulé.

Madame Natalie BASSOULS, a représenté la société FINANCIERE JPN FIXATIONS, en qualité de représentant permanent aux séances du Conseil d'administration de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL,

Madame Natalie BASSOULS est par ailleurs administratrice de FINANCIERE JPN FIXATIONS et titulaire d'un contrat de travail avec la société Prismaflex International depuis le 1^{er} août 2011.

WILFRID RAFFARD – ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Monsieur Wilfrid RAFFARD, administrateur de la société depuis le 29 septembre 2008, a reçu 6.000 € de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur après la clôture en avril 2016. Durant l'exercice écoulé, il n'a perçu aucune rémunération, ni avantage en nature de la société ou des sociétés qu'elle contrôle.

Autres mandats et fonctions exercés	Société
Président Directeur Général	ComValue
Gérant	SCI Paul Raffard

Il n'a perçu aucune autre rémunération de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou des sociétés qu'elle contrôle. Il assure depuis plusieurs années, une mission d'assistance rémunérée auprès de notre société qui figure en conventions règlementées.

Il n'a été bénéficiaire d'aucune attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL ou d'une société dont la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

EMMANUEL GUZMAN - ADMINISTRATEUR DE PRISMAFLEX INTERNATIONAL

Monsieur Emmanuel GUZMAN, administrateur de la société depuis le 2 mai 2014, a reçu 3.800 € de jetons de présence au titre de son mandat d'administrateur versés après la clôture en avril 2016. Durant l'exercice écoulé, il a perçu également sa rémunération et un avantage en nature au titre de son contrat de travail au sein de la société FINANCIERE JPN FIXATIONS.

Autres mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par Monsieur Emmanuel GUZMAN	Société
Director	Prismaflex USA, INC
Administrateur	Prismaflex AB (Sweden)
Administrateur	Prismaflex Iberica
Director	Prismaflex RSA
Prismaflex HKG Limited	Director
Directeur Général	LGMH
Directeur Général	SAS Hôtel des Barolles
Mandat de directeur Général	SAS Imba

Les sociétés LGMH, SAS Hôtel des Barolles & Imba n'ont pas de rapport avec l'activité de Prismaflex International.

M. GUZMAN est bénéficiaire d'options de souscription d'actions qui sont exerçables depuis le 1^{er} octobre 2015 jusqu'au 30 septembre 2019.

M. GUZMAN est rentré chez Prismaflex International en tant que directeur Financier le 25 février 2008.

Son contrat et ses droits associés ont été transférés sur la société Financière JPN Fixations le 1^{er} octobre 2012.

Le contrat intègre :

- une clause de non concurrence d'une durée d'un an ; la société peut décider de son exercice ;
- une clause de rupture qui intègre une indemnité, selon certaines conditions, de 12 mois de salaires bruts.

Sa rémunération annuelle brute avantage en nature et salaire variable inclus s'élève à 142 466 €. Elle n'intègre pas les 3 800€ de jetons de présence versés en avril 2016.

IV - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

IV.1 - Actionnariat de la Société

Au 31 mars 2016, le capital et les droits de vote de la société se répartissent comme suit :

Actionnaires	Capital		Droits de vote ⁽³⁾	
	Nombre	%	Nombre	%
Financière JPN Fixations ⁽¹⁾	350.867	29,55%	701 734	39,27%
CM-CIC Investissement SCR	170 382	14,35%	340 764	19,07%
Benedetta Villa	62 816	5,29%	125 632	7,03%
Fabrizia Villa	62 816	5,29%	125 632	7,03%
Auto-contrôle	63 464	5,34%		
Autres actionnaires & Public ⁽²⁾	477 034	40,18%	493 381	27,60%
Total	1 187 379	100,00 %	1 787 143	100,00 %

(1) Le capital de la société Financière JPN Fixations est détenu majoritairement par les trois fondateurs (Pierre-Henry BASSOULS, Natalie BASSOULS, Jean-Philippe DELMOTTE).

(2) A la connaissance de la société, aucun actionnaire autre que les personnes physiques ou morales visées dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital et des droits de vote.

(3) Le nombre et le pourcentage des droits de votes tiennent compte des droits de votes doubles institués en application de l'article 26 des statuts.

Aucun franchissement de seuils n'a été porté à la connaissance de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Par ailleurs, au 31 mars 2016, les titres donnants ou susceptibles de donner accès au capital social comprennent :

- 17 545 options de souscription d'actions attribuées à des salariés de la société et du Groupe et exerçables :
 - pour 11 545 options de souscription entre le 01.10.2015 et le 30.09.2019;
 - pour 6 000 options de souscription entre le 25.01.2016 et le 25.01.2020.
- 2 884 options de souscription d'actions attribuées le 15 avril 2014 à des mandataires sociaux du Groupe et exerçables entre le 15 octobre 2016 et le 15 avril 2019, sous réserve du respect de conditions de performances qui seront appréciées après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016 et au plus tard le 14 octobre 2016 ;
- 2.042 actions gratuites attribuées à des mandataires sociaux le 15 avril 2014 ; ces actions seront, le cas échéant, définitivement acquises rétroactivement au 15 avril 2016 par leurs bénéficiaires sous réserve de la constatation, au plus tard le 30 septembre 2016 lors d'un Conseil d'administration post assemblée 2016, de la réalisation des conditions de performances. Une période de conservation obligatoire de 2 ans s'ouvrira alors le 15 avril 2016 pour se terminer le 15 avril 2018.

Aucune stipulation statutaire n'a pour objet, au-delà de l'application de règles légales, de restreindre l'exercice des droits de vote ou le transfert d'actions.

PACTE D'ACTIONNAIRES

La société Financière JPN Fixations, Mesdemoiselles Benedetta VILLA et Fabrizia VILLA, Monsieur Pierre-Henry BASSOULS, Madame Natalie BASSOULS, Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE, ainsi qu'avec Messieurs Steven GALLOW, et Mikael GALLOW, qui détiennent ensemble, au 31 mars 2016, 510 911 actions PRISMAFLEX INTERNATIONAL, soit 43,03% du capital et 56,05% des droits de vote, sont liés par un pacte d'actionnaires.

Nous vous signalons, même si la communication du pacte d'actionnaires n'est pas applicable sur ALTERNEXT, que :

- Un pacte d'actionnaires a été enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 16 juin 2000 et l'avenant d'élargissement de ce pacte à Messieurs Steven GALLOW, Timothy QUINN et Mikael GALLOW a également été enregistré par l'AMF, le 21 novembre 2000 ;
- Cet engagement a pris fin le 2 mars 2004. L'action de concert n'a pas été dénoncée.

ACTIONNARIAT SALARIE

Compte tenu de la cotation de la société (marché ALTERNEXT), la participation des salariés au capital de l'entreprise ne peut être déterminée avec précision ; en tout état de cause, cette participation n'est pas significative.

A titre indicatif, il est précisé que :

- s'agissant des options de souscription d'actions consenties le 30 septembre 2011 à des cadres salariés du groupe, la période d'exercice de ces 11 545 options de souscription d'actions, représentant environ

1% du capital de la société à cette date, a débuté le 1^{er} octobre 2015 pour se terminer le 30 septembre 2019 ;

- s'agissant des options de souscription d'actions consenties le 24 janvier 2012 à un salarié du Groupe, la période d'exercice de ces 6 000 options de souscription d'actions, représentant 0,51% du capital de la société à cette date, a débuté le 25 janvier 2016 pour se terminer le 24 janvier 2020 inclus.

IV.2 – Acquisition et cession d'actions propres

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce tel que modifié par l'Ordonnance n°2009-105 du 30 janvier 2009, nous précisons ci-après les informations afférentes aux programmes de rachat d'actions.

Période de référence : du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016		
	Nombre	Cours moyen
Actions achetées dans le cadre du contrat de liquidité	11 590	9,32 €
Actions vendues dans le cadre du contrat de liquidité	13 215	9,47 €
Montant des frais de négociation		N/A

Actions achetées hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)		
Actions vendues hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	N/A	
Montant des frais de négociation		N/S

SOLDES	Nombre	Valeur (cours de clôture) 11,24€
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité	1 176	13 218 €
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice dans le cadre du mandat de gestion ODDO et à l'effet, dans la limite de 5% du capital social, de conserver ces actions et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe (pratique visée par l'AMF)	62 288	700 117 €

Les opérations sur actions propres sont réalisées :

- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et
- en direct par l'entreprise puis dans le cadre d'un mandat de gestion donné par la société à la société ODDO le 8 octobre 2013, un nouvel avenant du 22 décembre 2014 se terminant le 31 mars 2015. Le contrat n'a pas été renouvelé. Aucun titre n'a été acheté au cours de l'exercice.

L'assemblée générale mixte du 28 septembre 2015 a reconduit le programme de rachat d'actions qui expirera le 28 mars 2017.

L'ensemble de ces opérations sont détaillées sur notre site

<http://www.prismafex.com/finance-fr/finance-fr.htm>

Il est précisé que depuis la loi WARSMAN du 22 mars 2012 ayant modifié l'article L. 225-209 du code de commerce, les sociétés cotées sur ALTERNEXT bénéficient désormais, en matière de programme de rachat d'actions, exactement du même régime que celui applicable aux sociétés cotées sur Euronext.

IV.3 – Opérations réalisées par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches

Conformément aux dispositions des articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que la société a été avisée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016 des informations suivantes relatives à la réalisation par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches des opérations sur les titres PRISMAFLEX INTERNATIONAL entrant dans le champ d'application desdits articles.

- Au 31 mars 2016 Mr Pierre Henri Bassouls a cédé 1 322 titres de la société pour un montant de 14 917€ ;
- Depuis cette date et jusqu'au 18 avril 2016 Mr Pierre Henri Bassouls a cédé 5 678 titres complémentaires de la société pour un montant de 58 744 € ;
- Aucune autre valeur supérieure à 5.000 € n'a été déclarée par d'autres dirigeants ou personnes assimilées.

IV.4 – Conventions réglementées

L'AMF, dans sa recommandation n°2012-05 (propositions n°23 et 33), propose de présenter dans le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle :

- Les conventions réglementées conclues par une filiale concernant, directement ou indirectement, un gérant, un dirigeant et/ou administrateur de la société cotée ou un actionnaire détenant plus de 10% du capital de la société ;
- Les nouvelles conventions soumises à autorisation.

Cependant, en application de la position de l'AMF et du Code AFEP-MEDEF, et dans la mesure où le présent rapport est intégré au rapport annuel, publié sur le site internet de la société et transmis à l'AMF, qui contient le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, il a été considéré souhaitable de se référer directement au rapport des commissaires aux comptes.

V - RESOLUTIONS PROPOSEES – EXPOSE DES MOTIFS

Après avoir entendu la lecture des rapports des commissaires aux comptes, nous vous inviterons :

V.1 - Résolutions à caractère ordinaire

SOUS UNE PREMIERE RESOLUTION, à approuver les comptes sociaux de l'exercice écoulé qui viennent de vous être présentés ;

SOUS UNE DEUXIEME RESOLUTION, à approuver, de même, les comptes consolidés ;

SOUS UNE TROISIEME RESOLUTION, à approuver les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes ;

SOUS UNE QUATRIEME RESOLUTION, à affecter en compte report à nouveau le bénéfice de l'exercice d'un montant de 264.890 €

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des 3 exercices précédents ;

SOUS UNE CINQUIEME RESOLUTION, à décider le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES pour une durée de six (6) exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2022 ;

SOUS UNE SIXIEME RESOLUTION à décider le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant du Cabinet AUDITEX pour une durée de six (6) exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2022 ;

SOUS UNE SEPTIEME RESOLUTION, à autoriser, comme chaque année, votre Conseil d'administration à acheter en bourse des actions de la société. En effet, nous vous invitons à autoriser, pour une durée de 18 mois, votre Conseil d'administration à acheter en bourse des actions de la société afin de répondre aux objectifs prévus par le Règlement de la Commission européenne et, en outre, des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers :

OBJECTIFS:

- attribuer ou les céder à des salariés ou anciens salariés ou des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ou de plans d'épargne d'entreprise ou interentreprises ; ou
- annuler tout ou partie des titres rachetés, dans les conditions prévues à l'article L. 225-229 du Code de commerce, dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'assemblée générale ; ou

PRATIQUES DE MARCHÉ :

- animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Prismaflex International par un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (Amafi) ; ou
- conserver les actions et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

À cet égard, votre Conseil d'administration propose que le prix unitaire d'achat de ces actions ne puisse pas excéder 30 €.

Les actions pourraient être achetées et les actions ainsi acquises pourront être cédées, en une ou plusieurs fois, sur le marché de gré à gré, et par tous moyens à l'exclusion de contrats optionnels.

Nous vous précisons que le nombre d'actions susceptibles d'être ainsi acquises en vertu de cette autorisation ne pourrait excéder le plafond légal, désormais de 10% de la différence entre le nombre d'actions achetées et le nombre d'actions vendues, et ce pour un montant maximal théorique de 3 562 130 €.

V.2 – Résolutions à caractère EXTRAORDINAIRE :

SOUS LA HUITIEME RESOLUTION, notamment à titre de complément de la cinquième résolution ci-dessus, à autoriser le Conseil d'administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la société et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation relative au programme de rachat. Conformément à la loi, la réduction ne pourrait porter sur plus de 10 % du capital social ;

SOUS LA NEUVIEME RESOLUTION, à statuer sur une délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions réservée aux salariés aux salariés adhérents de plans d'épargne du Groupe PRISMAFLEX, étant précisé que votre Conseil d'administration vous invite à rejeter cette résolution ;

Le Conseil d'administration

TABLEAU FINANCIER DES 5 DERNIERS EXERCICES

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31.03.2012 12 mois	31.03.2013 12 mois	31.03.2014 12 mois	31.03.2015 12 mois	31.03.2016 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 294 192	2 294 192	2 374 758	2 374 758	2 374 758
Nombre d'actions					
- ordinaires	1 147 096	1 147 096	1 187 379	1 187 379	1 187 379
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligation					
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires HT	36 625 234	29 487 079	37 731 581	30 109 888	31 915 802
Résultat avant impôt, participation dotations aux amortissements et provisions	-177 609	1 775 695	1 187 379	- 1 938 380	712 703
Impôt sur les bénéfices	-254 324	-158 388	42 166	-77 939	-131 972
Participation des salariés					
Dotation aux amort. et provisions	3 174 870	3 178 573	512 703	854 349	569 243
Résultat net	-3 098 155	-1 244 490	2 074 524	-2 714 790	264 890
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,07	1,69	2,18	-1,57	0,71
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-2,70	-1,08	1,75	-2,29	0,22
Dividende attribué	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Effectif moyen	147	148	152	148	154
Masse salariale	5 290 991	4 988 262	5 210 827	5 484 879	5 329 919
Somme versées en avantage sociaux	1 929 267	1 905 042	1 870 525	2 038 714	1 985 375

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 29 SEPTEMBRE 2016**

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes relatives aux options de souscription d'actions qui ont été consenties par votre conseil, au cours de l'année.

Il est précisé que les éventuelles options de souscription d'actions consenties durant l'année s'entendent depuis l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 septembre 2015.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil d'administration avait la possibilité de consentir des options de souscription d'actions sur la base de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par l'assemblée générale du 28 septembre 2015.

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 septembre 2015, dans sa 8ème résolution, a en effet autorisé votre Conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de membres du personnel salarié et/ou de mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit soit à la souscription d'actions nouvelles de la Société, à émettre à titre d'augmentation de son capital, soit à l'achat d'actions existantes provenant des rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par les dispositions légales .

Cette assemblée précisait que la levée de ces options de souscription ne pourra avoir pour effet d'augmenter de plus de trois (3) % le capital social au jour de la décision d'attribution du Conseil d'administration, en tenant compte, le cas échéant, d'une part, des options de souscription d'actions qui auraient pu avoir été attribuées par le Conseil d'administration en exécution de la présente résolution et, d'autre part, des actions gratuites qui auraient pu avoir été attribuées par le Conseil d'administration en exécution de la septième résolution.

Cette assemblée précisait en outre que :

- le prix de souscription des actions sera fixé par le Conseil d'administration le jour où l'option sera consentie et ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour, aucune option ne pouvant être consentie moins de vingt séances de bourse après le détachement des actions d'un coupon donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital ;
- Les bénéficiaires pourront exercer les options pendant un délai de huit (8) ans à compter du jour où elles seront consenties par le Conseil d'administration ; Cette autorisation expirera le 28 mars 2017.

L'autorisation en vigueur donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 septembre 2015 n'a pas été utilisée à ce jour.

1. Options consenties à des mandataires sociaux de la société (article L. 225-184, alinéas 3 et 4 du Code de commerce)

Votre Conseil n'a consenti, depuis l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 septembre 2015, aucune nouvelle option de souscription d'action aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées.

Par ailleurs, aucune option de souscription nouvelle n'a été consentie, depuis l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 septembre 2015, par des sociétés contrôlées par la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

2. Actions souscrites par les mandataires sociaux de la société (article L. 225-184, alinéa 5)

Depuis l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 septembre 2015, aucune action de la société ou des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, n'a été souscrite par l'exercice d'options de souscription d'actions par des mandataires sociaux de la société ou des sociétés contrôlées par la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

3. Options souscrites ou consenties à des salariés (article L. 225-184, alinéas 7 et 8 du Code de commerce)

Depuis l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 septembre 2015, votre Conseil a consenti, à des salariés, aucune nouvelle option de souscription d'action.

Par ailleurs, le nombre et le prix des actions qui, durant l'année écoulée, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées à l'alinéa précédent par chacun des salariés de la société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé sont les suivants :

- aucune levée d'option n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

4. Répartition des options aux salariés (article L. 225-184, alinéa 9 du Code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-184 alinéa 9 du Code de commerce, nous vous précisons que les sociétés ou groupements liés à la société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce n'ont consenti aucune option de souscription d'action aux salariés et aux mandataires. Aucune répartition n'est à établir autre que celle visé au paragraphe 2 ci-dessus.

Le Conseil d'administration

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 374 758 €

SIEGE SOCIAL : 309 ROUTE DE LYON CS 50001 (69610), HAUTE RIVOIRE

345 166 425 RCS LYON

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance, par le présent rapport, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions qui ont été décidées par votre Conseil d'administration au cours de l'année.

Nous vous rendons compte :

- du nombre et de la valeur des actions, qui durant l'année et à raison des mandats et des fonctions exercés, ont été attribuées gratuitement aux mandataires sociaux de la société, des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, par la société, ou par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce **(1)**,
- du nombre et de la valeur des actions qui ont été attribuées gratuitement par la Société ou par des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, durant l'année, à chacun des dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé **(2)**.

A titre liminaire, nous vous rappelons que :

- l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 septembre 2015 a autorisé le Conseil d'administration (7ème résolution), conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites, à son choix, soit d'actions existantes de la Société soit d'actions à émettre, au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L.225-197-1,II, alinéa 1 du Code de commerce) de la Société et des sociétés qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux
- Cette assemblée précisait que l'attribution des actions gratuites ne pourra avoir pour effet d'augmenter de plus de trois (3) % le capital social au jour de la décision d'attribution du Conseil d'administration, en tenant compte, le cas échéant, d'une part, des actions gratuites qui auraient pu avoir été attribuées par le Conseil d'administration en exécution de la présente résolution et, d'autre part, des options de souscription d'actions qui auraient pu avoir été attribuées par le Conseil d'administration en exécution de la huitième résolution.
- Cette assemblée a notamment fixé :
 - la Période d'acquisition à l'issue de laquelle l'attribution des actions ordinaires aux bénéficiaires deviendra définitive, sous réserve des éventuelles conditions déterminées par le Conseil d'administration, à une durée minimale de 1 an,
 - la Période de conservation des actions par les bénéficiaires, à une durée minimale de 1 an à compter de la Date d'Attribution Définitive des actions.

L'autorisation en vigueur donnée au Conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 septembre 2015 n'a pas été utilisée à ce jour.

1. Attribution gratuite d'actions au profit des mandataires sociaux au cours de l'année 2015

Au cours de l'année 2015, le Conseil d'administration de la société n'a attribué aucune action PRISMAFLEX INTERNATIONAL à des mandataires sociaux du Groupe.

2. Informations relatives aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement a été le plus élevé au cours de l'année 2014

Au cours de l'année 2015, le Conseil d'administration de la société n'a attribué aucune action PRISMAFLEX INTERNATIONAL à des salariés du Groupe.

Le Conseil d'administration

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 374 758 €
SIEGE SOCIAL : 309 ROUTE DE LYON CS 50001 (69610), HAUTE RIVOIRE

345 166 425 RCS LYON

PROJET DE TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

PREMIERE RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)

(APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016, tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées dans ces rapports et desquels il résulte un bénéfice d'un montant de 264.890,00 €.

DEUXIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)

(APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2016 tels qu'ils lui sont présentés.

TROISIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)

(CONVENTIONS REGLEMENTEES)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions mentionnées dans ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)

(AFFECTATION DU RESULTAT)

L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, décide que le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2016 d'un montant de 264.890,00 € soit affectée au compte « report à nouveau » ; le compte « report à nouveau » passant ainsi de (648 321,08) € à (383.431,08) €.

Conformément à la loi, l'assemblée générale prend acte de ce qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

CINQUIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE DE LA SOCIETE ERNST & YOUNG ET AUTRES)

L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société ERNST & YOUNG ET AUTRES pour une durée de six (6) exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2022.

SIXIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)

(RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT DU CABINET AUDITEX)

L'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de commissaire aux comptes suppléant du Cabinet AUDITEX pour une durée de six (6) exercices qui expirera à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 mars 2022.

SEPTIEME RESOLUTION (A CARACTERE ORDINAIRE)

(AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003, autorise le Conseil d'administration à procéder à l'achat des actions de la société dans les conditions prévues ci-après.

La présente autorisation a pour objet de permettre à la société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres en vue :

- des objectifs prévus par le Règlement :
 - Les attribuer ou les céder à des salariés ou anciens salariés ou des mandataires sociaux ou

anciens mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ou de plans d'épargne d'entreprise ou interentreprises ; ou

- annuler tout ou partie des titres rachetés, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce, dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'assemblée générale ; ou
- des pratiques de marché admises par l'AMF :
 - animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Prismaflex International par un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (Amafi) ; ou
 - conserver les actions et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Le prix unitaire maximal d'achat est fixé à 30 €.

L'assemblée fixe le nombre maximal théorique d'actions susceptibles d'être acquises en vertu de la présente autorisation à 118 737 actions, représentant 10 % du capital social.

Toutefois, lorsque les actions sont achetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% précitée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation.

Le montant total maximal théorique que la société pourra ainsi consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 3 562 130 €, hors frais de négociation.

En cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, division ou regroupement des titres, le nombre d'actions et les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

L'assemblée générale décide que :

- l'achat, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués et payés par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré (à l'exclusion de contrats optionnels ou d'instruments dérivés),
- la part maximale du capital pouvant être acquise sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

L'assemblée générale décide que la société pourra utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la société ou initiées par la société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et par les statuts de la société, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations (en particulier, conformément à la réglementation en vigueur, auprès de l'Autorité des marchés financiers) et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois ; elle prive d'effet, pour sa durée restant à courir et à concurrence de sa fraction non utilisée, celle donnée par l'assemblée générale du 28 septembre 2015.

HUITIEME RESOLUTION (A CARACTERE EXTRAORDINAIRE)

(AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations et aux époques qu'il appréciera, par annulation d'actions déjà détenues par la société et/ou qu'elle pourrait acheter dans le cadre de l'autorisation donnée sous la résolution qui précède.

Conformément à la loi, la réduction ne pourra porter sur plus de 10% du capital social par périodes de 24 mois.

L'assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au Conseil d'administration pour arrêter les modalités des annulations d'actions, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves ou primes, pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix-huit (18) mois. L'assemblée générale décide de priver d'effet, pour sa partie non utilisée, la délégation ayant le même objet consentie au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 28 septembre 2015.

NEUVIEME RESOLUTION (A CARACTERE EXTRAORDINAIRE)

(DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR EMISSION, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, D' ACTIONS ORDINAIRES RESERVEES AUX SALARIES ADHERENTS DE PLANS D'EPARGNE DU GROUPE PRISMAFLEX – ARTICLE L.225-129-6, ALINEA 2 DU CODE DE COMMERCE).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce, ainsi qu'aux dispositions des articles L.3332-18 et suivants du Code du travail :

- délègue au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, par émission d'actions ordinaires de la Société dont la souscription sera réservée aux salariés de la Société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, adhérents du plan d'épargne groupe ou de tout plan d'épargne d'entreprise existant au sein du groupe Prismaflex ; décide de fixer le plafond du montant nominal des augmentations de capital pouvant être réalisées dans le cadre de la présente délégation à 0,01 % du capital social existant au jour de la décision prise par le Conseil d'administration ;
- décide que le prix de souscription des actions ne pourra pas être inférieur à la moyenne des cours de clôture de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ;
- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, et notamment fixer les conditions et modalités des augmentations de capital, arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'émission, fixer les conditions, notamment d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires, pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, aux actions qui seront émises en vertu de la présente délégation de compétence, arrêter les dates et modalités des émissions, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, le prix et la date de jouissance des titres émis, les modalités de libération des actions, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale, et plus généralement prendre toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence et procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des titres émis.

Cette délégation est donnée pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée. L'assemblée générale décide de priver d'effet, pour leur partie non utilisée, les délégations ayant le même objet consenties au Conseil d'administration par l'assemblée générale du 27 septembre 2013 (Article L.225-129-6, alinéa 2 du Code de commerce)

Le Conseil d'administration

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

CAP OFFICE
Le Thélémos
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 404.800

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Prismaflex International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre société apprécie à chaque clôture :

- la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles, des écarts d'acquisition et des immobilisations corporelles et constate, le cas échéant, une perte de valeur comme décrit dans la note 2.9 de l'annexe ;
- la probabilité de réussite technique et de rentabilité commerciale des projets de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan et constate, le cas échéant, une perte de valeur, comme décrit dans la note 2.7 de l'annexe ;
- la probabilité de recouvrement des actifs d'impôts différés, comme décrit dans la note 2.21 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations de la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon, le 21 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Pierre Buisson

PRISMAFLEX INTERNATIONAL
 SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 374 758 €
 SIEGE SOCIAL : 309 ROUTE DE LYON CS 50001 (69610), HAUTE RIVOIRE
 345 166 425 RCS LYON

EXERCICE SOCIAL : DU 1^{ER} AVRIL AU 31 MARS

COMPTES CONSOLIDES (Milliers d'€uros)

ACTIF	Notes	31/03/2016	31/03/2015
Ecarts d'acquisition	3.2	5 694	5 665
Immobilisations incorporelles	3.4	811	1 310
Immobilisations corporelles	3.5	4 956	4 909
Participation dans les entreprises associées		304	624
Actifs financiers	3.7	160	136
Actifs d'impôts différés	3.15	1 610	1 365
Actifs disponibles à la vente		0	0
ACTIF NON COURANT		13 534	14 009
Stocks	3.8	10 285	9 912
Clients et comptes rattachés	3.9	8 574	9 215
Actif d'impôt exigible		0	0
Autres actifs courants	3.10	3 143	3 103
Trésorerie et équivalent de trésorerie	6	2 799	2 633
ACTIF COURANT		24 800	24 863
** TOTAL GENERAL **		38 334	38 872

PASSIF	Notes	31/03/2016	31/03/2015
Capital social	3.11	2 375	2 375
Prime d'émission		6 479	6 479
Ecarts de conversion du groupe		-594	-562
Réserves – part du groupe		5 363	5 659
Résultat - part du groupe		-624	-203
Capital émis et réserves distribuables aux porteurs de capitaux propres de la société mère		13 000	13 747
Intérêts ne donnant pas le contrôle		183	238
CAPITAUX PROPRES		13 183	13 986
Dettes financières long terme	3.13	5 326	5 094
Provisions à long terme	3.14	853	748
Passifs d'impôt différés	3.15	244	245
Autres passifs non courants		263	669
PASSIFS NON COURANTS		6 687	6 757
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.16	8 497	7 087
Dettes financières court terme	3.13	4 492	5 041
Provisions à court terme	3.14	205	181
Impôt courant		0	0
Autres passifs courants	3.17	5 271	5 821
PASSIFS COURANTS		18 465	18 130
** TOTAL GENERAL **		38 334	38 872

Compte de Résultat	Notes	31/03/2016	% CA	31/03/2015	% CA
Chiffre d'affaires		50 531	100%	48 571	100%
Autres produits de l'activité		0		0	
Achats consommés		-22 152		-19 264	
Charges de personnel	3.18	-12 426		-12 854	
Charges externes		-13 425		-13 668	
Impôts et taxes		-410		-554	
Dotations aux amortissements & provisions	3.22	-1 858		-1 343	
variation stocks en cours et produits finis		593		-565	
Autres produits et charges d'exploitation		-182		-287	
Résultat opérationnel courant		671	1,3%	36	0,1%
Autres produits et charges opérationnels	3.4	-209		250	
Perte de valeur du goodwill		0		-600	
Résultat opérationnel		462	0,9%	-314	-0,6%
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie		2		1	
Coût de l'endettement financier brut		-319		-347	
Coût de l'endettement financier net	3.19	-317		-346	
Gain / pertes de changes		-429		340	
Autres produits et charges financières		64		29	
Résultat financier		-682		23	
Résultat avant impôts		-220	-0,4%	-291	-0,6%
Charge d'impôt	3.20	-181		80	
Quote-part des sociétés mises en équivalence		-273		-2	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou cédées		-674	-1,3%	-213	-0,4%
Résultat net des activités arrêtées ou cédées		0		-66	
RESULTAT NET		-674	-1,3%	-279	-0,6%
Intérêts ne donnant pas le contrôle		-50		-76	
RESULTAT NET PART DU GROUPE		-624	-1,2%	-203	-0,4%
Résultat par actions	3.23	-0,53		-0,17	
Résultat dilué par actions		-0,52		-0,17	
Résultat par action calculé sur le résultat net avant résultat des activités cédées ou arrêtées		-0,53		-0,12	
Résultat dilué par action calculé sur le résultat net avant résultat des activités cédées ou arrêtées		-0,52		-0,11	

ETAT DU RESULTAT GLOBAL	31.03.2016	31.03.2015
Résultat net de la période	-674	-279
<i>Eléments pouvant être reclassés en compte de résultat</i>		
Ecart de conversion	-82	18
Effet d'impôt	0	0
Total	-82	18
<i>Eléments ne pouvant pas être reclassés en compte de résultat</i>		
Effets de la réévaluation des instruments financiers	0	67
Effets de la réévaluation des taux d'actualisation	-70	-109
Effet d'impôt	23	36
Total	-47	-6
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-129	12
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	-803	-267
Dont part du groupe	-756	208
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	-47	-59

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(K€)	Capital	Primes	Réserves consoli- dées	Résultat consolidé	Ecart de conversion	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle
31 mars 2014	2 375	6 479	3 098	2 588	-612	13 929	360
Affectation du résultat N-1			2 588	-2 588		0	
Résultat consolidé				-203		-203	-76
Variation écarts de conversion					1	1	17
Dividendes			-7		8	1	-65
Transactions avec les actionnaires minoritaires sans changement du contrôle						0	
Variations de périmètre			-100		94	-6	2
Autres			25			25	
31 mars 2015	2 375	6 479	5 604	-203	-509	13 747	238
Affectation du résultat N-1			-203	203		0	
Résultat consolidé				-624		-624	-50
Variation écarts de conversion					-85	-85	3
Dividendes			-5			-5	
Transactions avec les actionnaires minoritaires sans changement du contrôle						0	
Variations de périmètre			-12			-12	
Autres			-21			-21	-8
31 mars 2016	2 375	6 479	5 363	-624	-594	13 000	183

Tableau de flux de trésorerie	31/03/2016	31/03/2015
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou cédées	-674	-213
Dotation nettes aux amortissements & provisions (hors actif circulant)	1 894	2 018
Autres produits et charges calculés	20	19
Plus ou moins-value de cession d'actifs immobilisés	-49	8
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	273	2
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt avant résultat des activités arrêtées ou cédées	1 464	1 835
Coût de l'endettement financier net	317	346
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	181	-80
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 963	2 100
Impôts versés	-618	-737
Résultat net des activités arrêtées ou cédées		-66
Plus ou moins-values de cession liées aux activités cédées		0
Variation du BFR (y compris avantages au personnel)	1 119	-417
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	2 464	880
Acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	-1 654	-1 528
Cessions d'immobilisations corporelles & incorporelles	116	15
Acquisitions d'immobilisations financières	-18	-37
Cessions d'immobilisations financières	0	0
Incidence des variations de périmètre	0	-557
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0
Autres flux liés aux opérations d'investissement		0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-1 556	-2 107
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés aux minoritaires	0	-66
Rachat d'intérêts minoritaires	0	0
Rachats et reventes d'actions propres	0	0
Nouveaux emprunts, crédits-baux et avances conditionnées	2 137	2 430
Remboursements d'emprunts, crédits-baux et avances conditionnées	-2 774	-2 508
intérêts financiers nets versés	-317	-346
Autres flux liés aux opérations de financement	-7	0,826
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-962	-489
Incidence des variations des cours des devises	-64	132
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-119	-1 585
Trésorerie d'ouverture	828	2 413
Trésorerie de clôture	709	828

ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Sauf indication contraire les montants mentionnés dans cette note annexe sont en milliers d'€

1. PRESENTATION DE L'ACTIVITE ET DES EVENEMENTS MAJEURS

1.1. Références de la société

En date du 17 juin 2016, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Prismaflex International pour l'exercice clos au 31 mars 2016.

Prismaflex International est une société anonyme cotée à la bourse de Paris sur Alternext depuis le 12 décembre 2014 (elle était précédemment cotée sur Euronext, compartiment C) et immatriculée en France (ci-après « le groupe Prismaflex » ou « le Groupe »).

1.2. Caractéristiques de l'activité

Prismaflex International est un fabricant de panneaux publicitaires et un imprimeur numérique grand format. Ces deux activités représentent chacune près de la moitié du chiffre d'affaires. Présent commercialement dans plus de 120 pays, le Groupe est implanté industriellement en France, Espagne, Royaume-Uni, Suède, Allemagne, Canada, USA et Afrique du Sud au travers de ses filiales.

1.3. Événements majeurs de l'exercice clos le 31 mars 2016

L'exercice a été marqué par la création d'une filiale en Chine, société de production de modules LED, filiale à 100% de Prismaflex Hong-Kong, détenue à 34% par Prismaflex International. Elle est donc mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe.

L'exercice clos le 31 mars 2016 témoigne d'une évolution de l'activité hardware (18,26M€ contre 15,95m€ en N-1) soutenue par une progression forte des ventes de panneaux LED ce qui confirme l'engouement du marché de l'affichage pour les solutions digitales.

Dans ce contexte, Prismaflex met en place les moyens industriels pour maîtriser les process de production et améliorer ainsi progressivement ses marges (modules LED produits par l'usine PrismaChina et spécialisation du site français dans l'intégration des solutions techniques et technologiques). L'activité print affiche à nouveau une bonne résistance et ressort à 22,74 M€ sur l'exercice. L'activité décoration intérieure à 9,53 m€ est en recul.

2. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES RETENUS POUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

2.1. Principes d'établissement des comptes du groupe

PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

DECLARATION DE CONFORMITE

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil européen adopté le 19 juillet 2002, le groupe Prismaflex International a établi ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Interpretations Committee – IFRIC).

Les principes et méthodes comptables du groupe sont décrits ci-après. Dans certains cas, les normes IFRS laissent le choix entre l'application d'un traitement de référence ou d'un autre traitement autorisé. Nous indiquons ci-après les principales options retenues par le groupe.

METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

En l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

COMPARABILITE DES ETATS FINANCIERS

a. Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} avril 2015

Les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire à compter du 1^{er} avril 2015, ont été appliqués aux comptes consolidés au 31 mars 2016. Ces normes et interprétations sont sans effet significatif sur les états financiers consolidés 2016 et/ou leur présentation. Il s'agit des normes suivantes :

- Améliorations annuelles cycle 2010-2012 ;
- Améliorations annuelles cycle 2011-2013 ;
- IAS 19 – Amendements relatifs aux avantages du personnel ;

Le Groupe n'a pas appliqué au 31 mars 2016 la norme IFRIC 21 – Taxes (« Levies »). L'impact qu'aurait pu avoir l'application de cette norme tant sur les capitaux propres d'ouverture que sur les comptes semestriels n'est pas significatif.

b. Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure adoptées par l'Union européenne au 31.03.2016 ou non encore adoptées par l'Union européenne

Le groupe n'a pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations dont l'application n'était pas obligatoire au 31 mars 2016, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe a décidé de ne pas les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Améliorations annuelles cycle 2012-2014 ;
- IFRS 9 – Norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39 ;
- IFRS 11 – Amendements relatifs à l'acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe ;
- IAS 16 et IAS 38 - Amendements relatifs aux méthodes d'amortissements applicables ;
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ;
- IFRS 14 – Comptes de report réglementaire ;
- IAS 1 – Amendements relatifs à la présentation des états financiers.

CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation.

2.2. Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction du Groupe; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur les éléments suivants :

- capitalisation des coûts de développement, – Note 3.4
- dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, – Notes 2.7 et 2.8

- dépréciation des écarts d'acquisition, – Note 2.9
- dépréciation des créances douteuses et dépréciations sur stock, – Notes 2.10 et 2.12
- valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés, – Note 3.12
- dépréciation des actifs d'impôt différés. – Note 2.21

2.3. Périmètre et méthodes de consolidation.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Prismaflex et de ses filiales au 31 mars de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les sociétés dont le groupe détient le contrôle sont consolidées selon la méthode l'intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, telle que permise par le traitement optionnel de la norme IAS 31.

La mise en équivalence est adoptée pour les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises du groupe.

Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels. Pour les entités ad hoc, le contrôle est apprécié à partir d'une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées globalement sont éliminées. Le cas échéant, les transactions avec les sociétés intégrées selon la méthode de l'intégration proportionnelle sont éliminées à hauteur du pourcentage d'intégration.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont également éliminés.

2.4. Conversion des comptes des filiales

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

Les comptes des filiales sont convertis au taux de clôture pour le bilan et au taux moyen pour le compte de résultat. Les écarts résultant de cette conversion sont affectés directement dans une rubrique distincte des capitaux propres.

Lors de la cession totale ou partielle, ou la liquidation d'une entité étrangère, les différences de conversion accumulées en capitaux propres sont recyclés dans le compte de résultat.

Aucune filiale significative du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

Les écarts d'acquisition sont traités comme des actifs de l'entité étrangère, c'est-à-dire qu'ils sont exprimés dans la monnaie de fonctionnement de l'entreprise détenue avant d'être convertis, au cours de clôture, dans la monnaie d'établissement des comptes consolidés (l'euro), lorsque celle-ci est différente.

2.5. Distinction courant / non courant

Conformément à IAS 1, le Groupe applique une présentation du bilan distinguant les parties courantes et non courantes des actifs et des passifs.

La distinction des éléments courants des éléments non courants a été effectuée selon les règles suivantes :

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en « courant » ;
- les actifs et passifs, hors cycle normal d'exploitation, sont présentés en « courants », d'une part et en « non courants » d'autre part, selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an ou suivant l'application de cas spécifiques visés par IAS 1.

2.6. Écarts d'acquisition

IFRS 3 révisée modifie les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1er avril 2010. En effet, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise

acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charge en «Autres produits et charges d'exploitation».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

IFRS 3 révisée modifie le traitement des impôts différés actifs puisqu'elle impose de reconnaître en produit les impôts différés actifs qui n'auraient pas été reconnus à la date d'acquisition ou durant la période d'évaluation.

Les éventuels écarts d'acquisition négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités de la norme IAS 36. Lorsque des circonstances particulières le justifient (modifications profondes et structurelles des conditions techniques, réglementaires ou de marché, rentabilité insuffisante, etc.), une dépréciation des écarts d'acquisition est constatée, par la constitution d'une perte de valeur conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 2.9. Une telle dépréciation n'est pas réversible.

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de PRISMAFLEX INTERNATIONAL), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère. En conséquence de cette nouvelle approche, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

Ainsi, à compter du 1er avril 2010, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de PRISMAFLEX INTERNATIONAL. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les cessions sans perte de contrôle.

Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat.

2.7. Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur.

Les concessions, brevets, licences, correspondant aux dépenses liées à l'acquisition de brevets, sont amortis sur selon le mode linéaire, sur la durée de protection légale ou sur la durée d'utilisation effective si elle est inférieure.

Les frais de développement, remplissant les conditions d'inscription à l'actif définies par la norme IAS 38, sont immobilisés projet par projet sur la base de leurs coûts interne et externe de réalisation, et sont amortis de manière générale sur des durées comprises entre 3 et 7 ans à compter du début de la mise sur le marché du produit relatif à ces frais, soit la période au cours de laquelle des ventes liées au projet sont attendues. Une révision du plan d'amortissement peut être mise en œuvre en fonction des perspectives commerciales.

Une provision pour dépréciation est constatée, au-delà de l'amortissement pratiqué, si les conditions d'inscription à l'actif, et notamment les conditions relatives à la rentabilité du projet, ne sont plus respectées au cours des exercices suivants cette inscription.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée de 12 à 36 mois.

2.8. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de revient à l'origine, abstraction faite de toute charge financière selon les critères définis par la norme IAS 16. Elles sont ensuite évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilisation estimées des immobilisations :

	Durée
Constructions	15 ans à 20 ans
Matériels et outillages	3 à 10 ans
Installations et agencements	8 ans
Matériel de bureau et informatique	4 et 5 ans
Matériel de transport	4 et 5 ans
Mobilier	5 et 8 ans

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle. De tels changements sont traités comme des changements d'estimation conformément à IAS 8.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation, selon les modalités décrites en note 2.9) lorsque des indices de perte de valeur indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrée.

La charge d'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat dans la catégorie des dotations aux amortissements.

Conformément à IAS 17, les contrats de location sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les biens, objets de ces contrats, sont inscrits à l'actif du bilan pour le montant le plus faible entre la juste valeur du bien et la somme des paiements actualisés, comme si elles avaient été acquises par emprunt.

Ces immobilisations sont amorties selon les mêmes méthodes que ci-dessus. Les dettes correspondantes figurent au passif du bilan et font l'objet d'un remboursement égal à l'amortissement théorique d'emprunts dont les caractéristiques seraient comparables à celles desdits contrats.

Les contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

2.9. Évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles et des écarts d'acquisition.

TESTS DE DEPRECIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET DES GOODWILL

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 Dépréciation des actifs, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Les autres actifs immobilisés sont également soumis à un test de perte de valeur chaque fois que les événements, ou changements de circonstances indiquent que ces valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou groupe d'actifs) et de sa sortie in fine. La juste valeur diminuée des coûts de cession correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif (ou groupe d'actifs), dans des conditions de concurrence normale, diminué des coûts directement liés à la cession.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence que la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), alors une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel, imputée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Une perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. Cependant, les pertes de valeur comptabilisées relatives à des écarts d'acquisition sont irréversibles. Les pertes de valeur, et inversement les reprises de perte de valeur, sont comptabilisées en résultat. Les dotations aux amortissements sont éventuellement ajustées afin que la valeur comptable révisée de l'actif soit répartie sur la durée d'utilité restant à courir.

TESTS DE DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INDUSTRIELLES

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'un indice de perte de valeur.

La plupart des actifs corporels industriels du Groupe ne générant pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs, le Groupe procède à l'estimation de la valeur recouvrable de l'unité génératrice qui les exploite, en cas d'indice de pertes de valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie, si et seulement si, la valeur recouvrable de l'unité est inférieure à la valeur comptable de l'unité.

Les principales hypothèses utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable sur la base des cash-flows futurs sont les suivantes pour les écarts d'acquisition les plus significatifs :

- Les flux annuels de trésorerie correspondent au plan d'affaires des sociétés concernées.
- La projection est effectuée sur une durée illimitée considérant que la société est capable de gérer un mouvement perpétuel de création d'activité
- Les hypothèses de taux de croissance annuelle et d'actualisation sont mises à jour en fonction des analyses financières des secteurs d'activité concernés.

2.10. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

ACTIFS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE

Le Groupe ne possède pas d'actifs correspondant à ce classement.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RESULTAT

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Certains actifs peuvent également faire l'objet d'un classement volontaire dans cette catégorie.

PRETS ET CREANCES

Les actifs financiers non courants comprennent les avances et les dépôts de garantie donnés à des tiers. Les avances et dépôts de garantie sont des actifs financiers non-dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés.

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 0 et 120 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Les créances cédées dans le cadre d'un contrat de factoring et non échues à la clôture de l'exercice sont conservées dans le poste clients, le groupe supportant le risque de non recouvrement in fine.

ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Ils représentent tous les autres actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation lorsque des indicateurs de perte de valeur existent. Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers sont généralement comptabilisés à la date de transaction.

2.11. Participation dans les entreprises associées

La ligne " Participation dans les entreprises associées " inclut l'écart d'acquisition constaté à la date de première consolidation. La quote-part de charge d'amortissement née de la dépréciation des actifs reconnus lors de l'acquisition et l'ajustement de juste valeur de ceux existants figurent sur la ligne «Quote-part de résultat net des entreprises associées ». Les Participation dans les entreprises associées font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, ou en-dehors de cette périodicité lorsque les conditions existantes laissent à supposer que l'actif pourrait être déprécié. Le cas échéant la perte associée est enregistrée dans le résultat net des entreprises associées.

2.12. Stocks et en-cours

Les stocks de matières premières sont évalués sur la base du « prix moyen unitaire pondéré ».

Les stocks de produits finis et d'en-cours sont évalués à leur coût de production, intégrant les charges directes et une quote-part des frais indirects.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à cette évaluation.

2.13. Trésorerie et équivalents de trésorerie.

La trésorerie et les dépôts à court terme comptabilisés au bilan comprennent les disponibilités bancaires, les disponibilités en caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des valeurs mobilières de placement. Les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des concours bancaires courants.

2.14. Capitaux propres

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ET INSTRUMENTS COMPOSES

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe.

FRAIS DE TRANSACTIONS SUR CAPITAUX PROPRES

Les frais externes et internes (lorsque éligibles) directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

2.15. Paiement en actions

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées est déterminée à la date d'attribution et comptabilisée par le résultat sur la période d'acquisition des droits (période entre la date d'octroi et la date de maturité de plan).

La juste valeur des stock-options est déterminée selon le modèle binomial de Cox Ross Rubinstein. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus).

Seuls les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

2.16. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Lorsque la provision est utilisée, la reprise de provision est comptabilisée au crédit du compte de charge dans lequel a été enregistrée la dépense couverte par la provision. Lorsque la reprise de provision traduit l'extinction du risque prévu sans dépense associée, la reprise est comptabilisée au crédit du compte de dotation aux provisions. Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

2.17. Engagements sociaux

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini) sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Le calcul des engagements de retraite, effectué selon la méthode des unités de crédit projetées et prenant en compte les charges sociales y afférentes, tient compte de la rotation du personnel et des probabilités de mortalité, selon les spécifications de la norme IAS 19 révisée.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou de la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture :

- taux de rotation du personnel ;
- taux d'augmentation des salaires ;
- taux d'actualisation ;
- taux de mortalité ;
- taux de rendement des actifs.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Pour le Droit Individuel à la Formation, le Groupe ne disposant pas des éléments statistiques nécessaires, il n'est pas en mesure de chiffrer de manière fiable l'utilisation future qui sera faite de ce droit pour les salariés. Par conséquent, aucune provision au titre de cet engagement n'a été comptabilisée dans les états financiers clos au 31.03.2016.

2.18. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les passifs financiers comptabilisés au coût amorti et,
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur du montant reçu, moins les coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RESULTAT

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

2.19. Engagements de rachat de minoritaires

La norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » conduit le Groupe en l'état actuel des textes à enregistrer les engagements d'achat des intérêts minoritaires fermes ou conditionnels en dette financière avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires.

La contrepartie de ces passifs financiers n'étant pas clairement précisée par les normes actuellement applicables, l'excès entre la valeur de l'engagement et le montant des intérêts minoritaires est comptabilisé en écart d'acquisition.

A chaque clôture, la juste valeur des engagements d'achats de minoritaires est revue et la dette financière correspondante est ajustée avec pour contrepartie la diminution des intérêts minoritaires et la valeur de l'écart d'acquisition.

Au 31 mars 2016, le groupe ne détient plus aucun engagement de rachat de minoritaire.

2.20. Créances et dettes libellées en devises

Les dettes et les créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes à l'actif et au passif sont évaluées au cours de clôture ou au cours de couverture le cas échéant.

2.21. Impôts différés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle et du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, ainsi que sur les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Un actif d'impôt différé, généré par des pertes fiscales, est comptabilisé dès lors qu'il existe des éléments probants et convaincants qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible dans un délai jugé raisonnable.

2.22. Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés dès lors que tous les critères suivants sont remplis :

- la preuve de l'existence d'un accord entre les parties peut être apportée ;
- la livraison du bien a eu lieu ou la prestation a été effectuée ;
- le prix est fixe ou déterminable.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et des avantages liés à la propriété, soit à la livraison.

2.23. Présentation du compte de résultat

Comme le permet la norme IAS 1: "Présentation des états financiers", le Groupe présente le compte de résultat par nature. Le Groupe a appliqué la recommandation du CNC 2004-R-02 du 27 octobre 2004 pour la présentation du compte de résultat.

RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant inclut l'ensemble des produits et coûts récurrents directement liés aux activités du Groupe, exception faite des produits et charges qui résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Cette rubrique est alimentée dans le cas où un événement important intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

Ils incluent les produits et charges en nombre très limités, non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.24. Résultat net par action

Le calcul du résultat net par action reprend le nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté de l'impact des actions propres. Le calcul dilué prend en compte l'effet dilutif de l'émission, de l'annulation et de la levée des stock-options.

2.25. Actifs détenus en vue de la vente et activités cédées ou arrêtées

Lorsque le groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif par la vente plutôt que par son utilisation, cet actif de même que les passifs correspondants sont présentés distinctement sur les lignes "actifs détenus en vue de la vente" et "passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente" du bilan dans la mesure où ces actifs et passifs contribuent de manière significative au total du bilan consolidé. Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de son prix de vente estimé net des coûts liés à la vente.

Une activité cédée ou arrêtée est une composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme « détenue en vue de la vente » et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.

Le classement en « actifs détenus en vue de la vente » conditionne l'arrêt des amortissements.

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS A CERTAINES RUBRIQUES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés au 31 mars 2016 de la société Prismaflex International SA intègrent les sociétés suivantes :

Filiales	Date d'entrée périmètre	Date de clôture	% Intérêt	Méthode de consolidation
Prismaflex Inc., (Canada)	31/03/99	31/03	100 %	Intégration globale
Prismaflex AB, (Suède)	01/10/00	31/03	100 %	Intégration globale
Prismaflex RSA (Afrique du Sud)	01/01/01	31/03	99,995 %	Intégration globale
Prismaflex Iberica (Espagne)	01/12/00	31/03	73,4 %	Intégration globale
Prismaflex USA (USA)	17/05/01	31/03	95 %	Intégration globale
Prismaflex Middle East (Bahrain)	27/11/01	31/03	62,31%	Intégration globale
Prismaflex UK (Royaume Uni)	31/03/03	31/03	60 %	Intégration globale
Distec (Allemagne)	01/04/11	31/03	100 %	Intégration globale
Urban Storm (Royaume Uni)	01/10/11	31/03	60 %	Intégration globale
Prismaflex Rus (Russie)	12/12/14	31/12	90%	Intégration globale
Prismaflex HKG Ltd (Hong-Kong)	13/11/14	31/12	34%	Mise en équivalence
Prisma China (Chine)	23/05/15	31/12	34%	Mise en équivalence

La société Prima China, filiale à 100% de Prismaflex HKG Ltd, a été créée le 23/05/2015, détenue à 34% par Prismaflex International.

Il n'y a pas eu d'autre modification de périmètre depuis le 31 mars 2015.

Il n'existe pas de structures dites ad'hoc.

3.2. Écarts d'acquisition

	Début d'exercice	Variation de périmètre	Dépréciation	Effet des variations de change	Autres	Fin d'exercice
Prismaflex AB	4.088			45		4.133
Prismaflex USA	84			-4		80
Prismaflex Iberica	991					991
Prismaflex UK	34			-3		31
Distec	331					331
Urban Storm	138			-10		128
Total net	5.665			29	0	5.694

3.3. Test de dépréciation des actifs immobilisés et des écarts d'acquisition

Conformément aux principes comptables du Groupe, les écarts d'acquisitions acquis lors des regroupements d'entreprise ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie suivantes, pour les besoins de la conduite des tests de dépréciation.

- Unité génératrice de trésorerie "Suède" pour l'écart d'acquisition "Prismaflex AB"
- Unité génératrice de trésorerie "Espagne" pour l'écart d'acquisition "Prismaflex Iberica"
- Unité génératrice de trésorerie "Allemagne" pour l'écart d'acquisition "Distec"

UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE "SUEDE"

La valeur d'utilité de l'unité "Suède" a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie calculés à partir des budgets financiers établis sur des hypothèses de marge opérationnelle présente et revus par le management sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie portent sur les différents produits développés et commercialisés (directement ou par l'intermédiaire d'autres sociétés du groupe) par la filiale suédoise, à savoir Trivision, PTH et Prismatronic. Pour les flux au-delà de 5 ans, une extrapolation est faite en utilisant un

taux de 2% de croissance à l'infini (même taux qu'en mars 2015) qui tient compte du fait qu'une partie des produits est arrivée à une phase de maturité.

Selon les activités, des taux d'actualisation avant impôt de 8,4% et 9,4% ont été appliqués à ces prévisions.

Sur ces bases, aucune perte de valeur de l'écart d'acquisition "Prismaflex AB" n'a été constatée.

Les tests de sensibilité suivants ont été effectués :

Tests de sensibilité	Impact sur la valeur de l'écart d'acquisition "Prismaflex AB"
Réduction du taux de croissance à l'infini de 1%	-159K€
Augmentation du taux d'actualisation de 0,5%	-210K€
Baisse des prévisions de CA de 10% sur l'activité LED	-90K€

UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE "ESPAGNE"

La valeur d'utilité de l'unité "Espagne" a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie calculés à partir du budget financier établi sur des hypothèses de marge opérationnelle présente et approuvés par le conseil d'administration. Pour les flux au-delà du business plan à 5 ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de croissance à l'infini de 1,5%.

Le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est de 8,4% (idem n-1).

Sur ces bases, la valeur recouvrable, correspondant à la valeur d'utilité, s'est révélée supérieure aux valeurs nettes comptables de l'UGT. Aucune dépréciation n'a donc été à ce titre nécessaire.

UNITE GENERATRICE DE TRESORERIE " ALLEMAGNE"

Compte tenu d'un résultat opérationnel 2016-2017 budgété supérieur à la valeur du goodwill, il n'a pas été calculé de valeur d'utilité et aucune dépréciation de l'écart d'acquisition n'a donc été constatée.

3.4. Immobilisations incorporelles

Des frais de développement ont été activés pour 100 K€ sur l'exercice, ces frais concernent essentiellement l'activité LED. Il est à noter que le plan d'amortissement des frais liés aux panneaux autonomes en énergie a été modifié, leur fin d'amortissement a ainsi été avancée du 30/11/19 au 31/03/2017, avec effet rétroactif au 1/04/15. L'impact de cette modification (209K€), incluse dans la colonne dotation ci-dessous, a été présenté en résultat opérationnel non courant.

La rubrique « Concession, Brevets, licences » est essentiellement constituée du brevet Prismaflex et de ses extensions ainsi que de divers logiciels.

Immobilisations incorporelles Valeurs brutes	Début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions	Sorties	Autre	Fin d'exercice
Frais de développement	3.250		100		4	3.354
Concession, brevets, licences	1.039		2		-18	1.023
Autres immobilisations incorporelles	167		2		-28	141
Total	4.456		104	-	-42	4.518

Immobilisations incorporelles Amortissements	Début d'exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Autre	Fin d'exercice
Frais de développement	2.279		471		4	2.755
Concession, brevets, licences	789		85		-15	858
Autres immobilisations incorporelles	78		15			93
Total	3.146		572		-11	3.707

Immobilisations Incorporelles Valeurs nettes	Début d'exercice					Fin d'exercice
Frais de développement	971					599
Concession, brevets, licences	250					164
Autres immobilisations incorporelles	89					48
Total net	1.310					811

3.5. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles Incluant les immobilisations financées en location financement Valeurs brutes	Début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions	Sorties	Autre	Fin d'exercice
Terrain/aménagements	826					826
Installations / agencements / constructions	1.995		1		-9	1.987
Installations techniques, matériel et outillage industriels	16.249		1.302	-45	-605	16.902
Autres immobilisations corporelles	4.493		247	-100	135	4.505
Total	23.563		1.550	-145	-479	24.220

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement des machines d'impression, un centre d'usinage, des licences (logiciels) et du petit matériel.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations acquises en pleine propriété ou relevant de contrats de location financement, retraités dans le cadre de la consolidation, se décomposent comme suit :

Immobilisations corporelles Incluant les immobilisations financées en location financement Amortissements	Début d'exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprises	Autre	Fin d'exercice
Terrain/aménagements	286		43			328
Installations/agencements/constructions	1.457		103		-7	1.553
Installations techniques, matériel et outillage industriels	13.015		912	-26	-441	13.460
Autres immobilisations corporelles	3.896		204	-52	-125	3.924
Total	18.654		1.262	-78	-573	19.265

Immobilisations corporelles Incluant les immobilisations financées en location financement Valeurs nettes	Début d'exercice					Fin d'exercice
Terrain/aménagements	541					498
Installations/agencements/constructions	538					434
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3.233					3.442
Autres immobilisations corporelles	597					581
Total	4.909					4.956

Les immobilisations relevant de contrats de location financement, et incluses dans le tableau ci-dessus, se décomposent comme suit :

Immobilisations corporelles financées en location financement Valeurs nettes	31.03.16	31.03.15
Terrain/aménagements	365	384
Installations / agencements / constructions	429	529
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2.888	2.574
Autres immobilisations corporelles	0	0
Total	3.682	3.487

3.6. Classement et juste valeur des actifs financiers

en milliers d'euros	2016		Valeur au bilan selon IAS 39			2016
	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs financiers non courants (note 3.7)	160			160		160
Créances clients (note 3.9)	8.574			8.574		8.574
Autres actifs courants (note 3.10)	3.143			3.143		3.143
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	2.799	2.799				2.799
Total actifs	14.676	2.799		11.877		14.676

en milliers d'euros	2015		Valeur au bilan selon IAS 39			2015
	Valeur au bilan	Actifs évalués en juste valeur par résultat	Actifs détenus jusqu'à l'échéance	Prêts et créances	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
Actifs financiers non courants (note 3.7)	136			136		136
Créances clients (note 3.9)	9.215			9.215		9.215
Autres actifs courants (note 3.10)	3.103			3.103		3.103
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	2.633	2.633				2.633
Total actifs	15.087	2.633		12.454		15.087

3.7. Actifs financiers non-courants

Les actifs financiers non courants du Groupe s'analysent comme suit :

Actifs financiers non-courants	Début d'exercice	Variation de périmètre	Acquisitions/ Dotations	Cessions/ Reprises	Autre	Fin d'exercice
Contrat de tenue de marché	6				17	23
Autres actifs financiers	130		28	-10	-11	137
Total net	136		28	-10	6	160

3.8. Stocks

	31.03.16	31.03.15
Valeur brute		
- Matières premières	8.742	9.017
- Produits intermédiaires et finis	2.285	1.721
Dépréciation		
- Matières premières	393	602
- Produits intermédiaires et finis	350	224
Valeur nette	10.285	9.912

La valeur nette des stocks au 31 mars 2016 est en augmentation par rapport au 31 mars 2015 suite à des affaires en cours à la fin de l'exercice relativement significatives.

3.9. Créances clients

	31.03.16	31.03.15
Valeur brute	9.116	9.702
Dépréciation	542	487
Valeur nette	8.574	9.215

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 0 à 60 jours.

Les créances clients faisant l'objet d'une mobilisation à la clôture de l'exercice et ne répondant pas aux critères de décomptabilisation définis par IAS 39 ont été reclassées en compte "clients" pour un montant de 2.157 K€ au 31 mars 2016 (1.644 K€ au 31 mars 2015).

Au 31 mars, l'échéancier des créances clients nettes est résumé ci-après :

	TOTAL	Non échues	Echues < 30j	Echues 30-60j	Echues 60-90j	Echues > 90j
31.03.2016	8.574	5.282	2.129	401	90	671
31.03.2015	9.215	6.285	1.831	597	225	277

Les créances échues depuis plus de 90 jours ont été analysées. La société considère la dépréciation constatée suffisante pour couvrir le risque de non encaissement de ces créances anciennes.

Les conditions de constitution des provisions sur créances douteuses sont détaillées note 8.3 « Risques de crédit ».

3.10. Autres actifs courants

Les autres actifs courants ont une échéance inférieure à un an. A la clôture de l'exercice, ils se décomposent de la façon suivante :

	31.03.16	31.03.15
Fournisseurs débiteurs	224	318
Créances fiscales et sociales	1.136	1.031
Autres créances	1.188	1.093
Charges constatées d'avance	595	660
Total	3.143	3.103

3.11. Capitaux propres

CAPITAL SOCIAL

Le capital est composé de 1. 187.379 actions entièrement libérées au 31 mars 2016.

	31/03/16	31/03/15
Actions ordinaires au nominal de 2 €	1.187.379	1.187.379

CONTRAT DE LIQUIDITE

Au cours de l'exercice écoulé, la société a poursuivi le fonctionnement au travers de son contrat de liquidité. Nous précisons ci-après les informations afférentes aux programmes de rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé.

Période de référence : du 1 ^{er} avril 2015 au 31 mars 2016		
	Nombre	Cours moyen
Actions achetées	11.590	9.32
Actions vendues	13.215	9.47
Montant des frais de négociation		N/A

Actions achetées hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	0	
Actions vendues hors contrat de liquidité (sous mandat de gestion ODDO)	N/A	
Montant des frais de négociation	N/A	

SOLDES	Nombre	Valeur cours de clôture Cours 11,24
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice dans le cadre du contrat de liquidité	1.176	13.218 €
Actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice dans le cadre du mandat de gestion ODDO	62 288	700.117 €

Les opérations sur actions propres sont réalisées :

- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et
- en direct par l'entreprise puis dans le cadre d'un mandat de gestion donné par la société à la société ODDO le 8 octobre 2013 et son nouvel avenant du 22 décembre 2014.

L'Assemblée Générale mixte du 28 septembre 2015 a reconduit le programme de rachat d'actions pour une durée de 18 mois.

3.12. Options de souscription d'actions & BSPCE

DESCRIPTION DES PLANS EXISTANTS

Les Assemblées Générales des 25/09/05 et 30/09/11 ont autorisé la mise en place d'options de souscription d'actions. Le conseil d'administration a procédé les 30/01/2006, 30/09/2011 et 24/01/2012 à l'attribution d'options. Les options attribuées sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de IFRS 2).

Conformément aux dispositions transitoires définies par la norme IFRS 1, seuls les plans d'options attribués postérieurement au 7 novembre 2002 doivent faire l'objet d'évaluation et de comptabilisation.

Les principales caractéristiques des options accordées en cours de validité sont les suivantes :

Date d'attribution (Date du Conseil d'administration)	30.09.11	24.01.12	15.04.14
Nombre d'options attribuées	11.545	6.000	2.884
Prix de souscription	8.48	5.87	20
Date d'acquisition des droits	30.09.15	25.01.16	15.10.16
Date d'expiration des options	30.09.19	24.01.20	15.04.19

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Options en circulation au 31/03/14	17.545	7.59
Options attribuées	2 884	20
Options annulées		
Options exercées		
Options expirées		
Options en circulation au 31/03/15	20 429	9,34
Options attribuées		
Options annulées		
Options exercées		
Options expirées		
Options en circulation au 31/03/16	20 429	9,34
Dont options exerçables	0	

3.13. Emprunts portant intérêts et endettement

K€	Taux d'intérêt Effectif %	Maturité	mars-16	mars-15
Passif non courant			5 326	5 095
Emprunt 4.200 K€	Euribor+marge	Dec-16	0	0
Emprunts BPI (CDP, Croissance,...)	2,71 à 3,55%	Fév-18 à Juin 22	920	600
Emprunts participation filiale HKG	1,58 et 2,67%	Dec-21	814	911
Emprunts divers (financement matériel)	2,1 à 2,4%	Jui-17 à Mar 19	206	212
Avances BPI (innovation)	0%	Dec 20	330	418
Emprunts Espagne	2.1% à 5.3%	mars-20	374	507
Locations financement retraitées	(*)	Avr-14 à Mar-25	2 682	2 447
Passif courant			4 492	5 041
Emprunt 300K€	5,05%	janv-16	0	50
Emprunt 4.200 K€	Euribor+marge	Dec-16	700	1 500
Emprunts BPI (CDP, Croissance,...)	2,71 à 3,55%	Fév-18 à Juin 22	180	120
Emprunts participation filiale HKG	1,58 et 2,67%	Dec-21	97	71
Emprunts divers (financement matériel)	2,1 à 2,4%	Jui-17 à Mar 19	95	70

Avances BPI (innovation)	0%	Dec 20	88	22
Emprunts Espagne	2.1% à 5.3%	mars-20	333	314
Emprunts UK			166	180
Locations financement retraitées	(*)	Avr-16 à Mar-25	743	904
Concours bancaires courants	Euribor 1 m + 0,75 à 1,5 %	Echéances de 1 à 3 mois	2 090	1 810

(*) *Dettes essentiellement constituées de crédits baux à taux fixes dont les taux d'intérêts varient entre 1.8 et 8 % suivant les pays.*

K€	Dettes Financières totales	Dont Concours bancaires	Dont relevant de locations financements
Ventilation par nature de taux			
Fixe	5.415		3.346
Variable	3.985	2.090	
Non rémunéré	418		

Emprunts souscrits au cours de l'exercice : 950 K€
Nouveaux contrats de crédit-bail : 1.187 K€
Emprunts remboursés au cours de l'exercice : 1.612 K€
Remboursements de crédits baux : 983K€

Prismaflex International a contracté avec 5 banques composant le pool bancaire du groupe un emprunt moyen terme d'un montant initial de 4,2M€ dont l'échéance finale est le 31/12/16 et comportant des ratios à respecter :

Date du calcul	Montant maximum du ratio R1	Montant maximum du ratio R2	Montant minimum du ratio R3
31/03/2015	90%	3,5	1,0
31/03/2016	90%	3,5	1,0

Ratio de gearing R1 : Dettes Financières Nettes Consolidées / Fonds Propres Consolidés

Ratio de levier R2 : Dettes Financières Nettes Consolidées / EBE Consolidé

Ratio de Service de la Dette R3 : Cash Flow Consolidé avant Service de la Dette / Service de la Dette Consolidé

Dettes Financières Nettes Consolidées: Désigne les Dettes Financières diminuées des disponibilités et valeurs mobilières de placement du Groupe.

Fonds Propres Consolidés: Désigne les capitaux propres consolidés en « part du groupe », les prêts, les comptes courants et les obligations émises dans la mesure où il existe une convention de subordination vis à vis des facilités de crédit objet du présent contrat.

EBE consolidé: Désigne le résultat d'exploitation augmenté des dotations nettes aux amortissements et aux provisions d'exploitation (y compris la part d'amortissement correspondant aux retraitements de crédits-bails et locations financières et assimilés).

Cash Flow Consolidé avant Service de la Dette: Désigne la différence entre :

A) la somme de l'EBITDA, du produit de cession d'immobilisations; des produits exceptionnels sur opération de gestion, du produit des opérations de titrisation et assimilés s'ils ne sont pas déjà intégrés par ailleurs, de toute augmentation en numéraire des Capitaux Propres, des nouvelles Dettes Financières Brutes Moyen et Long Terme souscrites hors du présent Contrat, y compris Crédits-Bails et assimilés, du montant en valeur absolue de la variation négative annuelle du Besoin en Fonds de Roulement,

Et (B) la somme de la production immobilisée, de l'impôt sur les sociétés versé, des charges exceptionnelles sur opérations de gestion au cours de l'exercice, du montant de la variation positive annuelle du Besoin en fonds de Roulement, du montant des acquisitions d'immobilisations décaissées, du montant des dividendes distribués.

Service de la Dette Consolidé: Désigne la somme des Frais Financiers et des remboursements des Dettes Financières Brutes Moyen et Long Terme y compris le crédit-bail retraité

Au 31 mars 2016, la société respecte les limites des 3 ratios.

La juste valeur des passifs financiers est équivalente à la valeur inscrite au bilan.

3.14. Provisions

Provisions (K€)	Début d'exercice	Variation de périmètre	Dotations	Reprise Utilisée	Reprise Non Utilisée	Autre	Fin d'exercice	Court ou long terme
Pour litiges	140		75	-61			153	CT
Pour garantie	144		45	-55	-21	-1	113	LT
Pour indemnités de départ en retraite	604		66			70	739	LT
Autres provisions	41		32	-7	-14		53	CT

Au 31 mars 2016, les principales provisions pour risques et charges sont :

- Provision pour garantie : 113 K€. Il s'agit de provisions constituées par les sociétés Prismaflex AB, Prismaflex USA et Distec, couvrant la garantie donnée sur la vente de leurs produits et calculée sur la base des coûts exposés durant l'exercice.
- Provision pour indemnités de départ à la retraite: 739 K€. Le taux d'actualisation utilisé est de 1,5% (taux des OAT) et le taux d'augmentation des salaires est de 1,5%. Les engagements du groupe concernent principalement la France et sont calculés en application de la convention collective de la Plasturgie.
- Provision pour litiges clients et fournisseurs : 153 K€. Cette somme inclut notamment une provision dans le cadre d'un litige avec la société Graphi Ogre. La société Prismaflex fait en effet l'objet d'une action en contrefaçon de droits d'auteur et en concurrence parasitaire de la part de la société Graphi Ogre pour avoir fabriqué une affiche reproduisant un planisphère sur lequel Graphi Ogre affirme détenir des droits. La société Aprim Graphic, qui a fourni le modèle de planisphère à Prismaflex et conclu avec elle un contrat de licence de modèle, a également été assignée mais a fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Le risque éventuel a été provisionné sur la base des ventes réelles pour lesquelles Graphi Ogre pourrait être en droit de réclamer une indemnisation, les demandes formulées par la société Graphi Ogre n'étant pas fondées.

3.15. Compléments d'information relatifs aux impôts différés

Le détail des postes d'impôts différés actif et passif est présenté dans le tableau suivant :

(K€)	31/03/16	31/03/15
IMPOTS DIFFERES ACTIF		
FRANCE		
Impôt différé lié aux retraitements de consolidation	130	159
Impôt différé lié aux différences temporaires fiscales	3	16
Impôt différé lié au déficit fiscal	1.200	919
<i>Sous-total Impôts différés France</i>	<i>1.333</i>	<i>1.094</i>
ROYAUME UNI		
Impôt différé sur différences temporaires fiscales		
Impôt différé lié au déficit fiscal	15	16
<i>Sous-total Impôts différés ROYAUME UNI</i>	<i>15</i>	<i>16</i>
AFRIQUE DU SUD		
Impôt différé sur différences temporaires fiscales	-7	-47
Impôt différé lié au déficit fiscal	153	225
<i>Sous-total Impôts différés AFRIQUE DU SUD</i>	<i>146</i>	<i>177</i>
USA		
Impôt différé sur différences temporaires fiscales	-38	-34
Impôt différé lié au déficit fiscal	121	106
<i>Sous-total Impôts différés USA</i>	<i>83</i>	<i>72</i>
ESPAGNE		
Impôt différé sur différences temporaires fiscales	6	6
Impôt différé lié au déficit fiscal		
<i>Sous-total Impôts différés IBERICA</i>	<i>6</i>	<i>6</i>
ALLEMAGNE		
Impôt différé lié aux retraitements de consolidation	2	
<i>Sous-total Impôts différés ALLEMAGNE</i>	<i>2</i>	

RUSSIE		
Impôt différé lié au déficit fiscal	26	
<i>Sous-total Impôts différés RUSSIE</i>	26	
Total Impôts différés actif	1.611	1.365

(K€)	31/03/16	31/03/15
IMPOTS DIFFERES PASSIF		
SUEDE		
Impôt différé lié aux retraitements de consolidation	18	20
Impôt différé lié aux provisions à caractère fiscal	-243	-238
<i>Sous-total Impôts différés SUEDE</i>	-225	-219
CANADA		
Impôt différé sur différences temporaires fiscales	-20	-21
<i>Sous-total Impôts différés CANADA</i>	-20	-21
ALLEMAGNE		
Impôt différé lié aux retraitements de consolidation		-5
<i>Sous-total Impôts différés ALLEMAGNE</i>		-5
Total Impôts différés passif	- 245	- 245

Récapitulatif par société des impôts différés actifs non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable	K€
FRANCE	325
ROYAUME UNI	264

Les impôts différés actifs calculés sur les déficits reportables concernant la société mère Prismaflex International, Prismaflex RSA et Prismaflex UK ont été déterminés en fonction des perspectives de résultat à venir. Cette méthode a conduit à ne pas activer une partie des déficits et notamment ceux concernant les sociétés françaises et anglaises.

3.16. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs du Groupe s'analysent comme suit :

	31/03/16	31/03/15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 497	7 087

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêts et sont en général payables de 0 à 60 jours.

3.17. Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont une échéance inférieure à un an. A la clôture de l'exercice, ils se décomposent de la façon suivante :

	31/03/16	31/03/15
Clients créditeurs	1.925	2.079
Dettes fiscales et sociales	2.658	3.218
Autres dettes	436	182
Produits constatés d'avance	252	342
Total	5 271	5 821

Les clients créditeurs correspondent essentiellement à des acomptes reçus sur commandes.

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des autres passifs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

3.18. Charges de personnel

L'effectif du groupe au 31 mars 2016 s'élève à 305 personnes, dont 65 cadres. Il se ventile comme suit pas zones géographiques : France 163 ; Amérique du Nord 33 ; UK 21 ; Espagne 20 ; Allemagne : 11 ; Suède 3 ; Afrique du Sud 50 et Russie 4.

Les charges de personnel se répartissent de la manière suivante :

	31/03/16	31/03/15
Salaires et traitements	9.773	10.170
Charges salariales et patronales	2 653	2 685
Total Charges de personnel	12.426	12.854

Le conseil d'administration de la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL, suivant les recommandations du comité des rémunérations et nominations du 18 juin 2010, a décidé le 21 juillet 2010, le 30 septembre 2011, et le 15 avril 2014 l'attribution gratuite de respectivement 32.112, 8.171 et 2.042 actions, au profit de salariés appartenant à la catégorie « des cadres assumant des fonctions de direction dans la société ou dans des sociétés ou groupement qui lui sont liées directement ou indirectement » et de dirigeants mandataires sociaux de la société et de ses filiales qu'il a désignés.

Les actions PRISMAFLEX INTERNATIONAL ne sont effectivement attribuées qu'au terme d'une période de deux ans à compter de la décision du conseil d'administration de les attribuer, sous réserve que les conditions et critères d'attribution fixés par le conseil d'administration soient respectés à ladite date d'attribution. Une charge totale de 336 K€ a été passée au titre de ces attributions, dont 32 K€ sur l'exercice.

3.19. Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net se décompose comme suit :

	31/03/16	31/03/15
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	2	1
Intérêts sur emprunts bancaires et non bancaires, découverts bancaires	-319	-347
Coût de l'endettement financier net	-317	-346

Les gains et pertes de change sont essentiellement liés au prêt de la maison-mère à sa filiale en Afrique du Sud et libellé en ZAR (perte de 280K€).

3.20. Impôt sur les bénéfices

VENTILATION DE LA CHARGE ENTRE IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS COURANTS :

	31/03/16	31/03/15
Impôts courants	451	666
Impôts différés	-270	-746
Total	181	-80

Le taux effectif d'impôt avant perte de valeur du goodwill, résultat des activités arrêtées ou cédées et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence passe de -26 % au 31 mars 2015 à -82 % au 31 mars 2016. Ce taux s'explique essentiellement par la non activation d'une partie des pertes reportables en France.

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT REELLE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE

	31/03/16	31/03/15
Résultat avant impôt, perte de valeur du GW, et résultat des activités arrêtées ou cédées et quote-part des sociétés MEE	-220	309
Taux d'imposition du groupe	33,33%	33,33%
Charge d'impôt théorique	-73	103
Augmentation et réduction de la charge d'impôt résultant de :		
- Activation de déficits antérieurs non reconnus en N-1	0	-10
- Impôt différé sur déficits non reconnus	325	41
- Utilisation de déficits antérieurs sur les résultats de l'année	0	0
- Effets des variations de taux	0	0
- Effets des différences de taux entre pays	-50	-28
- Différences permanentes (dont impact dépréciation écarts d'acquisition)	-18	-186
- Divers	-3	0
Charge réelle d'impôt	181	-80

3.21. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de R&D passés au compte de résultat et non activés car ne correspondant pas aux critères d'activation s'élèvent à 274 K€ (contre 234 K€ en 2015). 100K€ de charges de recherche & développement ont été capitalisées durant l'exercice (contre 204 K€ en 2015).

3.22. Amortissements et pertes de valeurs

La ligne « Dotation aux amortissements & provisions » du compte de résultat inclut :

- 1.625 K€ de dotations aux amortissements des immobilisations
- 173 K€ de dotations nettes sur actif circulant
- 60 K€ de dotations nettes de provisions pour risques et charges

3.23. Résultat par action

Le résultat par action et le résultat dilué par action a été calculé à partir des éléments suivants :

	31/03/16	31/03/15
Nombre d'actions composant le capital	1 187 379	1 187 379
Dilution liée aux options & BSPCE attribués et non exercés	20 429	20 429
Dilution liée à l'attribution d'actions gratuites (attribution encore non effective)	2 042	2 042
Nombre d'actions composant le capital dilué	1 209 850	1 209 850

4. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Il n'y a eu aucune opération de regroupement d'entreprises sur l'exercice ainsi que sur l'exercice précédent.

5. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES ET AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

5.1. Informations sur les parties liées

K€	Charges		Produits		Créances		Passifs	
	31.03.16	31.03.15	31.03.16	31.03.15	31.03.16	31.03.15	31.03.16	31.03.14
FINANCIERE JPN FIXATIONS	660	652	11	16	477	523		
Dirigeants du groupe								
SOCIETES associées								
AUTRES								
TOTAL	660	652	11	16	477	523	0	0

La société Financière JPN fixations détient 29,55% du capital social de Prismaflex International et 39,27 % des droits de vote au 31 mars 2016. Prismaflex International et ses filiales et la société Financière JPN Fixations sont liées par une convention de prestation de service, couvrant essentiellement la refacturation de traitements et salaires.

5.2. Informations sur les rémunérations et avantages alloués aux membres des organes d'administration et de direction

Les transactions concernant les parties liées relatives au Groupe sont composées des rémunérations du personnel dirigeant du Groupe et du membre du conseil d'administration de la société Prismaflex, S.A.

Les rémunérations brutes versées au personnel dirigeant du Groupe sont les suivantes :

K€	31/03/16	31/03/15
Avantages à court terme	784	799
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paielements en actions		
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant	784	799
Soldes actifs et passifs entre le groupe et les dirigeants		

Le personnel dirigeant ne bénéficie pas d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'avantages à long terme spécifiques.

Des dirigeants ont également bénéficié du plan d'attribution d'actions gratuites selon les modalités décrites au paragraphe 3.18.

6. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR), incluant les variations suivantes:

	31/03/2016	31/03/2015
Stocks	-589	817
Clients et comptes rattachés	273	674
Autres actifs courants	-214	49
<i>dont acomptes versés</i>	-304	-273
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 985	-2 874
Autres passifs courants	-335	917
<i>dont acomptes reçus</i>	262	662
Variation du BFR	-1 119	-417

Composantes de la trésorerie nette analysée par nature et rapprochement avec le bilan :

	Trésorerie au 31/03/2016	Trésorerie au 31/03/2015
Autres valeurs mobilières	0	0
Disponibilités	2.799	2.633
Soit trésorerie et équivalent de trésorerie	2.799	2.633
Concours bancaires	2.090	1.805
Soit dettes financières court terme	2.090	1.805
Trésorerie nette	709	828

Le groupe ne détient pas de trésorerie non disponible.

A la clôture, les lignes de trésorerie sont utilisées à hauteur de 2.799 K€ sur un total de lignes de crédit disponibles de 4.790 K€.

7. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont:

- Impression,
- cadres.

Le Groupe comprend également des activités liées à la direction du groupe regroupées dans le secteur « Frais de siège ».

La Direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel.

7.1. Définition de la segmentation sectorielle par secteurs d'activité

ACTIVITE D'IMPRESSION

L'activité d'impression comprend l'ensemble des opérations de production et de commercialisation de supports imprimés à des fins publicitaires, de promotion sur lieux de vente ou de décoration. Cette activité comprend également les ventes de substrats, d'encres et autres consommables d'impression.

ACTIVITE CADRES

L'activité cadres couvre l'ensemble des ventes de panneaux d'affichage ou de systèmes fixes permettant la mise en œuvre d'images ou de messages publicitaires. La gamme développée par Prismaflex comprend des cadres pouvant recevoir un message unique (cadres classiques, cadres statiques rétro-éclairés) ainsi que des cadres dynamiques pouvant montrer plusieurs messages (panneaux Trivision, panneaux déroulants, panneaux LED). Cette activité inclut les activités de mobilier urbain, de fourniture de pièces détachées, d'installation et de maintenance et autres prestations de services.

Une partie de l'activité décoration intérieure dont les produits relèvent à la fois de l'activité cadre et de l'activité impression a été répartie entre ces deux activités.

OPERATION ENTRE LES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITES

Les secteurs d'activités sont complémentaires mais distincts en terme de processus industriels et de commercialisation. Le cas échéant, les prix de transfert entre les secteurs d'activité sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions concurrentielles normales avec un tiers.

FRAIS DE GROUPE

Il s'agit principalement des opérations liées à l'encadrement et à la gestion du Groupe ainsi que des fonctions de recherche et développement. Les frais de Groupe sont affectés à chaque secteur d'activité au prorata de leur contribution opérationnelle.

7.2. Données chiffrées par secteur

L'information sectorielle par secteur d'activité au **31 mars 2016** se décompose comme suit :

K€	Impression	Cadres	Frais de siège	Total
Chiffre d'affaires net	29 043	21 488		50 531
Résultat opérationnel	2 947	-118	-2 367	462

K€	Impression	Cadres	Total
Actifs sectoriels	14 278	16 943	31 220
Autres actifs non courants			2 108
Autres actifs courants			5 008
<i>Total Actifs</i>			<i>38 334</i>
Invests corporels & incorporels (hors cessions)	1 040	500	1 540
Invests corporels & incorporels non affectés			114

L'information sectorielle par secteur d'activité au 31 mars 2015 se décomposait comme suit :

K€	Impression	Cadres	Frais de siège	Total
Chiffre d'affaires net	28 911	19 664		48 575
Résultat opérationnel	3 439	- 1 438	-2 316	-314

K€	Impression	Cadres	Total
Actifs sectoriels	14 989	17 264	32 252
Autres actifs non courants			1 843
Autres actifs courants			4 778
<i>Total Actifs</i>			<i>38 872</i>
Invests corporels & incorporels (hors cessions)	947	488	1 438
Invests corporels & incorporels non affectés			88

7.3. Information par zone géographique

L'information sectorielle par zone géographique au 31 mars 2016 se décompose comme suit :

K€	France	Amérique du Nord	UK	Espagne	Reste de l'Europe	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires	15 102	9 420	3 050	2 993	9 791	10 174	50 531
Actifs non courants	5 518	908	356	1 234	478	908	9 401 ⁽¹⁾

(1) L'écart d'acquisition lié à Prismaflex AB (4 133 K€) n'a pas été affecté car il doit être considéré à l'échelle mondiale

L'information sectorielle par zone géographique au 31 mars 2015 se décomposait comme suit :

K€	France	Amérique du Nord	UK	Espagne	Reste de l'Europe	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires	13 111	8 879	3 309	2 529	10 607	10 140	48 575
Actifs non courants	5 420	685	597	1 257	523	1 439	9 921 ⁽¹⁾

(1) L'écart d'acquisition lié à Prismaflex AB (4 088 K€) n'a pas été affecté car il doit être considéré à l'échelle mondiale

8. RISQUES DE MARCHES

Par son activité et par son développement, le Groupe est exposé aux risques de marchés. L'entreprise essaye de se prémunir contre les risques de marchés par une politique de gestion adaptée et par le cas échéant des opérations de couverture. Cependant, le Groupe peut être exposé aux risques de marchés sur des positions résiduelles ou non adaptées aux opérations de couverture.

8.1. Risques liés à l'activité et politique financière

RISQUE DE LIQUIDITE ET FINANCEMENT

Le Groupe génère des flux opérationnels lui permettant de financer l'essentiel de ses besoins opérationnels. Les opérations d'investissements sont majoritairement financées soit par crédit bail, soit par emprunt dans des cas exceptionnels. Le Groupe peut être amené à autofinancer certains investissements comme les coûts de R&D ou certains aménagements industriels ou petits matériels.

L'activité du Groupe peut être cyclique en fonction des fluctuations rapides de son marché. Dans ce contexte, et afin de se prémunir contre les risques de variation de son besoin en fonds de roulement, le Groupe dispose des lignes de trésorerie à hauteur de 5,3 M€ au 31 mars 2015 adossées ou pas aux postes clients des différentes entités du Groupe. La politique du Groupe est de disposer de lignes de trésorerie supérieures au minimum de 20% environ à ses besoins prévisionnels.

Au 31 mars 2016, les dettes financières du Groupe, diminuées de la trésorerie disponible, s'élèvent à 7 M€ dont :

- 3,43 M€ de crédits moyen terme en France dont un crédit syndiqué (souscrit auprès de cinq banques françaises dont le terme est fixé au 31 décembre 2016 et le solde au 31 mars 2016 s'élève à 700 K€). Les autres prêts sont soit souscrits auprès de banques françaises, soit auprès de BPI.
- 0,87 M€ sont liés à des prêts moyens termes en Espagne et Angleterre (Urbanstorm),
- 3,43 M€ sont des dettes de Crédit-Bail,
- 0,71 M€ de trésorerie nette positive (2,09 M€ de concours bancaires courants et 2,8 M€ de trésorerie active)

Le crédit syndiqué contracté auprès de pool bancaire est conditionné au respect de différentes clauses « covenants ». Le non-respect de ces « covenants » peut conduire sous certaines conditions à l'exigibilité anticipée de ces dettes.

Comme décrit au paragraphe I.2, notre société respecte au 31 mars 2016 les limites de ces ratios.

RISQUE DE TAUX D'INTERET

Les principaux emprunts du Groupe sont principalement à taux variables. Les crédits-baux contractés sont à taux fixe. Les concours bancaires utilisés sont à taux variable. Le niveau actuel des taux est favorable. La société n'a plus mis d'instruments particuliers pour couvrir ces taux.

8.2. Risques de change

De par sa forte présence internationale et des flux d'approvisionnements entre les filiales, le Groupe est exposé aux risques de change. Au 31 mars 2016, le chiffre d'affaires réalisé en euros représente 69 % des ventes externes du Groupe (en légère baisse).

Afin de se prémunir des effets des fluctuations des devises, le Groupe procède au cas par cas à des opérations de couverture de change à terme sur les flux opérationnels. Ces opérations sont réalisées soit dans les filiales, soit par la direction financière du Groupe en fonction des anticipations de marché et des coûts des produits proposés.

Les prêts et emprunts intra-groupe ne sont généralement pas couverts, soit à cause de couvertures trop onéreuses ou non disponibles soit parce que ces prêts ou emprunt peuvent être destinés à s'apparenter à des opérations de capitalisation futures.

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe peuvent être impactés par l'effet de la conversion des comptes de filiales produits en devise locale. Cela concerne essentiellement cette année la Suède, l'Afrique du sud, et le Canada.

Le Groupe considère que ses résultats et sa situation financière peuvent être affectés par une variation des cours des devises contre euros. Les fluctuations actuelles des devises comme la SEK ou le GBP ont eu une incidence positive sur les comptes de la société au titre de l'exercice écoulé.

8.3. Risque de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Sa politique est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit pour tout montant supérieur à 5 K€. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables apparaît bien contrôlée. Pour les transactions libellées dans une monnaie fonctionnelle différente de celle de l'entité opérationnelle concernée, le Groupe ne propose pas de paiement à crédit sans avoir obtenu l'approbation spécifique du responsable crédit.

9. ENGAGEMENTS HORS BILAN

9.1. Engagement en matière d'endettement

Le fonds de commerce de Prismaflex International a été nanti en garantie de deux emprunts dont le solde au 31/03/16 est de 1111K€.

9.2. Engagement en matière de locations simples non résiliables ou locations financements pour lesquelles le groupe est preneur

Les engagements en matière de locations simples non résiliables correspondent à des baux immobiliers classiques (Immobilier) et à des financements de véhicules et de petits matériels (Autres immobilisations corporelles) sur une période de 4 à 5 ans et dont le prix d'achat résiduel est de 1 % du montant financé.

Au 31 mars 2016, les engagements en matière de locations simples sont les suivants :

TOTAL	Redevances à payer d'ici à 1 an	Redevances à payer de 1 à 5 ans	Redevances à payer à plus de 5 ans	Prix d'achat résiduel
Immobilier	446	636	0	0
Autres immobilisations corporelles	104	177	0	11
Total	550	813	0	11

Au 31 mars 2015, les engagements en matière de locations simples étaient les suivants :

TOTAL	Redevances à payer d'ici à 1 an	Redevances à payer de 1 à 5 ans	Redevances à payer à plus de 5 ans	Prix d'achat résiduel
Immobilier	605	727	0	0
Autres immobilisations corporelles	102	85	0	24
Total	707	812	0	24

Les engagements liés à des opérations de locations financements sont présentés au § 3.13.

9.3. Autres engagements hors bilan et passifs éventuels

Au 31 mars 2016, un achat à terme de 535K\$ est en cours au cours de 1,0953.

La prise de participation dans Urban Storm est assortie d'une clause d'ajustement de participation sans complément de prix, capée à +10% et -9% en fonction de l'atteinte de résultats. Cette mesure sera réalisée sur une durée de trois ans. Les accords prévoient que la dernière année mesurée s'effectuera sur la base de comptes clos au 30 septembre 2014. Lors du CA du 20 avril 2015 et conformément aux discussions entre les parties, la période requise pour l'atteinte des performances a été prolongée au 31 mars 2016. A ce jour aucune décision n'a été prise.

Dans certaines filiales (où Prismaflex International ne détient pas 100% du capital) il existe des « shareholder Agreement » avec des engagements sur option d'achat ou de vente des intérêts minoritaires qui peuvent en fonction être ou ne pas être exercés.

Enfin des lettres de confort ont été émises au profit de banques espagnoles en garantie de prêts souscrits par la société Prismaflex Iberica et dont le solde dû au 31 mars 2016 est de 361 K€.

A la connaissance du groupe, il n'a été omis aucun engagement hors bilan significatif ni aucun passif éventuel au regard des normes comptables en vigueur ou qui pourrait le devenir dans le futur.

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2016

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

CAP OFFICE
Le Thélémus
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 404.800

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Exercice clos le 31 mars 2016

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Prismaflex International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Votre société apprécie à chaque clôture :

- la valeur d'utilité des titres de participation et constate, le cas échéant, des provisions pour dépréciation comme décrit dans la note 1.3 de l'annexe,
- la probabilité de réussite technique et de rentabilité commerciale des projets de recherche et développement inscrits à l'actif du bilan et constate, le cas échéant, une provision pour dépréciation, comme décrit dans les notes 1.1 et 2.1 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 21 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Pierre Buisson

PRISMAFLEX INTERNATIONAL
 SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 374 758 €
 SIEGE SOCIAL : 309 ROUTE DE LYON CS 50001 (69610), HAUTE RIVOIRE
345 166 425 RCS LYON

EXERCICE SOCIAL : DU 1^{ER} AVRIL AU 31 MARS

Documents comptables annuels.

Comptes sociaux au 31 mars 2016 (en euros).

BILAN ACTIF

RUBRIQUES	Montant Brut	Amortissement Provision	Montant net	Exercice Précédent
Frais de recherche et développement	2 458 473	1 994 766	463 707	682 714
Concessions, brevets et marques	680 927	580 519	100 407	125 232
Fonds commercial	2 000		2 000	2 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours	49 084		49 084	280 793
Acomptes et avances	0		0	0
Terrains	308 685	175 173	133 512	157 114
Constructions				
Installations techniques	1 361 106	983 717	377 389	295 558
Autres immobilisations corporelles	1 041 213	685 120	356 094	391 180
Immobilisations en cours	13 503		13 503	0
Avances et acomptes	0		0	0
Titres de participation	33 799 441	21 970 528	11 828 913	11 412 514
Créances sur participations	616 837	92 258	524 579	520 351
Autres titres immobilisés	330		330	
Prêts				
Autres immobilisations financières	830 669	71 537	759 133	682 669
ACTIF IMMOBILISE	41 162 268	26 553 618	14 608 650	14 550 129
Matières premières	6 099 355	281 007	5 818 348	5 702 754
En cours de biens				
En cours de services				
Produits intermédiaires et finis	1 805 880	320 486	1 485 394	731 289
Marchandises				
Avances, acomptes sur commandes	164 733		164 733	63 284
Clients	4 593 661	322 058	4 271 604	4 931 875
Autres créances	3 315 700	124 002	3 191 698	3 486 372
Capital, appel, non versé				
Actions propres			0	0
Autres valeurs mobilières			0	0
Disponibilités	826 309		826 309	305 065
Charges constatées d'avance	379 471		379 471	367 512
ACTIF CIRCULANT	17 185 109	1 047 553	16 137 557	15 588 151
Charges à répartir			0	0
Primes remboursement obligations				
Ecart de conversion actif	192 665		192 665	63 608
TOTAL GENERAL	58 540 042	27 601 171	30 938 872	30 201 887

BILAN PASSIF

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Capital social	2 374 758	2 374 758
Prime d'émission	12 114 200	12 114 200
Réserve légale	237 476	237 476
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-648 321	2 066 469
Résultat	264 890	- 2 714 790
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	14 343 003	14 078 113
Produits émissions titres participatifs		
Avances conditionnées	489 500	668 750
AUTRES FONDS PROPRES	489 500	668 750
Provisions pour risques	343 540	219 544
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	343 540	219 544
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts, dettes auprès établis. Crédit	3 858 530	4 907 715
Emprunts et dettes financières diverses	2 191 448	2 780 000
Avances, acomptes reçus sur commandes	950 330	141 418
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 680 423	5 071 062
Dettes fiscales et sociales	1 847 349	2 113 267
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	121 728	40 675
Produits constatés d'avance	70 766	168 163
DETTES et régularisations	15 720 574	15 222 300
Ecarts de conversion passif	42 255	13 181
TOTAL GENERAL	30 938 872	30 201 887

COMPTE DE RESULTAT 1ère partie

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Vente de marchandises	281 637	158 597
Production vendue de biens	29 724 960	28 190 496
Production vendue de services	1 909 205	1 760 796
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	31 915 802	30 109 888
Production stockée	850 224	-695 744
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		34 000
Reprises amortis., provisions, transfert	339 666	621 577
Autres produits	567 391	561 143
PRODUITS D'EXPLOITATION	33 673 082	30 630 865
Achats de marchandises	4 620 451	1 655 756
Variation de stocks de marchandises		
Achats de matières premières	12 300 865	11 666 903
Variation de stocks matières premières	-131 681	254 781
Autres achats et charges externes	9 294 132	9 613 276
Impôts, taxes et versements assimilés	409 774	553 567
Salaires et traitements	5 329 919	5 484 879
Charges sociales	1 985 375	2 038 714
Dotations amortissements immobilisations	644 541	410 605
Dotations provisions sur immobilisations		
Dotations provisions sur actif circulant	247 525	247 304
Dotations provisions risques et charges	74 525	116 089
Autres charges	285 530	317 134
CHARGES D'EXPLOITATION	35 060 955	32 359 009
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 387 873	-1 728 144
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers de participation	1 573 938	1 087 299
Produits des autres valeurs mobilières		
Autres intérêts et produits assimilés	113 230	17 360
Reprises provisions, transferts charges	875 333	506 825
Différences positives de change	47 542	116 836
Produits nets/cessions valeurs mobilières		
Ecart de conversion		
PRODUITS FINANCIERS	2 610 043	1 728 320
Dotations financ. amortissem. Provisions	604 892	2 484 710
Intérêts et charges assimilées	205 686	194 641
Différences négatives de change	231 788	262 490
Charges nettes/cessions valeurs mobilières		
CHARGES FINANCIERES	1 042 366	2 941 841
RESULTAT FINANCIER	1 567 677	-1 213 521
RESULTAT COURANT av. impôt	179 804	-2 941 665

COMPTE DE RESULTAT 2ème partie

RUBRIQUES	Montant	Exercice Précédent
Produits except. sur opérations de gestion		744418
Produits except. sur opérations en capital	215 328	249 965
Autres opérations de capital		
Reprises provisions, transferts charges		1 340 786
PRODUITS EXCEPTIONNELS	215 328	2 335 169
Charges except. sur opérations de gestion	4 450	223
Charges except. sur opérations en capital	167 413	2 186 009
Dotations except. amortissem. Provisions	90 351	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	262 214	2 186 232
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-46 886	148 937
Participation des salariés		
Impôts dus sur les bénéfices	-131 972	-77 939
Résultat	264 890	-2 714 790

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(K€)	Montant	Exercice précédent
Marge Brute d'Autofinancement	786	-419
Résultat Net	265	-2 715
Dotation aux amortissements et aux provisions	1 651	3 259
Reprise de provisions	-1 082	-2 404
Plus ou moins values nettes sur cession d'actifs	-48	1 442
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	0	0
Mali de fusion		
Variation du BFR	1 965	-764
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	2 751	-1 182
Acquisitions d'immobilisations	-464	-1 161
Augmentation des prêts et créances financières	-164	-199
Cessions d'immobilisations	215	736
Diminution des prêts et créances financières	0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-413	-624
Nouvelles dettes financières (hors concours bancaires courants)	600	1 900
Remboursements de dettes financières (hors concours bancaires courants)	-1 915	-2 172
Augmentation de capital	0	0
Versement de dividendes	0	0
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 315	-272
Variation de trésorerie	1 023	-2 078
Trésorerie d'ouverture	-625	1454
Trésorerie de clôture	398	-625
Variation de trésorerie	1 023	-2 078

PRISMAFLEX INTERNATIONAL

NOTE ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

La société Prismaflex International est une société anonyme, cotée à la bourse de Paris sur Alternext depuis le 12 décembre 2014 (elle était précédemment cotée sur Euronext compartiment C). Elle est immatriculée en France.

- Sauf indication contraire, les montants indiqués dans cette note annexe sont en milliers d'euros.

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code du Commerce du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que les prescriptions du plan comptable générale 2014, homologué par l'arrêté du 08 septembre 2014, et de l'ensemble des règlements ANC le complétant.

1.1 Immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets et licences, correspondant aux dépenses liées à l'acquisition de brevets, sont amortis sur une durée de 18 à 20 ans selon le mode linéaire.

Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée de 12 à 36 mois.

Les frais de recherche et développement, remplissant les conditions d'inscription à l'actif, sont immobilisés projet par projet sur la base de leurs coûts internes et externes de réalisation, et sont amortis par tiers à compter du début de la mise sur le marché du produit relatif à ces frais. Une révision du plan d'amortissement peut être mise en œuvre en fonction des perspectives commerciales.

Une provision pour dépréciation est constatée, au-delà de l'amortissement pratiqué, si les conditions d'inscription à l'actif, et notamment les conditions relatives à la rentabilité du projet, n'étaient plus respectées au cours des exercices suivants cette inscription.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée probable d'utilisation des biens selon le mode linéaire.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- matériel et outillage : 5 et 8 ans
- installations et agencements : 8 ans
- matériel de bureau : 4 et 5 ans
- mobilier : 5 et 8 ans

1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une provision est constatée lorsque le coût d'acquisition des titres est supérieur à la valeur d'utilité appréciée filiale par filiale. La valeur d'utilité est issue soit de la situation nette de la filiale, soit des cash flows actualisés. Les tests sont adaptés en fonction des historiques et des perspectives de chaque participation.

En cas de situation nette négative et sans perspective de reprise d'activité à court ou moyen terme, une provision sur les titres de participation est constatée. Il est ensuite constaté prioritairement une provision sur les créances rattachées à des participations, puis sur les comptes courants, et enfin si nécessaire, une provision pour risques et charges est comptabilisée à hauteur de la différence entre la situation nette négative et les provisions sur créances préalablement constatée.

Les éléments d'analyse sont explicités ci-après :

Les valeurs d'utilité des titres des sociétés Prismaflex Ibérica et Prismaflex Inc ont été calculées en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur un budget financier, établi sur des hypothèses de marge opérationnelle prévisionnelle, et approuvé par le conseil d'administration. Comme l'année précédente,

- le taux d'actualisation avant impôt appliqué à ces prévisions est de 8,4% pour Prismaflex Inc et pour Prismaflex Ibérica
- le taux de croissance à l'infini pour l'actualisation des flux au-delà du business plan, établi sur 5 ans, est de 1.5%.

Selon cette méthode, aucune provision ou reprise n'est à comptabiliser pour Prismaflex Ibérica. Pour Prismaflex Inc, une reprise de provisions de 792K€ a été effectuée, ce qui porte la valeur des titres à 5 008 k€.

La valeur d'utilité des titres de la société Prismaflex AB (suède) a été calculée en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur un budget financiers établi sur des hypothèses de marge opérationnelle prévisionnelle et revus par le management sur une période de 5 ans.

Comme l'année précédente,

- Selon les activités de la société, des taux d'actualisation avant impôt de 8,4% et 9.4% ont été appliqués à ces prévisions ;
- le taux de croissance à l'infini pour l'actualisation des flux au-delà du business plan, établi sur 5 ans, est de 2% (croissance de l'activité LED).

La valeur d'utilité qui en résulte ne donne lieu à aucune comptabilisation de provision ou de reprise de provision.

Les tests de sensibilité suivants ont été effectués :

Tests de sensibilité	Impact sur la valeur des titres "Prismaflex AB"
Réduction du taux de croissance à l'infini de 1%	-528 K€ mais ne donnerait pas lieu à la constitution d'une provision au titre de l'année
Augmentation du taux d'actualisation de 0,5%	-394 K€ mais ne donnerait pas lieu à la constitution d'une provision au titre de l'année
Baisse des prévisions de CA de 10% sur l'activité LED	-305 K€ mais ne donnerait pas lieu à la constitution d'une provision au titre de l'année

Compte tenu de la situation nette positive de la société Distec, aucune provision n'est à comptabiliser sur cet exercice.

Compte tenu d'une situation nette négative suite à des pertes (non opérationnelles) sur plusieurs exercices, l'instabilité politique et de la difficulté de s'appuyer sur des perspectives futures, les valeurs d'utilité des titres de la Sociétés Prismaflex RSA ont été estimées à partir de la situation nette. Les titres de Prismaflex RSA étant déjà provisionnés à 100%, aucune provision n'a été comptabilisée sur l'exercice.

Une provision de 11 k€ sur créance rattachée à cette participation a été constatée au tire de l'exercice (cf paragraphe 2.9).

La valeur d'utilité des titres de la société Prismaflex UK a été estimée à partir de la situation nette. Celle-ci étant inférieure à la VNC des titres, une provision complémentaire de 106K€ a été comptabilisée.

La valeur d'utilité des titres de la société Prismaflex HKG LIMITED a été estimée à partir de la situation nette. Celle-ci étant inférieure à la VNC des titres, une provision de 253K€ a été comptabilisée.

La valeur d'utilité des titres de la société Prismaflex RUS a été estimée à partir de la situation nette. Celle-ci étant inférieure à la VNC des titres, une provision de 17K€ a été comptabilisée.

Une provision de 92 k€ sur créance rattachée à cette participation a été constatée au tire de l'exercice.

1.4 Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués sur la base du "Prix moyen unitaire pondéré".

Les stocks de produits finis sont évalués à leur coût de production, intégrant les charges directes et indirectes. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation des stocks est inférieure à cette évaluation.

1.5 Provision pour dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une appréciation de leur recouvrabilité au cas par cas. Une provision est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

1.6 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement acquises sont inscrites au bilan, et amorties en fonction de la durée d'amortissement des biens qu'elles ont servi à financer.

1.7 Avances conditionnées

Les avances conditionnées sont destinées à accompagner la société dans l'aboutissement de ses projets de développement. Aucune nouvelle avance n'a été comptabilisée au titre de l'année.

1.8 Provision pour risques et charges

Les risques et charges, nettement précis quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables mais dont la réalisation est incertaine, entraînent la constitution de provisions.

1.9 Dettes et créances libellées en devises

Les dettes et créances libellées en devises sont comptabilisées au cours de la devise lors de la transaction initiale. A la clôture de l'exercice, les rubriques correspondantes d'actif et de passif sont évaluées au cours de clôture, l'écart de conversion en résultant étant comptabilisé dans une rubrique spécifique.

Les pertes latentes font l'objet, le cas échéant, d'une provision.

1.10 Frais d'émission des titres

Conformément à l'avis CNC du 16 janvier 2001, les frais d'émission de titres ont été comptabilisés nets d'impôts en diminution de la prime d'émission.

1.11 Frais d'émission d'emprunts

Ces frais sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice pendant lequel ils sont engagés.

1.12 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges sont classés au compte de résultat de manière à faire apparaître les différents niveaux de résultat. Le résultat exceptionnel est celui dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise. Il est déterminé par référence à la conception du résultat exceptionnel proposé par le Plan comptable général.

2. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

3.

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements de poste à poste	Cessions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Frais de recherche	2.272		186		2.458
Concessions, brevets, licences	660	17	5		681
Autre immobilisations incorporelles	2				2
Immobilisations en-cours	281	90	-191	-131	49
TOTAL	3.215	107		-131	3.190

49K€ de charges de recherche & développement ont été capitalisées (immo en-cours) durant l'exercice (contre 265 K€ sur N-1).

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Cumul au début De l'exercice	Dotations De l'exercice	Virements de poste à poste	Diminutions De l'exercice	Cumul à la fin De l'exercice
Amortissements frais de recherche	1.589	405			1.995
Amortissements concessions, brevets, licences	534	46			581
TOTAL	2.124	451			2.575

Les dotations de l'exercice relèvent du mode linéaire.

Le plan d'amortissement des frais de R&D est analysé projet par projet. La durée d'amortissement sociale est en général de 3 ans.

Concernant l'un des projets, le succès commercial n'étant pas au rendez-vous, il a été décidé de raccourcir la durée d'amortissement d'une année. L'amortissement historique figure toujours en charge d'exploitation. L'incidence de la modification de la durée d'amortissement est constatée en charge exceptionnelle pour un montant de 90K€.

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Brut au début De l'exercice	Augmentations de l'exercice	Virements De poste à poste	Cessions De l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Agencements des constructions	309				309
Installations techniques, mat & out	1.157	217		-13	1.361
Autres immobilisations corporelles	953	90		-2	1.041
Immobilisation en cours	0	14		0	14
Avances et acomptes	0				0
TOTAL	2.419	321		-15	2.725

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Virements de poste à poste	Diminutions de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements agencements des constructions	152	24			175
Amortissements installations techniques, matériel et outillage	862	135		-13	984
Amortissements autres immobilisations	562	125		-1	685
TOTAL	1.575	283		-14	1.844

Les dotations de l'exercice relèvent du mode linéaire.

2.3 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Solde au début de l'exercice	Augmentations De l'exercice	Virements de poste à poste	Diminution De l'exercice	Solde à la fin De l'exercice
Titres de Participation	33.799				33.799
Créances rattachées à des participations	520	100		-4	617
Dépôts et cautionnements	257	78		-10	325
Autres immobilisations financières	506				506
TOTAL	35.083	178		-14	35.247

Les créances commerciales sur les filiales faisant l'objet de conditions de règlement supérieures aux conditions normales et portant intérêts sont classées dans la rubrique "Créances rattachées à des participations". La créance rattachée à la participation de Prismaflex UK s'élève à 516 K€, celle de Prismaflex RUS à 100 K€.

Les "Autres immobilisations financières" représentent les fonds versés par Prismaflex International dans le cadre du contrat de tenue de marché ainsi que le montant des actions auto détenues.

PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminution de l'exercice	Solde à la fin de L'exercice
Titres de Participation	22.387	375	-792	21.971
Créances rattachées à des participations	0	92		92
Dépôts et cautionnements	0			0
Autres immobilisations financières	80		-9	72
TOTAL	22.467	467	-800	22.134

Le détail de la variation des provisions sur titres de participation est précisé dans le paragraphe 1.3.

La situation nette de Prismaflex RUS amène à comptabiliser une provision de 92K€ sur la créance de 100 K€.

2.4 Créances clients

Dans le cadre du contrat d'affacturage, des créances au 31/03/2016, ont été cédées à la société d'affacturage afin d'être financées pour un montant de 2.157 K€.

2.5 Echéances des créances à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances est à échéance inférieure à un an, à la date de clôture de l'exercice, à l'exception des autres immobilisations financières et des créances rattachées à des participations (Prismaflex UK et Prismaflex RUS) qui sont à plus d'un an pour respectivement 517 K€ et 100 K€.

2.6 Capital social et Prime d'émission

Le capital social est à la clôture de l'exercice composé de 1.187.379 actions au nominal de 2 euros, entièrement libérées.

2.7 Affectation du résultat de l'exercice précédent

L'assemblée générale du 28 septembre 2015 a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2015, soit une perte de 2.714.790€, en report à nouveau. Celui-ci passant ainsi de 2.066.468€ à (648.321€).

2.8 Echéances des dettes à la clôture de l'exercice

DETTES	Montant brut	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances conditionnées	490	227	263	
Emprunts et dettes auprès des Établissements de crédit	3.859*	1.589	2.016	254
Fournisseurs et comptes rattachés	6.680	6.680		
Dettes fiscales et sociales	1.847	1.847		
Dettes sur immobilisations Groupe et associés	2.191	2.191		
Autres dettes	122	122		
Produits constatés d'avances	71	71		
Avances et acomptes reçus	950	950		
TOTAL DETTES	16.211	13.678	2.279	254

* Dont 700 K€ soumis au respect de ratios financiers.

Un contrat de prêt moyen terme d'un montant initial de 4,2 m€ (remboursable sur 5 ans) est assorti de « covenants » (ratios, limites d'investissements, etc) dont le non respect peut entraîner, sous certaines conditions, le remboursement anticipé des emprunts.

Ces « covenants » sont basés contractuellement sur les comptes consolidés. Selon les termes de ces contrats, les éventuels cas de défaut constatés au jour de l'arrêté des comptes, donc par le Conseil d'Administration postérieurement à la clôture, peuvent être levés par la majorité des banques composant le pool bancaire.

Au 31 mars 2016, la société respecte les limites de ces ratios.

Détail des variations des emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédits :

- Emprunts souscrits en cours d'exercice 600
- Emprunts remboursés en cours d'exercice 1.148

2.9 Etat des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
PROVISIONS :				
- Sur immobilisations financières	22.467	467	800	22.134
- Sur stocks	489	195	83	601
- Pour dépréciation comptes clients	316	53	46	322
- Autres créances	188	11	75	124
- Pour risques	156	75	78	153
- Pour perte de change	63	127		190
TOTAL	23.681	927	1.082	23.525
Dont dotations et reprises :				
• d'exploitation		322	207	
• financières		605	875	
• exceptionnelles				

Les provisions pour perte de change sont essentiellement relatives aux flux intragroupe avec Prismaflex RSA suite aux variations des taux de change constatés sur le ZAR.

Les provisions pour Autres créances portent sur le compte courant de la filiale Prismaflex RSA, dont la situation nette est négative.

Les provisions pour risques concernent des litiges clients et fournisseurs.

La société Prismaflex fait l'objet d'une action en contrefaçon de droits d'auteur et en concurrence parasitaire de la part de la société Graphi Ogre pour avoir fabriqué une affiche reproduisant un planisphère sur lequel Graphi Ogre affirme détenir des droits. La société Aprim Graphic, qui a fourni le modèle de planisphère à Prismaflex et conclu avec elle un contrat de licence de modèle, a également été assignée mais a fait l'objet d'une liquidation judiciaire. Le risque éventuel a été provisionné sur la base des ventes réelles pour lesquelles Graphi Ogre pourrait être en droit de réclamer une indemnisation, les demandes formulées par la société Graphi Ogre n'étant pas fondées.

2.10 Charges à payer et produits à recevoir

CHARGES A PAYER		Montants
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1.014
Dettes fiscales et sociales		1.123
Dettes sur immo. et comptes rattachés		0
Autres dettes		107
TOTAL		2.248
PRODUITS A RECEVOIR		Montants
Créances clients		20
Autres créances		237
TOTAL		257

2.11 Informations sur les entreprises liées

	Exercice	Exercice Précédent
Immobilisations financières	525	520
Créances	2.719	2.691
Dettes	2.495	3.086
Produits financiers (autres que dividendes)	965	273
Dividendes	1.412	830
Charges financières	546	73

2.12 Actions propres

Au 31 mars 2016, la société détenait 1.176 actions propres dans le cadre d'un contrat de tenue de marché pour une valeur nette de 13 K€.

Les mouvements ont été les suivants depuis le 1 avril 2015 :

Nombre d'actions propres au 1/04/15	2.801
Achats	11.590
Ventes	13.215
Nombre d'actions propres au 31/03/16	1.176

Au 31 mars 2016, la société détenait également 62 288 actions propres hors contrat de liquidité soit 5,25% du capital. Ces opérations ont d'abord été réalisées en direct par l'entreprise, puis dans le cadre d'un mandat de gestion, donné à la société ODDO, datant du 8 octobre 2013 et de son avenant daté du 22 novembre 2013. Ces opérations d'achats / ventes ont été effectuées dans le cadre du programme de rachat d'action autorisé par l'AGOE du 28 septembre 2012.

La valeur nette au 31 mars 2016 était de 700 K€.

Les mouvements ont été les suivants depuis le 1 avril 2015 :

Nombre d'actions propres au 1/04/15	62 288
Achats	0
Ventes	0
Nombre d'actions propres au 31/03/16	62 288

2.13 Engagements financiers

DONNES	Exercice	Exercice Précédent
Effets escomptés et non échus	0	0
Nantissement sur matériel	8	20
Nantissement du fond de commerce	1.111	1.500
Ventes à terme de devises	0	0
Achat à terme de devises	488	0
Stand-by letter	0	0
Cautions de marché	157	38
Crédit documentaire import	157	141
TOTAL	1.921	1.699

REÇUS	Exercice	Exercice Précédent
Ventes à terme de devises	0	0
Achat à terme de devises	0	0
Cautions bancaires	0	0
TOTAL	0	0

- La prise de participation dans Urban Storm est assortie d'une clause d'ajustement de participation sans complément de prix, capée à +10% et -9% en fonction de l'atteinte de résultats. Cette mesure sera réalisée sur une durée de trois ans. Les accords prévoient que la dernière année mesurée s'effectuera sur la base de

comptes clos au 30 septembre 2014. Lors du CA du 20 avril 2015 et conformément aux discussions entre les parties, la période requise pour l'atteinte des performances a été prolongée au 31 mars 2016. A ce jour aucune décision n'a été prise.

Dans certaines filiales (où Prismaflex International ne détient pas 100% du capital) il existe des « shareholder Agreement » avec des engagements sur option d'achat ou de vente des intérêts minoritaires qui peuvent en fonction être ou ne pas être exercés.

Enfin des lettres de confort ont été émises au profit de banques espagnoles en garantie de prêts souscrits par la société Prismaflex Iberica et dont le solde dû au 31 mars 2016 est de 361 K€.

2.14 Engagements de retraite et autres engagements à caractère social

Au 31 mars 2016, le montant des engagements contractés par l'entreprise et liés aux indemnités de départ à la retraite s'élève à 739 K€.

La convention collective est celle de la Plasturgie. Le taux d'évolution des salaires est de 1,5%, le taux d'actualisation de 1,5%, l'âge de départ à la retraite de 65 ans.

Conformément aux options proposées par le plan comptable général, ces engagements ne sont pas provisionnés.

2.15 Opérations de crédit-bail

Postes intéressés du bilan	Valeur d'origine	Redevances		Dotations aux amortissements	
		De l'exercice	Cumulées	de l'exercice	Cumulées
Constructions (1)	937	121	387	50	160
Installations techniques, matériel et outillage, autres immobilisations	2.917	559	2.007	440	2.196
TOTAL	3.855	680	2.394	491	2.356

Postes intéressés du bilan	Redevances restant à payer				
	Jusqu'à 1 an	D'1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Prix d'achat résiduel
Constructions	117	377	319	814	1
Installations techniques, matériel et outillage	424	636		1.060	26
TOTAL	542	1.013	319	1.873	26

La valeur brute des constructions correspond au coût total des travaux déduction faite des subventions reçues par le bailleur.

2.16 Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 31.916 K€ contre 30.110 K€ l'an passé. Il s'agit de ventes de biens fabriqués par l'entreprise à hauteur de 29.725 K€, de ventes de marchandises à hauteur de 282 K€ et de ventes de prestations de services à hauteur de 1.909 K€. Le chiffre d'affaires effectué à l'export s'élève à 16.757 K€, soit 52,5% du chiffre d'affaires total.

2.17 Transferts de charge

	Montant
Divers	7
Refacturation de frais de formation	94
Remboursement assurances	32

2.18 Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels sont composés de :

- 215 K€ de produits sur cessions d'actifs immobilisés ou liés à des opérations de lease back.

Les charges exceptionnelles sont essentiellement composées de :

- 167 K€ de valeur nette comptable des actifs cédés ou liés à des opérations de lease back.
- 90K€ de Dotation aux Amortissements Exceptionnelles sur le projet de R&D hardware basé sur l'utilisation de l'énergie photovoltaïque.
- 4 K€ de pénalités et amendes.

2.19 Situation fiscale latente

	Assiette	Taux	Impôt
IMPOTS PAYES D'AVANCE			
Organic	8	33,33 %	3
Ecart de conversion passif	42	33,33 %	14
TOTAL			17
IMPOTS A PAYER			
TOTAL			0

Les déficits ordinaires restant à reporter au 31/03/2016 sont de 4 576 K€.

2.20 Ventilation de l'impôt société par nature de résultat

	Assiette	Taux	Impôt
Résultat d'Exploitation	-1.612	33,33 %	-537
Résultat Financier	-163	33,33 %	-54
Résultat Exceptionnel	-42	33,33 %	-14
Imputation des déficits antérieurs	1.818	33,33%	606
TOTAL			0

D'autre part un produit de 132 K€ a été constaté sur l'exercice relatif au crédit d'impôt recherche portant sur l'année 2014.

Un crédit d'impôt de 128 K€ a été constaté sur l'exercice 2015/2016 au titre du CICE 2015 et un produit à recevoir de 68 K€ a été comptabilisé au titre du CICE 2016. Conformément aux options proposées par l'ANC, le CICE a été comptabilisé en moins des charges du personnel. Il est principalement affecté à la réalisation d'efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution du fonds de roulement.

2.21 Effectif

L'effectif au 31 mars 2016 est de 163 personnes dont 41 cadres.

2.22 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent sur l'exercice clos le 31 mars 2016 à 82.029 €.

2.23 Rémunération des organes de direction

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration de Prismaflex International sur l'exercice s'élèvent à 650 K€.

2.24 Option de souscription d'actions & BSPCE

DESCRIPTION DES PLANS EXISTANTS

Les Assemblées Générales des 25/09/05 et 30/09/11 ont autorisé la mise en place d'options de souscription d'actions. Le conseil d'administration a procédé les 30/01/2006, 30/09/2011 et 24/01/2012 à l'attribution d'options. Les options attribuées sont dénouables en actions (dénouement en instruments de capitaux propres au sens de IFRS 2).

Conformément aux dispositions transitoires définies par la norme IFRS 1, seuls les plans d'options attribués postérieurement au 7 novembre 2002 doivent faire l'objet d'évaluation et de comptabilisation.

Les principales caractéristiques des options accordées en cours de validité sont les suivantes :

Date d'attribution (Date du Conseil d'administration)	30.09.11	25.01.12	15.04.14
Nombre d'options attribuées	11.545	6.000	2.884
Prix de souscription	8.48	5.87	20
Date d'acquisition des droits	30.09.15	25.01.16	15.10.16
Date d'expiration des options	30.09.19	24.01.20	15.04.19

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen
Options en circulation au 31/03/14	17.545	7.59
Options attribuées	2 884	20
Options annulées		
Options exercées		
Options expirées		
Options en circulation au 31/03/15	20 429	9,34
Options attribuées		
Options annulées		
Options exercées		
Options expirées		
Options en circulation au 31/03/16	20 429	9,34
Dont options exerçables	0	

2.25 Identité de la société consolidante

La société Prismaflex International est la société mère consolidante du groupe Prismaflex.

2.26 Tableau des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale (en devises, en milliers)	% de détention	Capital	Capitaux Propres autres que le capital	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
Prismaflex Incorporation (Canada) CAD	100 %	5.058	-2.738	7.014	380
Prismaflex AB (Suède) SEK	100 %	3.550	3.760	20.572	3.050
Prismaflex RSA (Afrique du Sud) ZAR	99.995 %	200	-2.290	56.967	-320
Prismaflex IBERICA (Espagne) EUR	73.4 %	60	292	3.356	21
Prismaflex USA (Etats-Unis) USD	95 %	-	415	2.315	-65
Prismaflex UK (Grande Bretagne) GBP	60 %	300	85	2.693	-38
Prismaflex Middle East (Bahrain) BHD	62.31%	26	-31	0	0
DISTEC (Allemagne) EUR	100 %	50	734	4.554	502
PRISMAFLEX HKG LIMITED (Chine)	34 %	15.500	-112	0	-68
PRISMAFLEX RUS (Russie) RUB	90 %	1.400	-8.480	24.060	-7.650

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en K€)	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus :				
- brute		33.799		
- nette		11.413		
Montant des prêts et avances accordés		1.780		
Montant des cautions et avals donnés		361		
Montant des dividendes encaissés		1.412		

**INFORMATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
 SUR LE CONTROLE INTERNE**

Mesdames, Messieurs,

Le Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise étant facultatif sur ALTERNEXT, nous avons décidé de vous présenter toutefois les points significatifs qu'il nous apparaît intéressant de porter à votre connaissance pour une compréhension des enjeux et des mesures mises en œuvre par l'entreprise sur ce sujet.

La présente information a été établie au vu des documents mis à jour au sein du Groupe traduisant, directement ou indirectement, le fonctionnement des organes sociaux (notes de procédures, procès-verbaux, échanges de courriers électroniques, documents et tableaux de synthèse...), ainsi que les informations notamment recueillies à l'occasion des séances du Conseil d'administration. D'une manière générale, la Société a poursuivi, au titre de l'exercice écoulé, ses efforts pour améliorer sa communication, tant à l'égard de ses organes sociaux (et spécialement le Conseil d'administration) que de ses actionnaires et des marchés.

I - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

I.1 Composition du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, la composition du Conseil d'administration de votre société a été la suivante :

	Date de la 1ère nomination	Echéance du mandat en cours	Fonctions principales	Autres mandats exercés
Pierre-Henry BASSOULS (54 ANS)	Constitution	AGO sur comptes clos le 31/03/2019 AGO sur comptes clos le 31/03/2019	Président du Conseil d'administration Directeur général	Administrateur – Financière JPN Fixations Presidente – Prismaflex Iberica Director – Prismaflex UK President – Prismaflex AB Director – Prismaflex RSA Chairman – Prismaflex USA Director – Prismaflex Hkg Ltd Gérant – Eurl Château des Vergers
FINANCIERE JPN FIXATIONS Représentée par Mme Natalie BASSOULS (50 ans)	Cooptation le 19/04/2011 ratifiée le 30/09/2011	AGO sur comptes clos le 31/03/2019	Administrateur	Pas de mandat déclaré.
Jean-Philippe DELMOTTE 51 ans	30/09/1999 28/09/2001	AGO sur comptes clos le 31/03/2017 AGO sur comptes clos le 31/03/2017	Administrateur Directeur général délégué	Administrateur – Financière JPN Fixations Président du Conseil d'administration – Financière JPN Fixations Directeur Général – Financière JPN Fixations Director - Prismaflex Inc (Canada) Director – Prismaflex RSA Gérant – SCI Dalesi

Emmanuel GUZMAN (50 ans)	Cooptation le 15.04.2014 Cooptation ratifiée : AGOE du 29. 09.2014	AGO sur comptes clos le 31/03/2017	Administrateur Directeur financier	Director – Prismaflex USA Administrateur – Prismaflex AB Administrateur – Prismaflex Iberica Director – Prismaflex RSA Director – Prismaflex Hkg Ltd Directeur général – LGMH Directeur général – Hôtel des Baroles Directeur général – SAS IMBA
Monsieur Wilfrid Raffard (65 ans)	29.09.2008	AGO sur comptes clos le 31/03/2020	Administrateur Indépendant (*)	Président Directeur Général – ComValue Gérant SCI Paul RAFFARD

(*) étant précisé que les sociétés cotées sur ALTERNEXT n'ont pas l'obligation légale d'avoir au moins un membre indépendant et compétent en matière financière ou comptable au sein de leur conseil d'administration.

Il est précisé :

- qu'étant donné l'effectif du Groupe PRISMAFLEX, la société PRISMAFLEX INTERNATIONAL n'est pas tenue de désigner des administrateurs représentant les salariés en application de l'article 9 de la loi n°20-204 du 4 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi codifié à l'article L.225-27- du Code de commerce ;
- que ces dispositions relatives à la nomination d'administrateurs salariés ne sont pas applicables aux sociétés cotées sur ALTERNEXT.

I.2 Information des administrateurs

La société s'est attachée à assurer le meilleur accès possible des administrateurs aux informations, agrégats et documents à l'effet de permettre à ces derniers d'assurer pleinement leur mission. En ce sens, elle a poursuivi ses efforts d'amélioration de l'accès, à une information pertinente, tant aux administrateurs qu'aux représentants du comité d'entreprise, aux commissaires aux comptes.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé :

- à l'effet de mieux préparer chaque séance du Conseil d'administration, un calendrier de l'ensemble des réunions des organes sociaux est planifié annuellement, les participants étant invités à y participer avec un ordre du jour détaillé et précis,
- les administrateurs et les représentants du comité d'entreprise au Conseil ont eu accès à toutes les informations et documents se rapportant à la société ; plus particulièrement, ils ont eu communication, préalablement aux délibérations du Conseil, à l'essentiel des documents, dossiers techniques, analyses et informations nécessaires à leur mission,
- les séances du Conseil d'administration dont l'ordre du jour se rapportait aux comptes, semestriels ou annuels, sociaux ou consolidés, ont fait l'objet, préalablement, à des travaux du comité d'audit dont les conclusions ont été portées à la connaissance des administrateurs en Conseil,
- les états de synthèse qui ont été soumis au Conseil (concernant la société et ses filiales) ont été améliorés, et illustrés en sorte de disposer d'informations plus complètes et de faciliter l'examen de la pertinence des agrégats qu'ils comportent et leur comparabilité dans le temps,
- au cours des séances du Conseil d'administration, et toutes les fois que cela s'avérait pertinent, en complément des documents mis à disposition des administrateurs, des membres des comités et des commissaires aux comptes, des présentations synthétiques et illustrées, ont été faites en séance et commentées, ces présentations servant souvent, après adaptation, à la communication externe de la Société (Réunion SFAF notamment),
- le délai d'établissement des procès-verbaux a été maintenu au plus court au cours de l'exercice écoulé et communication des projets de procès-verbaux a été faite auprès de chacun des administrateurs afin de recueillir ses observations avant la tenue de la séance du Conseil suivante, au cours de laquelle le projet de procès-verbal correspondant a été soumis à l'approbation du Conseil.

I.3 Mesures prises ou à venir pour évaluer les performances du Conseil d'administration

Eu égard au nombre et à l'importance des questions traitées en séance du conseil, la fréquence de ces réunions sur l'exercice en cours est maintenue (deux séances du Conseil ont eu lieu sur le premier trimestre de l'exercice en cours).

I.3.1 Nomination d'administrateurs et modifications statutaires

Au cours de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2015 et clos le 31 mars 2016 :

- il n'a été procédé à aucune modification dans la composition du Conseil d'administration ;
- Les statuts ont été modifiés suite aux 9^{ème} et 10^{ème} résolutions de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 28 septembre 2015 sur les points suivants :
 - La modification de l'adresse du siège social et de l'établissement principal de la société (Article 4) :
 - de HAUTE RIVOIRE (69610), Lieudit « La Boury », (ancienne rédaction)
à
 - HAUTE RIVOIRE (69610), 309 Route de LYON CS 50001, Lieudit « La Boury », (nouvelle rédaction)
 - La suppression du 7 du I de l'article 27 pour permettre l'application à la société de l'ordonnance n°2014-863 du 31 juillet 2014 relative au droit des sociétés accordant la possibilité au Conseil d'administration de décider, seul, sans intervention de l'assemblée générale extraordinaire, de l'émission de valeurs mobilières n'entraînant pas un effet dilutif

I.3.2 Principes de rémunération des administrateurs – avantages

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 septembre 2010 a fixé à 21.200 € le montant global des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

Le Conseil d'administration du 15 avril 2014 a décidé, pour l'exercice clos le 31 mars 2015 et les exercices suivants, de répartir comme suit les jetons de présence :

Administrateurs	Montant
Monsieur Pierre-Henry BASSOULS	7.600 €
FINANCIERE JPN FIXATIONS	-
Monsieur Jean-Philippe DELMOTTE	3.800 €
Emmanuel GUZMAN	3.800 €
Monsieur Wilfrid RAFFARD	6.000 €

I.4 Restrictions ou interdictions d'intervention sur des opérations sur les titres de la société

La Société respecte et veille au respect, en fonction des informations dont elle dispose, de la réglementation (issue du Code monétaire et financier, du règlement général de l'AMF et de ses recommandations) applicable aux sociétés cotées sur ALTERNEXT et relative :

aux obligations de déclaration et de publicité pour les dirigeants et personnes assimilées en cas de certaines opérations sur titres ;

à la diffusion de toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours ;

aux obligations de toute personne détenant une information privilégiée, étant précisé que les sociétés cotées sur Alternext n'ont pas à établir de listes d'initiés.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne a comme finalité :

- le respect des lois, règlements, normes et règles internes et des contrats ;
- la protection du patrimoine et la préservation des actifs du Groupe ;
- l'exercice d'un contrôle optimal sur les secteurs et sociétés du Groupe ;
- la fiabilité et l'intégrité du système comptable et des informations financières et opérationnelles ;

- la réalisation et l'optimisation des objectifs du Groupe ;
- la prévention et la maîtrise des risques pouvant faire obstacle à la réalisation de ces objectifs.

Aussi, notre société a développé des procédures de contrôle interne en vue, plus particulièrement, de :

- de donner aux actionnaires et aux tiers une présentation sincère et fiable de l'activité, des résultats et de l'évolution du groupe Prismaflex International,
- de veiller à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ses risques soient totalement éliminés.

En application des recommandations de l'AMF, le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

II.1 Organisation générale du contrôle interne

Le groupe Prismaflex International est implanté par l'intermédiaire de notre société et de ses filiales en France, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne, en Afrique du Sud, au Canada, aux USA, en Suède, en Russie et d'un bureau de représentation au Bahreïn. Chacune des structures opérationnelles est dotée des services suivants : Vente, Production, administration comptable à l'exception du Bahreïn qui bénéficie du support du groupe. Les fonctions de Recherche et Développement sont réalisées en France principalement, les fonctions Marketing et Finance du groupe sont localisées au siège social français de la société.

Le groupe détient depuis le 13 novembre 2014 34% d'une JV à Hong Kong qui elle-même détient 100% d'une société de conception et fabrications de panneaux leds en chine (Shenzhen).

La gestion du groupe et le contrôle des filiales dans lesquelles la société est majoritaire s'effectuent de manière centralisée ou décentralisée avec des outils de contrôle mis en place localement et par la société mère.

Compte tenu de la taille de la société, les différentes procédures en place sont formalisées soit sous forme de notes internes, soit sont appliquées sans support écrit explicite. Elles reposent essentiellement sur la production mensuelle d'un reporting package et la revue des éléments liés.

La société reçoit des informations régulières sur sa filiale chinoise selon un format non standardisé mais qui lui permet d'assurer un suivi de sa participation.

La société a poursuivi l'amélioration et la recherche de pertinence des informations en provenance de ses filiales. Depuis lors, une première série de décisions ont été prises en ce sens, consistant principalement à harmoniser progressivement les outils de gestion notamment au niveau production et à améliorer la production mensuelle du reporting consolidé.

II.2 Les principaux acteurs du contrôle interne

Les acteurs exerçant des activités de contrôle sont les suivants:

- Le Comité de direction groupe : il est constitué des responsables au niveau du groupe des différentes fonctions de la société (Vente, Marketing, Finance). Ce comité se réunit régulièrement tous les mois ou deux mois et a pour mission de définir la stratégie du groupe, de planifier et d'en contrôler l'exécution. Il est notamment destinataire des différents tableaux de bord et reporting mensuels produits par les différents services.
- La Direction administrative et financière groupe : elle a pour mission d'établir les comptes consolidés et la documentation nécessaire à la communication financière de la société. Elle a également en charge la consolidation des budgets, des reporting mensuels et du contrôle budgétaire consolidé à l'attention du comité de direction et du Conseil d'administration. La direction financière groupe effectue des contrôles ponctuels dans les filiales et remet un rapport de visite éventuel au comité de direction. Elle communique également, sous forme de notes, les évolutions éventuelles de procédures et la procédure budgétaire.
- Les services administratifs et financiers de chaque filiale : un responsable financier local est en charge de la production pour chaque structure des reporting financiers, du contrôle budgétaire et du contrôle de gestion, sous la supervision conjointe du management local et de la direction financière groupe.
- Des salariés cadres de direction, souvent administrateurs de sociétés filiales : dans le cadre de leur mandat ou d'autres missions, ces derniers sont amenés à contrôler le bon fonctionnement des règles de gestion et l'application générale de la stratégie du groupe.

II.3 Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière

II.3.1 Organisation de la fonction comptable et financière

Les données comptables des différentes sociétés du Groupe sont gérées de manière décentralisée au niveau local par des logiciels non uniformisés afin de respecter les normes comptables et fiscales de chaque pays.

Une liasse de reporting, reprenant un plan comptable applicable en France est produite par chaque filiale majoritaire à partir de la source locale d'information. Ce reporting à la forme d'états financiers complets ; il est commun à chacune des filiales et présente différents niveaux d'information à fournir mensuellement, trimestriellement et annuellement.

Les comptes mensuels en norme locale sont établis par le responsable financier de chaque filiale et sont revus par la direction financière du groupe et la direction générale en charge de sa supervision avant d'être consolidés et transmis au comité de direction et ou au Conseil d'administration. Deux niveaux complets de consolidation sont produits chaque année, tous les 6 mois une consolidation complète utilisant un logiciel dédié et mensuellement sous une forme synthétique spécifique au groupe Prismaflex International.

II.3.2 Processus d'élaboration de l'information comptable et financière

La direction financière et comptable du Groupe élabore l'information financière et comptable du groupe en s'appuyant sur certains contrôles internes et externes :

Une revue des comptes des filiales est opérée régulièrement. Cette revue porte sur :

- LE CHIFFRE D'AFFAIRES QUI EST REPORTE EN DEBUT DU MOIS SUIVANT LA PERIODE REVISEE. Le chiffre d'affaires est présenté par produits, devises et zones géographiques en distinguant les flux externes et internes au groupe.
- LES COMPTES MENSUELS. En général quinze jours après la production du reporting de chiffre d'affaires, chaque filiale établit et envoie à la direction financière du groupe une liasse de reporting comprenant un compte de résultat, un bilan, des annexes donnant différents niveaux de détails notamment sur la trésorerie, les encours clients, les mouvements d'actifs et de passifs, et le personnel. Ce reporting présente mensuellement, en comparatif, le budget attendu et le réalisé de la même période de l'exercice précédent. Les écarts significatifs par rapport au budget permettent au groupe d'identifier les postes à auditer plus particulièrement et d'obtenir les informations nécessaires qui seront transmises par mail ou discutées lors des comités de direction. Les comptes de chaque filiale sont audités deux fois par an par un auditeur local pu en central par les commissaires aux comptes. L'auditeur local reçoit des instructions d'audit et tient compte des éventuelles observations des commissaires aux comptes de la société mère. En outre, une revue des reportings par les membres du comité de direction a lieu lors des déplacements dans les filiales ou en cas de déplacements des principaux responsables concernés au siège de PRISMAFLEX INTERNATIONAL.
- LES COMPTES CONSOLIDES. Une fois les comptes mensuels de chacune des filiales révisés et, le cas échéant, revus, une consolidation synthétique non auditée de l'ensemble est produite. Une consolidation totale est réalisée deux fois par an. Les comptes consolidés sont audités une fois par an et font l'objet d'une revue semestrielle, par deux commissaires aux comptes.

La direction financière du Groupe tient compte, le cas échéant, d'observations formulées par les commissaires aux comptes.

Les informations financières reprises dans les publications légales et sous forme de communiqué font l'objet d'un contrôle par le comité de direction et par le Conseil d'administration.

II.4 Information concernant les procédures de contrôle interne ayant un impact significatif sur l'activité de la société

Compte tenu des activités exercées par la société et ses filiales, il a été identifié quatre procédures pouvant avoir un impact significatif sur les résultats sociaux ou consolidés : le suivi des activités, le crédit client, le reporting financier et le processus budgétaire.

II.4.1 La procédure de suivi des activités

Un contrôle des activités est en place à deux niveaux. D'abord un suivi de la prise de commandes par ligne de produits de chaque filiale est effectué et consolidé au niveau du groupe à l'issue de chaque mois, ensuite chaque entité du groupe fait état de ses ventes mensuelles par nature d'activités et devises. Le chiffre d'affaires mensuel est comparé au budget et à l'exercice précédent. Ce dernier état sert de base à la communication trimestrielle sur le chiffre d'affaires consolidé.

Ces documents sont destinés aux responsables de chaque société concernée, au comité de direction et au Conseil d'administration de la société mère.

II.4.2 La procédure de crédit client

Prismaflex International a mis en place une procédure d'octroi de conditions de crédit client afin de s'assurer de la solvabilité de ses prospects (56% du Chiffre d'affaires) et de minimiser le risque de défaut de paiement en définissant des encours de crédit par client.

La société a souscrit un contrat d'assurance-crédit couvrant les ventes réalisées depuis la France et la Suède à l'export dans le but d'obtenir des renseignements sur la solvabilité des clients et d'assurer tout ou partie du risque de défaillance en définissant des niveaux d'encours maximum.

Ce contrat est géré de manière centralisée par la société mère. Les autres filiales gèrent leur encours client qui est détaillé mensuellement et fait l'objet de revue par le service financier en cas de détection d'anomalie.

II.4.3 La procédure de reporting financier mensuel

Le reporting mensuel est un élément important du dispositif de contrôle interne. Sa forme est uniformisée pour toutes les sociétés. Les principaux postes couverts par la liasse de reporting sont : un compte de résultat (détaillé et synthétique, en devise locale et en €) et un bilan de chaque filiale, un compte de résultat détaillant le résultat d'exploitation pour chacune des activités, un suivi des encours clients, un palmarès des 5 principaux clients, le niveau de ligne de trésorerie utilisé en fin de mois, un tableau de variation des principaux postes d'actif et de passif.

Le budget de chaque filiale est construit dans le même format que le reporting financier, ce qui permet d'effectuer un contrôle budgétaire mensuellement et d'analyser les principaux écarts.

Enfin, le reporting financier est utilisée pour chaque période de consolidation légale comme la liasse uniforme de consolidation, qui est audité par les commissaires aux comptes.

II.4.4 Le processus budgétaire

Chaque filiale établit son budget sous la supervision du management local et le contrôle de la société mère, la direction financière du groupe consolidant les budgets de toutes les sociétés. Le budget est établi au cours du dernier trimestre et est généralement approuvé dans sa forme définitive en début de l'exercice concerné par le comité de direction et, au final, par le Conseil d'administration de la société mère.

Une révision budgétaire est effectuée à l'issue du premier semestre pour tenir compte des niveaux d'activités et de coûts effectivement constatés sur les six premiers mois de l'exercice.

Une procédure budgétaire écrite est mise à jour tous les ans. Les budgets font l'objet de présentation formelle et discussion avec les patrons de filiales.

Le budget de la Chine est réalisé selon un format plus succinct mais reprend les principaux éléments du compte de résultat et des investissements. Il fait l'objet d'une discussion et approbation avec notre partenaire chinois.

II.5. Appréciation du Président sur l'adéquation et l'efficacité des procédures

En complément des éléments objectifs et subjectifs présentés ci-dessus concernant les procédures de contrôle instituées dans la société, j'observe que les procédures sont respectées et l'effort de la Direction Générale pour les améliorer permettent une plus grande réactivité, une meilleure connaissance des risques et une appréciation plus large et plus exhaustive de la société et de ses filiales.

Sur notre JV en Chine, les informations sont transmises mais il est plus complexe, faute de reporting uniformisé, d'avoir un détail aussi précis. Les informations transmises permettent d'avoir un suivi des principaux indicateurs pertinents.

Une attention particulière est accordée à l'efficacité et à l'adaptabilité des structures internes et externes afin de maintenir la qualité de l'information et favoriser la réactivité tout en s'adaptant à la taille des structures.

Je crois cependant nécessaire de faire observer que les mesures d'économies qui ont dû être prises afin de pallier les effets de la crise économique ont eu, depuis l'exercice social précédent, un impact négatif sur la mise en œuvre de certaines dispositions relatives à la gouvernance et aux systèmes d'information. L'existence d'une JV en Chine non consolidée en position de minoritaire ne nous permet pas d'avoir un accès aussi facile à l'information que sur nos autres filiales.

III - LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL ET DU DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Les pouvoirs du Directeur général ne sont pas limités.

Les pouvoirs du Directeur général délégué sont limités dans les conditions suivantes (Conseil d'administration du 30 septembre 2011) :

(...) à titre de mesure d'ordre interne et sans que cela ne soit opposable aux tiers, le Directeur général délégué ne pourra, sans l'autorisation préalable du Président du Conseil d'administration, accomplir les actes suivants :

- la création de filiale, de succursale et/ou de bureau ;
- la prise de participation dans le capital de toutes sociétés ou groupements et la cession partielle ou totale de participations ;
- l'acquisition, l'aliénation d'immeubles et/ou la constitution de droits réels sur lesdits immeubles ;
- la prise ou mise en location d'immeubles supérieur à 50.000 € hors taxe annuel ;
- toute cession de quelque actif immobilisé de la société que ce soit d'une valeur supérieure à 500.000 € hors taxes ;
- sous réserve des cas requérant une autorisation préalable du Conseil d'administration, la constitution de gages, nantissements ou toute autre sûreté sur les biens meubles, ainsi que la constitution d'aval, caution ou garantie en faveur de tiers, à l'exception de celles afférentes aux financements des biens immobilisés dans le cadre des budgets annuels ;
- la signature de tout contrat de prêt ou autre mode de financement dont le montant est supérieur à 500.000 € annuels

étant précisé, en tant que de besoin, que ces limitations viennent s'ajouter, le cas échéant, mais ne se substituent pas à toute autre limitation de pouvoir résultant de la loi ou des statuts ».

Hormis des délégations simultanées conférées par le Conseil d'administration au Directeur général et au Directeur général délégué, ce dernier n'a pas reçu du Conseil d'administration de délégation particulière.

IV - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LA REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux et des principaux cadres de la société est appréciée annuellement sur la base notamment des résultats de la société à la clôture de l'exercice et des perspectives de résultats.

Ainsi, en fonction de l'approche des résultats de l'exercice clos et des perspectives envisagées, il peut y avoir une révision des rémunérations.

Les rémunérations des mandataires sociaux basées sur la décision du Conseil d'administration du 26 novembre 2013 n'ont pas évolué depuis cette date.

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique sont mentionnées dans le rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 septembre 2016.

V - MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont exposées aux articles 25 et 26 des statuts de la société.

Compte tenu de la composition de l'actionnariat et en l'absence de démarches particulières à cet égard, il n'a pas été estimé nécessaire d'instituer la possibilité de recourir au vote à distance par voie électronique qui aurait supposé une modification statutaire.



Pierre-Henry Bassouls
Président Directeur Général

**COMMUNICATION DU PRESIDENT DE CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L.225-39 DU CODE DE COMMERCE**

En application de la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques, voici la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016:

1- Ventes de marchandises et prestations de services auprès des sociétés suivantes :

- PRISMAFLEX AB
- PRISMAFLEX IBERICA
- PRISMAFLEX INC
- PRISMAFLEX RSA
- PRISMAFLEX UK
- PRISMAFLEX USA
- DISTEC
- FINANCIERE JPN FIXATIONS
- PRISMAFLEX RUS
- PRISMA CHINA OPTO (SHENZHEN) LIMITED

2- Achats de marchandises et prestations de services auprès des sociétés suivantes :

- PRISMAFLEX AB
- PRISMAFLEX IBERICA
- PRISMAFLEX INC
- PRISMAFLEX RSA
- PRISMAFLEX UK
- PRISMAFLEX USA
- DISTEC
- FINANCIERE JPN FIXATIONS
- PRISMAFLEX RUS
- PRISMA CHINA OPTO (SHENZHEN) LIMITED

3- Facturation d'intérêts en rémunération de créances rattachées à des participations ou de comptes courants

- PRISMAFLEX RSA
- PRISMAFLEX UK
- PRISMAFLEX IBERICA
- FINANCIERE JPN FIXATIONS
- PRISMAFLEX RUS

4- Paiement d'intérêts en rémunération de comptes courants

- PRISMAFLEX AB
- DISTEC

A Haute-Rivoire, le 13 juin 2016



Le Président Directeur Général
Pierre Henri Bassouls

Prismaflex International

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 mars 2016

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

CAP OFFICE
Le Thélémos
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 404.800

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1 . Avec la société Financière JPN Fixations, société mère de votre société

a) Nature, objet et modalités

Convention de trésorerie entre votre société et sa société mère permettant la mise à disposition réciproque, selon les besoins, des fonds excédentaires moyennant une rémunération au taux fiscal maximal déductible, soit un produit de € 11.261 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016.

b) Nature, objet et modalités

Une nouvelle convention de « management fees » incluant toutes les sociétés du groupe Prismaflex a été conclue avec une date d'effet au 1^{er} octobre 2012. Cette convention prévoit la refacturation des charges de la société Financière JPN Fixations, hors abattement d'une partie des rémunérations des mandataires sociaux, à l'ensemble des sociétés du groupe Prismaflex avec une marge de 12,5 %. La charge supportée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 s'élève à € 659.686

2 . Avec les sociétés Prismaflex Iberica, Prismaflex UK, Prismaflex Inc., Prismaflex USA, Prismaflex RSA et Prismaflex AB, filiales de votre société

Personnes concernées

M. Pierre-Henry Bassouls, président du conseil d'administration de votre société, président de Prismaflex Iberica, Prismaflex AB, Prismaflex USA, et administrateur de Prismaflex UK et Prismaflex RSA.

M. Jean-Philippe Delmotte, administrateur de votre société, président de Prismaflex Inc. et administrateur de Prismaflex RSA.

Nature et objet

Convention de redevances de frais de licence pour l'utilisation des marques Prismaflex, Prismaflex, Prismatop, Prismaplus, Prismatronic, Blue Tech et Rigiflex ainsi que pour la production et la vente des produits associés.

Modalités

Cette convention a été appliquée au titre de l'exercice à l'égard de toutes les filiales de votre société. Les redevances facturées au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 se sont élevées à un montant global de € 554.071.

3 . Avec la société Comvalue

Personne concernée

M. Wilfrid Raffard, administrateur de votre société et président-directeur général de la société Comvalue.

Nature et objet

Convention de prestations de services.

Modalités

La charge supportée par votre société au titre de l'exercice clos le 31 mars 2016 s'élève à € 42.019 hors taxes.

Lyon, le 21 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Pierre Buisson

Prismaflex International

Assemblée générale mixte du 29 septembre 2016
Huitième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

CAP OFFICE
Le Thélémos
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 404.800

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Assemblée générale mixte du 29 septembre 2016
Huitième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon, le 21 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Pierre Buisson

Prismaflex International

Assemblée générale du 29 septembre 2016

Neuvième résolution

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée
aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

CAP OFFICE
Le Thélémos
12, quai du Commerce
69009 Lyon
S.A.R.L. au capital de € 404.800

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Lyon

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Prismaflex International

Assemblée générale du 29 septembre 2016
Neuvième résolution

Rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de votre société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents du plan d'épargne groupe ou de tout plan d'épargne d'entreprise existant au sein du groupe Prismaflex, pour un montant maximal de 0,01 % du capital existant au jour de la décision prise par le conseil d'administration, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de vingt-six mois la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation du capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

Lyon, le 21 juillet 2016

Les Commissaires aux Comptes

CAP OFFICE



Christophe Reymond

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Pierre Buisson

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 LYON cedex 03
S.A.S. à capital variable

CAP OFFICE
Le Thélémos
12, quai du Commerce
69009 LYON
SARL au capital de 404 800 €

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Commissaires aux comptes

PRISMAFLEX INTERNATIONAL, S.A.

*Siège social : Lieudit « La Boury »
69610 Haute-Rivoire*

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Exercice clos le 31 mars 2016
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 LYON cedex 03
S.A.S. à capital variable

CAP OFFICE
Le Thélémus
12, quai du Commerce
69009 LYON
SARL au capital de 404 800 €

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

Commissaires aux comptes

PRISMAFLEX INTERNATIONAL, S.A.

*Siège social : Lieudit « La Boury »
69610 Haute-Rivoire*

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées

Exercice clos le 31 mars 2016

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2016

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'Administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 mars 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées.

Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 924.293 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2016.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux Comptes

Lyon, le 21 juillet 2016

ERNST & YOUNG et Autres

CAP OFFICE

Jean-Pierre Buisson

Christophe Reymond

ERNST & YOUNG et Autres

CAP OFFICE



Jean-Pierre Buisson

Christophe Reymond

ATTESTATION DES REMUNERATIONS

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 mars 2016 s'élève à :

924 293 €

avantages en nature inclus et hors frais de voyages et déplacements.

A Haute-Rivoire, le 12 juillet 2016



Le Président Directeur Général
Pierre Henry Bassouls

PRISMAFLEX INTERNATIONAL
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 374 758 €
SIEGE SOCIAL : 309 ROUTE DE LYON CS 50001 (69610), HAUTE RIVOIRE
345 166 425 RCS LYON

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 mars 2015

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leur réseau payés par le Groupe PRISMAFLEX INTERNATIONAL sur l'exercice clos le 31 mars 2016, sont détaillés ci-dessous :

En K€	Ernst & Young	Cap Office	Total
Audit Légal			
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels & consolidés	83	28	111
Missions accessoires	0	0	0
Autres prestations	0	0	0



◀ Parc Astérix
Porte Saint Ouen
JC DECAUX

P3.8 DieCast suspendu
Novion
Australia ▶



◀ P3.8 DieCast suspendu
NewZealand
Wellington



◀ Meyerbeer et Adidas
ATHEMX

INNOVANT
ENGAGÉ
RESPONSABLE

PRISMAFLEX
INTERNATIONAL

Allemagne - Afrique du Sud - Canada -
Chine - Espagne - Russie - Suède - UK - USA

Siège social - Prismaflex International S.A. - France
309, route de Lyon, CS 50001 - FR-69610 Haute-Rivoire
Tel. +33 (0)4 74 70 68 00 - Fax. +33 (0)4 74 26 30 87
contact@prismaflex.com